

CONCOURS DE PROJETS

† Construction d'une nurserie,
crèche et UAPE à Vollèges

† Rapport du jury

† Novembre 2024



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



CONTENU		
A.	RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS	05
B.	EXAMEN PRÉALABLE	19
C.	JUGEMENT	23
D.	PROJETS PRIMÉS	29
E.	PROJETS NON-PRIMÉS	67

A.

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS	
MANDANT MAÎTRE DE L'OUVRAGE ORGANISATEUR	08
GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE	08
CONDITIONS DU CONCOURS	08
PRESCRIPTIONS OFFICIELLES	08
┆ Prescriptions nationales	
┆ Prescriptions intercantionales	
┆ Prescriptions cantonales	
┆ Prescriptions communales	
CONFLITS D'INTÉRÊTS	09
CONDITIONS DE PARTICIPATION	10
DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE	11
PRIX MENTIONS	12
LITIGES ET VOIES DE RECOURS	12
CRITÈRES D'APPÉCIATION	12
CONFORMITÉ	12
CAHIER DES CHARGES	13
SITUATION ACTUELLE	13
OBJECTIFS DU CONCOURS	13
DONNÉES RELATIVES AU SITE	14
┆ Parcelle n° 40'755	
┆ Parcelle n° 40'763	

EXIGENCES	16
┆ Exigences parasismiques	
┆ Exigences économiques	
┆ Exigences écologiques	
┆ Exigences énergétiques	
RÉPONSES AUX QUESTIONS	16
RECOMMANDATION DU JURY	16
COMPOSITION DU JURY	17
┆ Président et membre professionnel	
┆ Membres non professionnels	
┆ Membres professionnels	
┆ Suppléants non professionnels	
┆ Suppléants professionnels	
┆ Spécialistes conseils	
PROGRAMME DES LOCAUX	20

MANDANT | MAÎTRE DE L'OUVRAGE | ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Val de Bagnes, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse (SCJ).

† Commune municipale de Val de Bagnes
Route de Clouchèvre 44
CH - 1934 Le Châble

Le secrétariat du concours est assumé par le bureau c b architectes. L'adresse est la suivante :

† c b architectes
Concours de projet NCUAPE Vollèges
Avenue de la gare 24
1950 Sion

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie civile à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8c, d'une procédure ouverte selon l'art. 18 alinéa 1 de l'AIMP du 15.11.2019, état au 01.01.2024.

La langue officielle pour la procédure du concours ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement. Les montants annoncés sont exprimés en franc suisses.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le maître de l'ouvrage, l'organisateur, le jury et les participants l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 2009.

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les participants qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements mentionnés ci-après.

Les variantes pour tout ou partie du projet ne sont pas admises.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles données ci-après.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

† Norme suisse SN 507 142: règlement des concours d'architecture et d'ingénierie, SIA 142 édition 2009 ainsi que les lignes directrices suivantes :

† 142i – 103f, détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture ;

† 142i – 202f, conflits d'intérêts et motifs de renonciation ;

† 142i – 401f, tâches et responsabilités des membres du jury ;

† 142i – 404f, mentions ;

† Norme suisse SN 521 500: constructions sans obstacles, SIA 500 édition 2009 ;

† Les normes parasismiques (normes SIA 260 et suivantes) ;

† Loi sur l'énergie du 15.01.2004

† Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;

† Accord bilatéral sur certains aspects relatifs aux marchés publics entre la Suisse et la Communauté européenne ;

† Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 (LMI), état au 01 janvier 2021 ;

† Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), normes en vigueur ;

† Instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires ITAP 1984 et ITVI 2012.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

† Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur ;

† Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15 novembre 2019, état au 01 janvier 2024 ;

† Loi concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) du 15 mars 2023, état au 01 janvier 2024.

PRESCRIPTIONS CANTONALES

† Loi cantonale sur les constructions (LConstr) du 01 janvier 2018, ainsi que l'Ordonnance sur les constructions (OConstr) du 01 juin 2018 ;

† Loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées y compris les aménagements extérieurs ;

† Loi cantonale sur l'énergie (LcEne) du 15 janvier 2004 et l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 09 février 2011 ;

† Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023, état au 01 janvier 2024 ;

† Directives Energétiques s'appliquant aux bâtiments de l'État du Valais, édition de janvier 2020 ;

† Les directives du canton du Valais pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire du 01 janvier 2024 ;

PRESCRIPTIONS COMMUNALES

† Règlement communal des constructions et des zones, RCCZ, secteur Vollèges ;

† Standard bâtiments 2019, Energie et environnement des constructions publiques, Cité énergie Gold.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les bureaux et leur personnel ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec un membre, un suppléant ou un spécialiste conseils du jury, par analogie à l'article 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009. Est exclue du concours:

† Toute personne employée par le maître de l'ouvrage, par un membre, un suppléant ou un spécialiste conseils du jury nommé dans le programme du concours ;

† Toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre, un suppléant ou un spécialiste conseil du jury nommé dans le programme du concours ;

† Toute personne ayant participé à la préparation du concours.

Pour l'interprétation de l'article 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009, les participants peuvent consulter le document « 142i – 202f, conflits d'intérêts et motifs de renonciation » publié par la commission SIA 142 / 143 sur le site internet www.sia.ch, sous la rubrique « Lignes directrices ».

Les membres du jury, les suppléants et les spécialistes conseils se sont engagés, par leur signature à la fin de ce document, à ne pas créer de conflits d'intérêts entre eux et les participants durant le concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieurs civils doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes:

† être titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;

† être inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-les de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu;

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation. Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Une architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme participant, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

L'équivalence doit être demandée au SEFRI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, <https://www.recognition.swiss/fr/> ou au REG, Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens, Hirschengraben 10, CH-3011 Berne, <https://www.reg.ch>.

Le marché concerne les compétences d'un architecte et d'un ingénieur civil, il n'est pas requis aux participants de s'associer d'autres compétences. Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire, les participants peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur en sécurité, physicien du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

DÉCLARATION D'INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Conformément à l'art. 23 et 27.1 alinéa b du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le Jury, le mandat d'étude et de réalisation de leur projet.

Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum aux phases partielles suivantes du règlement SIA 102 (édition 2020):

† 31_recherche de partis et estimation sommaires des coûts de construction

† 31_avant-projet

† 32_projet de l'ouvrage

† 32_études de détail

† 33_procédure de demande d'autorisation

† 41_plans d'appel d'offres

† 51_plans d'exécution

† 52_direction architecturale

† 53_documentation de l'ouvrage

Il en est de même pour le mandat d'ingénieur civil qui correspond au minimum aux phases partielles suivantes du règlement SIA 103 (édition 2020):

† 31_avant-projet

† 32_projet de l'ouvrage

† 33_procédure de demande d'autorisation/ dossier de mise à l'enquête

† 51_projet d'exécution

Dans le cas où l'architecte auteur du projet recommandé par le jury pour la suite des études ne dispose pas des capacités nécessaires pour mener à bien l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec le lauréat, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2020);

† 31_estimation des coûts

† 32_devis

† 41_appel d'offres et adjudications

† 51_contrats d'entreprises

† 52_direction des travaux et contrôle des coûts

† 53_mise en service

† 53_direction des travaux de garantie

† 53_décompte final

Il en est de même pour le mandat d'ingénieur civil qui correspond aux phases partielles suivantes du règlement SIA 103 (édition 2020):

† 41_appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication

† 52_exécution de l'ouvrage

† 53_mise en service, achèvement

En cas de division du mandat d'architecte ou d'ingénieur civil, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

Les mandats des ingénieurs en installations techniques et autres spécialistes seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte lauréat du concours, dans le cadre des procédures légales.

Sous réserve de l'approbation de la réalisation et du financement par les instances compétentes. Un allongement des délais en raison d'oppositions ne donne pas droit à une indemnisation supplémentaire

PRIX | MENTIONS

La somme globale des prix et mentions est basée sur les directives de la Commission des concours SIA 142i – 103f, édition 2015.

Le nombre d’heures est estimé à environ 320 heures. Le tarif horaire admis est de CHF 130.–

Le montant total des prix et mentions correspond au double de la valeur de la prestation demandée, plus une majoration de 10% tenant compte des prestations de l’ingénieur civil et de 10% concernant la coupe constructive:

[320 heures à 130.–]	×2	=	CHF	83’000.–
suppl. prestations ingénieur civil	+10%	=	CHF	8300.–
suppl. coupe constructive	+10%	=	CHF	8300.–
Total somme globale HT arrondie		=	CHF	100’000.–

Cette somme est destinée à l’attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l’art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

Conformément à l’article 5.4 du Règlement SIA 142, le jury peut, s’il l’estime nécessaire, prolonger le concours par un degré d’affinement anonyme, limité aux seuls projets qui restent en lice. Le cas échéant, une indemnisation supplémentaire sera définie en fonction des prestations supplémentaires demandées et le classement des projets n’aura lieu qu’à l’issue du degré en option.

LITIGES ET VOIES DE RECOURS

L’art.28 du règlement SIA 142 est applicable. Les décisions relevant de l’appréciation du jury sont sans appel.

Les décisions relatives à la procédure, dont notamment l’avis de concours et l’exclusion d’un projet, peuvent faire l’objet d’un recours dans les 20 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion.

CRITÈRES D’APPÉCIATION

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu’ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- † Pertinence de l’insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants;
- † Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet;
- † Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations;
- † Expression architecturale et adéquation au thème;
- † Economie générale du projet;
- † Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique;
- † Respect du programme;
- † Pertinence des solutions constructives proposées.

CONFORMITÉ

La commission des concours et mandats d’étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d’architecture et d’ingénierie SIA 142, édition 2009.

CAHIER DES CHARGES

La Commune de Val de Bagnes organise un concours de projets en procédure ouverte, ayant pour objet la construction d’une nouvelle nurserie, crèche et UAPE, ainsi que la création d’un abri de protection civile.

L’objet du concours est la construction d’un nouveau bâtiment permettant d’accueillir 12 enfants en nurserie, 36 enfants en crèche et 84 enfants à l’UAPE. L’abri de protection civile aura une capacité de 650 places protégées.

SITUATION ACTUELLE

L’équipe des Maïnoz est composée actuellement d’une quinzaine de personnes (environ 6 EPT+ 1 EPT administratif). Elle accueille quotidiennement 20 enfants en crèche (âgés de 18 mois à 4 ans), 60 enfants au service de midi (1×24 écoliers de la 1H à la 3H/ 1×36 écoliers de la 4H à la 8H) et 1×30 enfants après l’école (de la 1H à la 8H). Les élèves de 1H et 2H sont également accueillis les demi-journées où il n’y pas d’école. La structure UAPE est ouverte aux écoliers les mercredis et durant les vacances scolaires.

Le présent projet prévoit une forte augmentation du nombre d’enfants accueillis dans tous les groupes, avec des capacités de 36 enfants pour la crèche (divisés en deux sous-groupes), 72 enfants en UAPE (divisé en 3 sous-groupes 1H – 3H, 4H – 6H, 7H – 8H) et également la création de 12 places de nurserie (ouverture d’un groupe de 3 à 18 mois).

L’équipe éducative devra être complétée et peut potentiellement atteindre 20 à 25 membres. Dans notre projet pédagogique, nous souhaitons que parents et enfants se sentent accueillis dès l’entrée de la structure:

- † L’entrée principale, pour tous les usagers, doit permettre une distribution claire vers les différents groupes.
- † La création d’un espace« parents » proche de l’entrée (aménageable et hors voie de fuite) nous tient à coeur pour transmettre les informations (panneaux d’affichage), partager des connaissances/conseils (documentation, formulaires,...), créer du lien et de la confiance avec les familles.
- † Une entrée secondaire (spécifique au groupe UAPE) permettrait aux écoliers d’arriver directement dans la zone qui leur est dévolue sans déranger les groupes nurserie / crèche. Chaque structure (nurserie-crèche-UAPE) doit avoir une identité propre et zone distincte, cependant les interactions doivent rester possible entre nurserie / crèche, puis entre crèche/UAPE (en suivant la progression de l’enfant, passage de groupe à groupe)

Dans chaque structure, les groupes doivent être divisibles en petits sous-groupes pour permettre un accueil différencié selon les besoins des enfants. En UAPE par exemple, les groupes sont divisés selon l’âge des enfants et cette séparation permet un aménagement plus en phase avec les aptitudes et besoins de chacun. L’aménagement de l’espace fait partie intégrante de l’accueil de l’enfant. C’est un travail en équipe qui est chaque année repensé pour s’adapter aux groupes d’enfants accueillis.

Lors du temps de midi, les petits groupes d’enfants sont également privilégiés: nous mangeons idéalement en deux services de maximum 20 enfants. La prise en charge en petits groupes nous permet de limiter le bruit et d’interagir de manière plus ciblée avec chaque enfant.

Etant labelisés « Youp’là bouge! », l’espace extérieur est primordial pour notre équipe. Nous essayons de sortir quotidiennement et par tous les temps. Nous prenons parfois le repas à l’extérieur et entretenons un jardin-potager, activités que nous souhaiterions pouvoir poursuivre dans la nouvelle structure.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Afin d’anticiper une évolution démographique, le maitre de l’ouvrage souhaite planifier un futur agrandissement de la construction par l’ajout de 2 salles de classes de 72m² et les vestiaires et WC y relatifs. Cet agrandissement pourra être dévolu à la structure crèche-UAPE ou accueillir les plus petits niveaux de l’école (1H).

La crèche-UAPE actuelle de Vollèges, située sur la parcelle n° 40’790 ne répond plus au cahier des charges d’une structure performante.

Au vu de cet élément, le Conseil municipal s’est déterminé sur la possibilité d’offrir aux résidents de la Commune une nurserie, une crèche et une UAPE répondant aux directives pour l’accueil à la journée.

En complément, il existe un manque important de places protégées (abri de protection civil – 636 places) pour la région Vollèges, Cries et Etiez. Le présent concours est mis sur pied afin d’étudier les diverses manières de répondre de façon pertinente à ces demandes.

DONNÉES RELATIVES AU SITE

Le périmètre de construction, en rouge, définit les limites dans lesquelles doit être projeté le bâtiment. Il correspond aux limites de la parcelle n° 40'763.

Le périmètre d'aménagement, en vert, correspond à la parcelle n° 40'763 ainsi qu'une partie des parcelles n° 40'745, 40'755, 40'759 et 40'779. Il définit les limites dans lesquelles doivent être projetés les aménagements extérieurs afin notamment de favoriser les relations directes avec les structures déjà établies, soit :

École primaire;

Bibliothèque scolaire et communale;

Salle de gymnastique.

PARCELLE N° 40'755

Le complexe scolaire de Vollèges a été créé en plusieurs étapes :

1985: Construction d'une salle polyvalente;

2010: construction d'une école de 3 étages, comprenant la bibliothèque communale et 9 salles de classes;

2013: déplacement de la bibliothèque pour permettre la création d'une salle de classe;

2019: surélévation du bâtiment d'école afin d'accueillir 4 salles de classes supplémentaires;

2020: construction d'une cantine et des vestiaires pour la société de football. La cantine fait actuellement office d'UAPE.

PARCELLE N° 40'763

La parcelle, propriété de la Commune, se trouve en zone de constructions et d'installations publiques A. Le mur d'aménagement extérieur situé au Nord-Ouest de la parcelle peut être supprimé.

Commune: Val de Bagnes

Secteur: Vollèges

Surface: 2369 m²

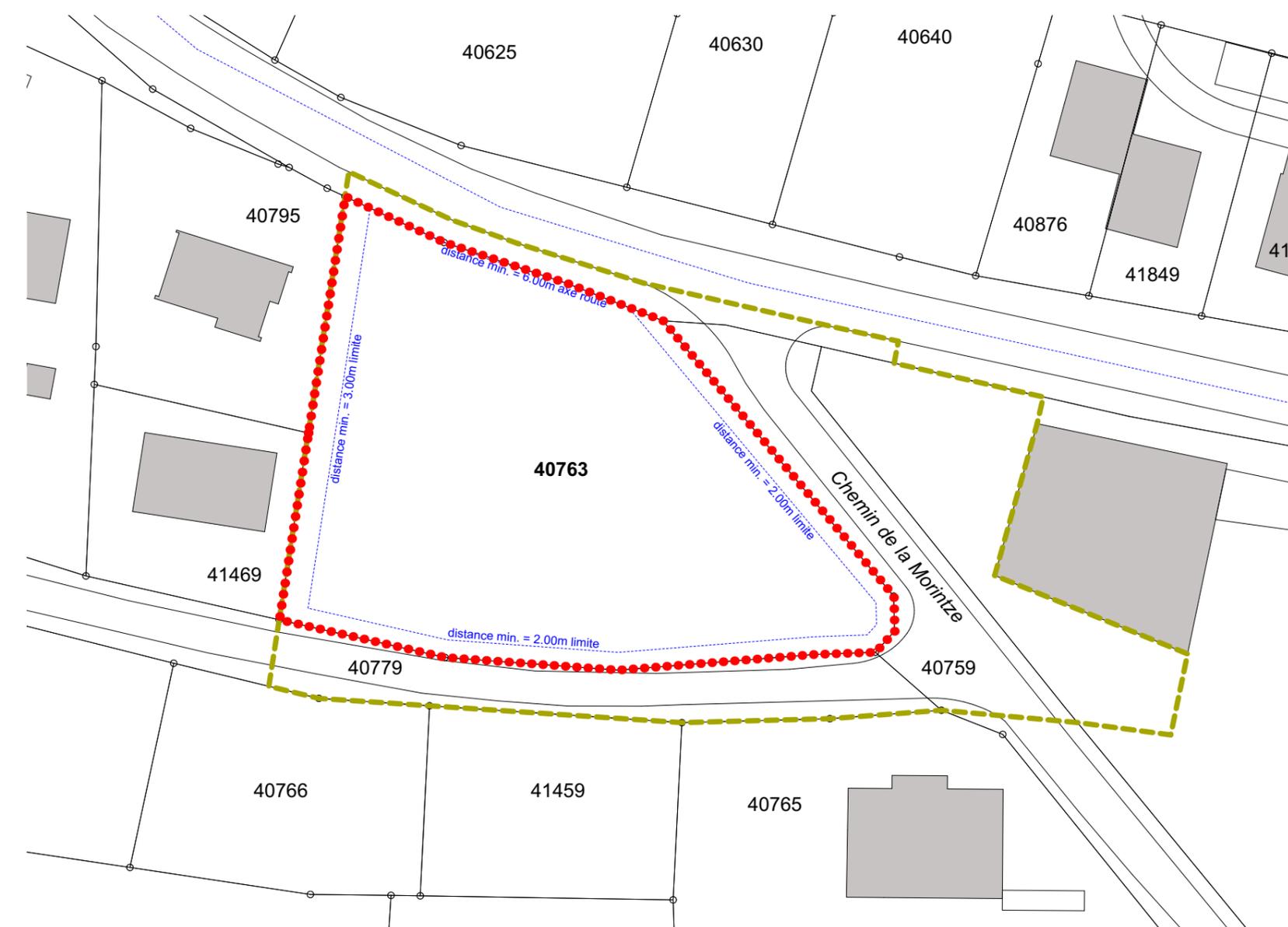
Zone: Zone de constructions et d'installations publiques A.

Les alignements à respecter par rapport aux routes concernent toutes les constructions (volumes hors-terre et sous terre). Ils sont représentés sur le document A05 et sont calculés de la manière suivante:

À l'Est et au Sud (route communale): 2.00 m à la limite de parcelle.

Au Nord (route cantonale): 6.00 m à l'axe de la chaussée.

À l'Ouest, la distance minimale à respecter pour les volumes hors-terre est de 3.00 m à la limite de parcelle. Les volumes en sous-sol sont autorisés jusqu'en limite de parcelle, sans terrassement ni ancrage autorisés sur les parcelles voisines.



EXIGENCES

EXIGENCES PARASISMIQUES

Les données sismiques selon SIA 261 2020 sont:

†	Zone d'aléa sismique	Z3b / agd = 1.6 m / s ²
†	Classe d'ouvrage	CO II
†	Classe de sol de fondation	E

EXIGENCES ÉCONOMIQUES

Dès la phase de concours, la rationalité typologique et le respect des surfaces données dans le programme permettent de maîtriser les coûts de construction. Il est donc attendu des participants qu'ils prennent en compte le critère du coût au stade du projet et du concours.

EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Le maître d'ouvrage est sensible à la prise en compte du développement durable (énergie grise, recyclage, construction circulaire, économie des ressources, ...). Il souhaite construire et exploiter son bâtiment en suivant la recommandation SIA 112 / 1 « Construction durable – Bâtiment », notamment avec un principe constructif introduisant des matériaux ou une mise en oeuvre peu énergivores.

Les participants sont par conséquent invités à prendre en compte les enjeux énergétiques dans le concept architectural et constructif, par le biais de l'implantation et l'orientation, par l'optimisation de la volumétrie et des surfaces, ainsi que par le fonctionnement et le choix de la matérialisation. La compacité et l'orientation des volumes, ainsi que l'utilisation passive de l'énergie solaire, la conception de l'enveloppe et de la gestion technique sont primordiales.

Le bâtiment sera conçu de façon à profiter au mieux de la lumière naturelle. Les locaux devront conserver une température agréable et la protection solaire être conçue d'une manière adaptée.

Le maître d'ouvrage souhaite pouvoir utiliser les toitures pour y installer des panneaux solaires photovoltaïques. Un concept d'intégration en façade peut aussi être envisageable.

EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES

Les nouvelles constructions de même que les éventuelles extensions de bâtiments devront être projetées de manière à répondre aux exigences des normes énergétiques en vigueur, entre autres au standard Bâtiment 2019 de Cité de l'énergie. De plus, les concurrents seront particulièrement attentifs à protéger les parties vitrées du soleil afin de réduire au maximum les risques de surchauffe.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 27 questions anonymes ont été traitées par le jury et déposées sur SIMAP le 26 juillet 2024.

RECOMMANDATION DU JURY

Selon l'art. 22 al 3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours ayant reçu une mention. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite des études. Il est cependant nécessaire, outre que cette possibilité ait été notifiée dans le programme du concours, que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

COMPOSITION DU JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes:

PRÉSIDENT ET MEMBRE PROFESSIONNEL

† **Laurent Geninasca**,
Architecte EPFZ, GD architectes SA, Neuchâtel

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

† **Christophe Maret**,
Président, Commune de Val de Bagnes

† **Anne-Michèle Lack**,
Conseillère municipale, Commune de Val de Bagnes

† **Bruno Moulin**,
Conseiller municipal, Commune de Val de Bagnes

MEMBRES PROFESSIONNELS

† **Cédric Felley**,
Architecte communal, Commune de Val de Bagnes

† **Alexandre Rey**,
Architecte HES, Cheseauxrey associés SA, Sion

† **Guillaume Colin**,
Ingénieur EIVP, Commune de Val de Bagnes

SUPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

† **M. Jean-Baptiste Vaudan**,
Conseiller municipal, Commune de Val de Bagnes

SUPLÉANTS PROFESSIONNELS

† **Olivier Cheseaux**,
Architecte HES, Cheseauxrey associés SA, Sion

† **Wanda Palacz**,
Architecte et cheffe de projet,
Commune de Val de Bagnes

SPÉCIALISTES CONSEILS

† **Anne Bühler Moulin**,
Responsable des structures d'accueil pour
le Valais romand

† **Mme Anaïs Joris**,
Responsable de structure,
Commune de Val de Bagnes

† **Matthieu Moulin**,
Directeur opérationnel, Commune de Val de Bagnes

† **Alain Müri**,
Directeur opérationnel, Commune de Val de Bagnes

† **Sabrina Pralong**,
Coordinatrice des structures d'accueil,
Commune de Val de Bagnes

† **Frédéric Quennoz**,
Architecte et chef de projet,
Commune de Val de Bagnes

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du maître de l'ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les spécialistes-conseils ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils si jugé nécessaire. Le cas échéant, il fera en sorte de les choisir afin qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêts avec un des participants.

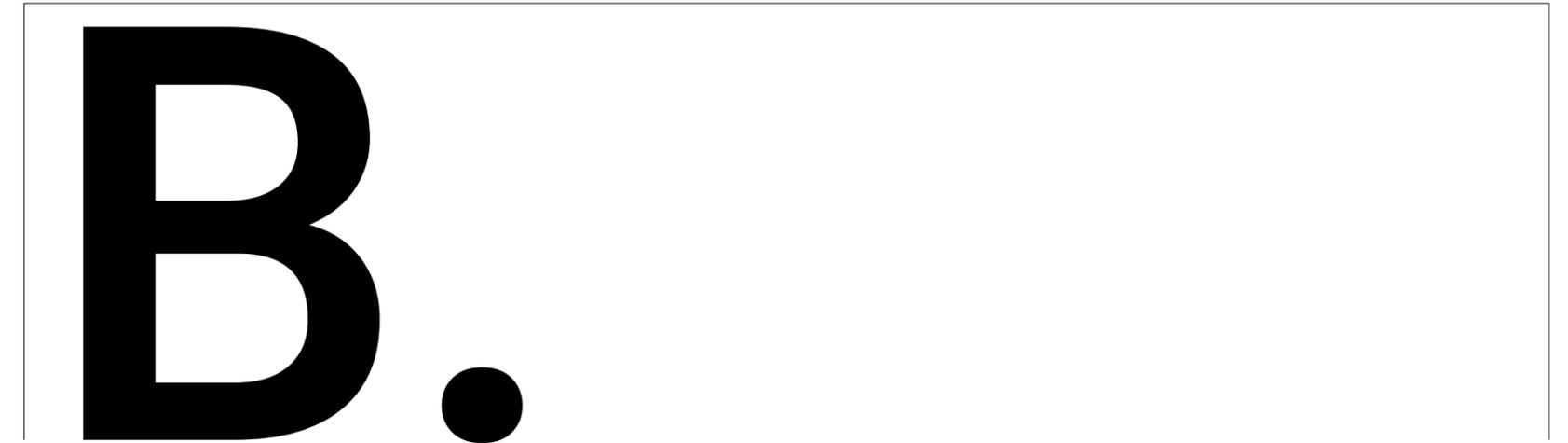
EXAMEN PRÉALABLE

DÉLAI DU RENDU 20

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES 20

- † Périmètre de construction
- † Périmètre d'aménagement
- † Distances aux limites, hors de terre
- † Distances aux limites, enterré

VALEURS STATISTIQUES 20



EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le bureau c b architectes. Il a porté sur les points suivants :

DÉLAI DU RENDU

25 groupements se sont inscrits au concours pluridisciplinaire, 22 projets ont été retournés dans les délais, 3 groupements inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 22 maquettes ont été remises dans les délais.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

Les projets n°02 – 09 ne respectent pas le périmètre de construction.

PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

Tous les projets remis respectent le périmètre d'aménagement.

DISTANCES AUX LIMITES, HORS DE TERRE

Le projet n°02 ne respecte pas les distances aux limites hors de terre.

DISTANCES AUX LIMITES, ENTERRÉ

Les projets n°16 – 18 – 21 ne respectent pas les distances aux limites enterrées.

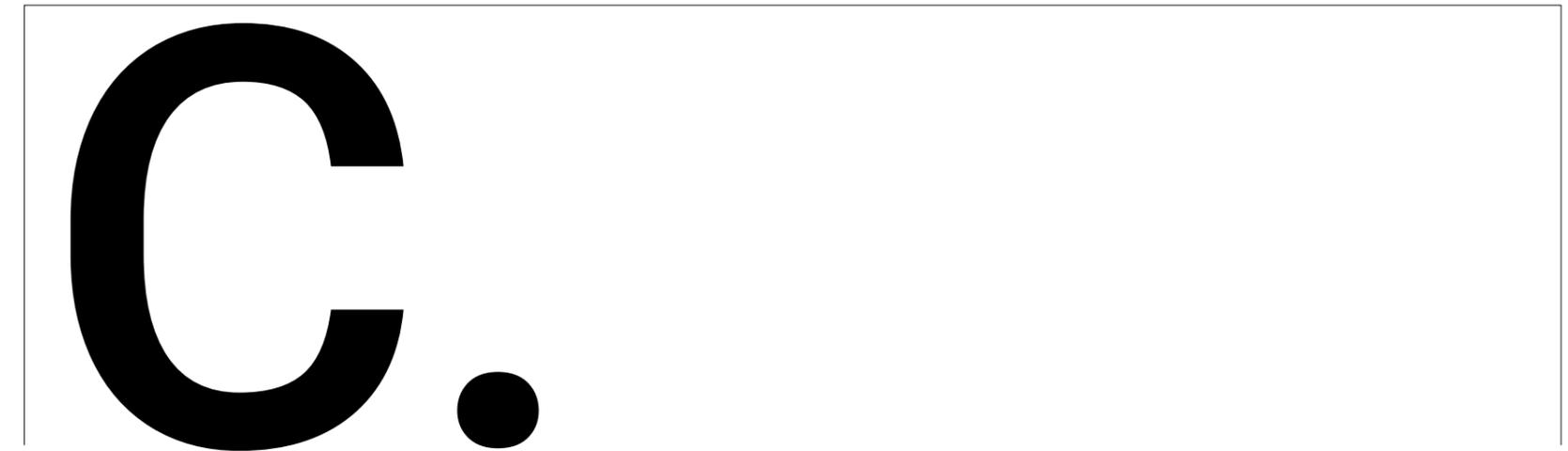
VALEURS STATISTIQUES

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

PROGRAMME DES LOCAUX

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

JUGEMENT	
1 ^{er} TOUR D'ÉLIMINATION	24
2 ^e TOUR D'ÉLIMINATION	25
REPÊCHAGE	25
CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	25
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY	25
EXPOSITION	25
JURY	26



JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 15 octobre et le mercredi 16 octobre 2024.

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 22 projets affichés, afin de s'informer des résultats de l'examen préalable et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

Après avoir analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 de la norme SIA 142, prend acte qu'aucun des projets ne s'écarte fondamentalement du programme au point d'être exclu et décide de tous les accepter au jugement.

Toutefois, les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix (art. 22.2 et 3, SIA 142).

- † N° 02 MARLEY
- † N° 09 LES TROIS MOUSQUETAIRES
- † N° 16 ABRICOT ET PISTACHE
- † N° 18 LES TROIS BRIGANDS
- † N° 21 ORIGAMI

1^{er} TOUR D'ÉLIMINATION

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation aux éléments structurants du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Le jury a éliminé au premier tour les 9 projets suivants :

- † N° 03 LA VOLLEGEARDE
- † N° 05 PRIMEVÈRE
- † N° 07 VILLATICUM
- † N° 08 LES PETITS DU DAILLAY
- † N° 10 LA CITADELLE
- † N° 11 LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE
- † N° 13 PLUS QU'UNE CRÈCHE
- † N° 18 LES TROIS BRIGANDS
- † N° 20 SYMBIOSE LUDIQUE

2^e TOUR D'ÉLIMINATION

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudié: le rapport et le dialogue avec le site, les flux extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualités des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury a éliminé au deuxième tour les 9 projets suivants :

- † N° 01 CAMPUS
- † N° 02 MARLEY
- † N° 04 TOD
- † N° 06 PAPILLON
- † N° 15 NEW KIDS ON THE BLOCK
- † N° 16 ABRICOT ET PISTACHE
- † N° 19 POMME CITRON
- † N° 21 ORIGAMI
- † N° 22 FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX

REPÊCHAGE

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets.

Il décide de repêcher les projets suivants :

- † N° 04 TOD
repêché du 2^e tour, projet primé
- † N° 22 FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX
repêché du 2^e tour, projet primé

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 100'000.– HT pour attribuer des prix et des mentions.

Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

RANG	PRIX	N°	DEVISE	MONTANT
1 ^{er} rang	1 ^{re} mention	N° 09	LES TROIS MOUSQUETAIRES	CHF 30'000 HT
2 ^e rang	1 ^{er} prix	N° 12	FARANDOLE	CHF 25'000 HT
3 ^e rang	2 ^e prix	N° 14	KÂBANA	CHF 17'000 HT
4 ^e rang	3 ^e prix	N° 17	JUVILAND	CHF 15'000 HT
5 ^e rang	4 ^e prix	N° 04	TOD	CHF 8'000 HT
6 ^e rang	5 ^e prix	N° 22	FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX	CHF 5'000 HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des groupements pour la qualité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°09 « LES TROIS MOUSQUETAIRES » la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son implantation et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 25 novembre 2024 à 18h00, à la salle polyvalente La Morentze, Chemin de la Morintze 3, 1941 Vollèges.

JURY

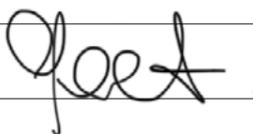
Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide d'attribuer le 1^{er} prix, 1^{er} mention au projet: n°09, devise « LES TROIS MOUSQUETAIRES » et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Vollèges, le 16 octobre 2024

SIGNATURE

Laurent Geninasca  Olivier Cheseaux _____

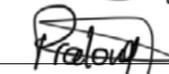
Anne-Michèle Lack  Wanda Palacz  _____

Christophe Maret  Anne Bühler Moulin  _____

Bruno Moulin  Anaïs Joris  _____

Cédric Felley _____ Matthieu Moulin  _____

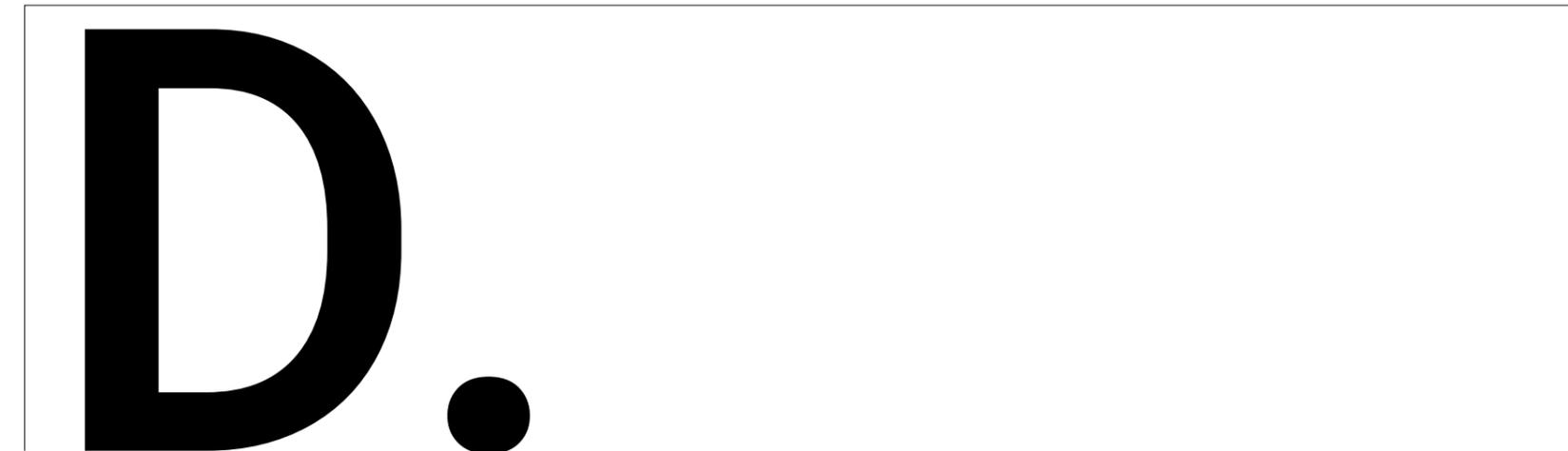
Alexandre Rey  Alain Müri  _____

Guillaume Colin  Sabrina Pralong  _____

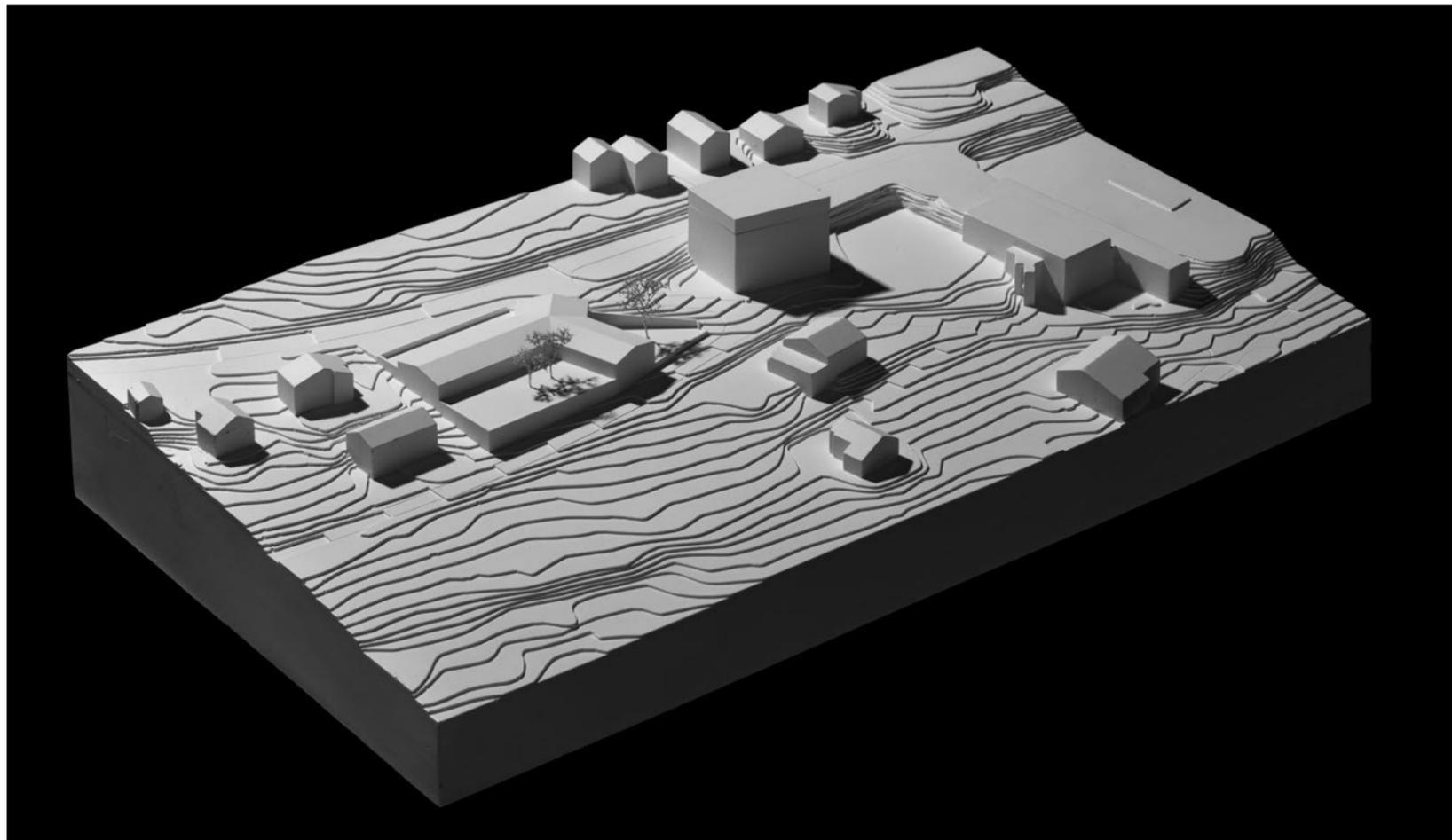
Jean-Baptiste Vaudan _____ Frédéric Quennoz  _____

PROJETS PRIMÉS

N° 09	« LES TROIS MOUSQUETAIRES »	1 ^{er} RANG	1 ^{re} MENTION	30
N° 12	« FARANDOLE »	2 ^e RANG	1 ^{er} PRIX	36
N° 14	« KÂBANA »	3 ^e RANG	2 ^e PRIX	42
N° 17	« JUVILAND »	4 ^e RANG	3 ^e PRIX	48
N° 04	« TOD »	5 ^e RANG	4 ^e PRIX	54
N° 22	« FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX »	6 ^e RANG	5 ^e PRIX	60



PROJETS PRIMÉS



NOM DU PROJET « LES TROIS MOUSQUETAIRES »

CLASSEMENT 1^{er} rang / 1^{re} mention / CHF 30'000

ARCHITECTES

Atelier Charvoz + Atelier Mojo, Sion

COLLABORATEURS

Bastien Charvoz, Djavan Cardona

INGÉNIEURS

Guyaz Méry Ingénieurs Civils, Sion

COLLABORATEURS

Xavier Guyaz

CRITIQUE

Le projet propose une utilisation complète de la parcelle en s'appuyant sur les limites constructibles. Un volume en forme de « Y » prend place et définit le rapport avec les routes nord, est et les propriétaires voisins de l'ouest. Par cette géométrie, le volume définit « naturellement » 3 espaces extérieurs différenciés de qualité et de surfaces différentes.

Le volume est constitué d'un socle et de murets définissant les limites. Les trois pignons sont traités comme une dilatation des murs et offrent de petites longueurs de façades similaires aux habitations avoisinantes. Le volume général est à l'échelle du village et des enfants. Une ouverture généreuse par pignon offre un cadrage sur les différents paysages.

Les niveaux d'entrée de la crèche-nurserie, accès parking et la liaison avec le centre scolaire devront encore être affinés afin de respecter au mieux le terrain naturel. Le projet propose de surélever l'école existante afin d'accueillir les salles de classes demandées dans le programme. La dépose pour la crèche-nurserie est prévue au nord-ouest. L'accès à ces fonctions indépendantes de l'école est bien situé. Au nord et à l'est, on entre par une cour, traitée comme un seuil entre l'espace public et les fonctions privatives. Ces deux cours sont présentées comme des espaces sécurisés (murets, portails...). Le volume en « Y » est surmonté d'une toiture à deux pans reprenant l'architecture vernaculaire du village. Les 3 ailes sont identifiées comme des fonctions distinctes. On entre par l'articulation, zone vestiaires (crèche-nurserie). Dans la partie nord-est se trouve les fonctions communes, dans celle au sud, la nurserie et dans la plus grande, située à l'ouest, la crèche. La troisième cour complètement privatisée est partagée par la crèche et la nurserie. À l'intérieur, les salles de vie et salles à manger ne conviennent pas dans leur utilisation. Les prolongements extérieurs nord et sud sont appréciés. Cette organisation devrait être repensée en offrant des accès indépendants aux fonctions principales.

Au niveau inférieur prend place l'UAPE à l'est en relation direct avec l'école et dans la partie ouest l'abri PC (parking) avec un accès de plein pied depuis la route sud.

À l'est, la cour est en pleine terre alors que les deux autres sont prévues avec une importante épaisseur de terre garantissant la plantation de hautes végétations offrant un ombrage naturel à ces espaces.

Le jury apprécie l'implantation du volume, son échelle, ainsi que les espaces extérieurs générés.



MPLANTATION VOLUMÉTRIQUE ACCÈS ET RÉPARTITION DU PROGRAMME MATÉRIALISATION STRUCTURE AMBIANCE ET CADRE DE VIE



Le projet « LES TROIS MOUSQUETAIRES » explore les... Les masses volumétriques choisies... L'ambiance et le cadre de vie... Les masses volumétriques choisies... L'ambiance et le cadre de vie...



Table with 4 columns: Description of building elements, Unit, Quantity, and Unit Price. Includes items like 'Structure béton', 'Murs en briques', 'Plancher bois', etc.

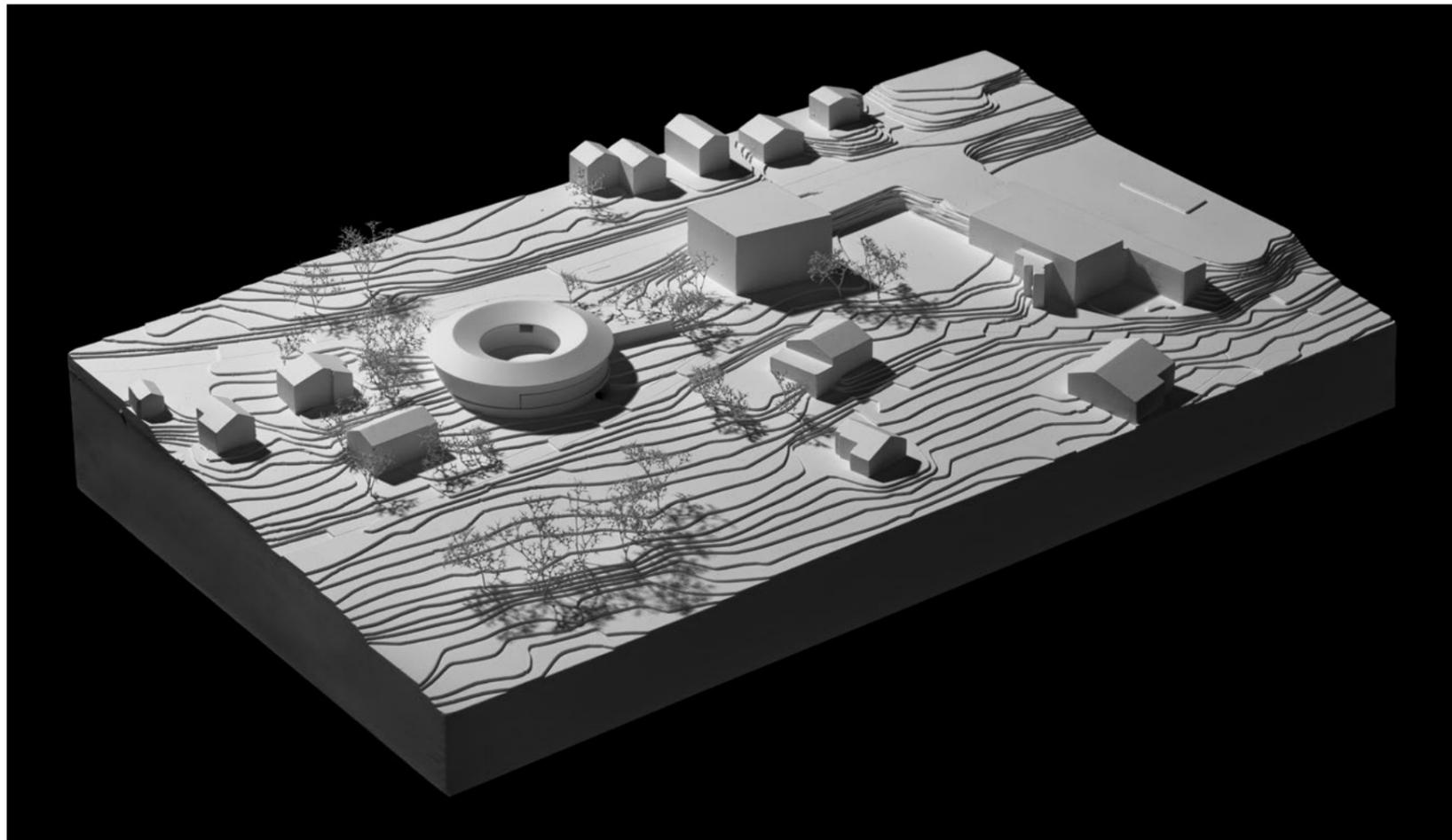


CONCOURS DE PROJETS NCIAPS VOLLEES LES TROIS MOUSQUETAIRES



CONCOURS DE PROJETS NCIAPS VOLLEES LES TROIS MOUSQUETAIRES





NOM DU PROJET «FARANDOLE»

CLASSEMENT 2^e rang / 1^{er} prix / CHF 25'000

ARCHITECTES

J. Gaudard + Pascal de Benoit & Partenaires, Olon

COLLABORATEURS

Jeff Gaudard, Pascal de Benoit

INGÉNIEURS

Bois Initial, Lausanne

COLLABORATEURS

Reto Emery

CRITIQUE

Cette forme circulaire s'implante dans le paysage aux croisements des 3 routes: cantonale, et communales. En partie Nord, sa volumétrie vient s'implanter en continuité des bâtiments voisins. En partie Sud, le bâtiment est implanté sur un socle minéral, ce qui occasionne une intégration topographique moins qualitative.

Le volume émergent est en bois surmonté d'une toiture à 2 pans circulaires. La forme cylindrique offre un accès au Nord pour la crèche et la nurserie, à l'Est pour l'UAPE et au Sud pour l'abri et le parking souterrain.

Cette répartition programmatique privatise la cour intérieure à l'UAPE, tandis que la nurserie et la crèche seront utilisateurs de jardins en périphérie du volume bâti. Ces jardins extérieurs en terrasse, ainsi que l'accès au parking occasionnent d'importants murs de soutènement qui viennent se raccorder de façon inadéquate sur le volume cylindrique.

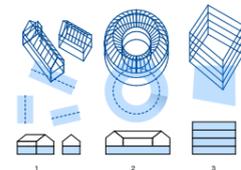
Le programme du fait de sa typologie circulaire offre des circulations internes très intéressantes et optimales. La qualité spatiale du projet permet des vues, ainsi que des vis-à-vis ouverts tout en profitant de la course du soleil. Sa flexibilité typologique et sa simplicité constructive permettra à ses futurs usagers une adaptation programmatique facilitée.

Le système constructif général et la matérialité des façades sont très intéressantes, fonctionnelles et durables. La proposition du projet Farandole est de façon générale très séduisante et compacte.

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Volvèges



Vue extérieure



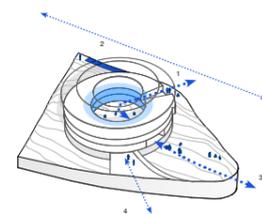
PROJET / IMPLANTATION

Un ouvrage pour les enfants. Le projet (2) s'implante dans la continuité des infrastructures publiques (3) et de la zone de faible densité (1) du village de Volvèges. La forme circulaire, claire et douce, de faible hauteur, s'implante dans le paysage et la pente tout en tissant des liens d'accrochage aux différents niveaux du sol, ceci en offrant des connexions naturelles sur les espaces extérieurs. La volumétrie, rythmée, avec ses toitures à pans, occupe le vide actuel compris entre les 2 routes: la route de Bagnes, chemin de la Montée et le chemin de Courmayeur.

La cour intérieure, espace de référence, apporte luminosité, calme et protection. Posé sur un socle minéral, le volume en construction bois fait office de « cercle vertueux » architectural restant en valeur tout le village.

A la fois centrage et centrifuge, l'objet devient attractif et dialogue avec son environnement. Cette forme circulaire offre une magnifique efficacité d'espaces avec des orientations tous azimuts.

ACCESSIBILITÉ



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Chaque fonction (nurserie, crèche, UAPE) a son propre prolongement extérieur, délimité et sécurisé.

- Nurserie sur le Nord-Ouest avec les places de parc « déposer minute ».
- Crèche sur le Nord-Est.
- UAPE sur le Sud-Est et la cour centrale.

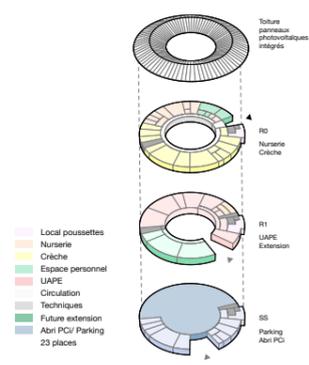
Les espaces de jeux sont disposés en terrasses, selon leur relation sur l'intérieur, offrant une immersion avec la nature, avec des zones de découvertes et d'expérimentation.

L'espace extérieur est ponctué de bacs-jardins pédagogiques ainsi que d'un pergola en bois où la végétation offre ombrage et protection. Le projet favorise un lien entre bâtiment et nature tout en offrant un cadre sécurisé. La cour intérieure, arborisée, offre un espace sécurisé, convivial, tranquille et serein.

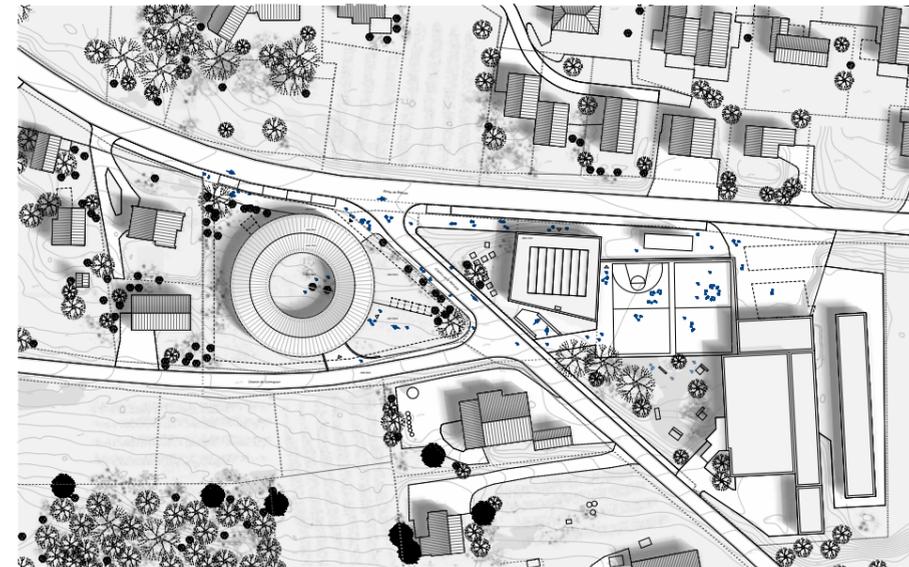
PROGRAMME

Le programme, organisé de manière flexible et évolutif, est pensé pour répondre aux besoins des enfants, des parents et du personnel. Chaque fonction est repérable dès l'entrée et profite pleinement de la lumière naturelle et des dénivelés multiples sur l'extérieur.

- Dès l'entrée (1), on trouve les vestiaires, les locaux d'accueil et administratifs pour la nurserie et la crèche.
- Les dortoirs de la nurserie et de la crèche sont isolés des zones d'activités.
- L'UAPE (2) trouve naturellement sa place directement en relation avec l'école voisine.
- La suite centralisée, accessible directement pour la livraison, est au niveau de l'UAPE (principal utilisateur) mais directement accessible par ascenseur à la crèche et à la nurserie.
- L'extension des 2 salles de classes et services liés, en relation visuelle et spatiale avec l'école existante, s'insère dans le volume bâti, ce qui facilite grandement sa réalisation et ceci sans rajouter de nouveaux volumes futurs. Le socle (3) abrite un parking 23 places mutualisé avec l'abri PCI de 650 places.

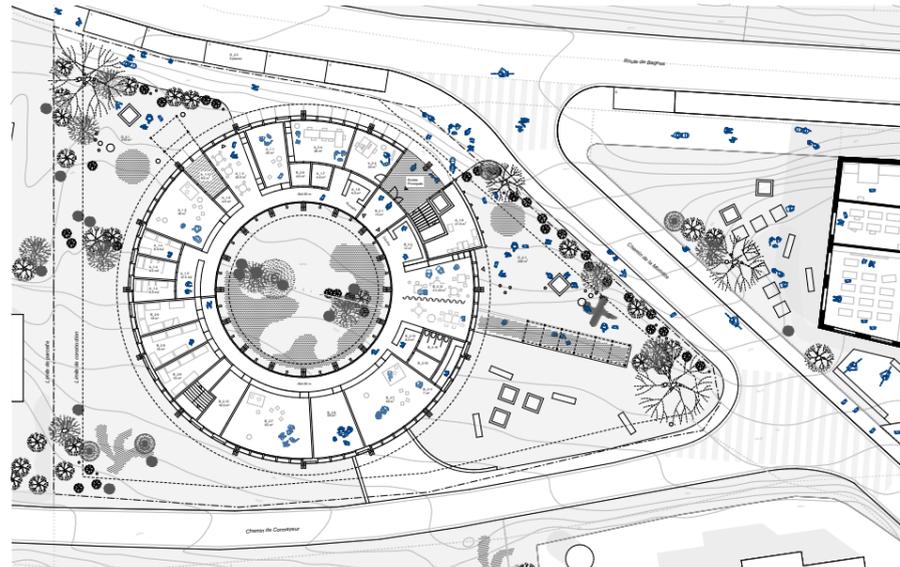


FARANDOLE!

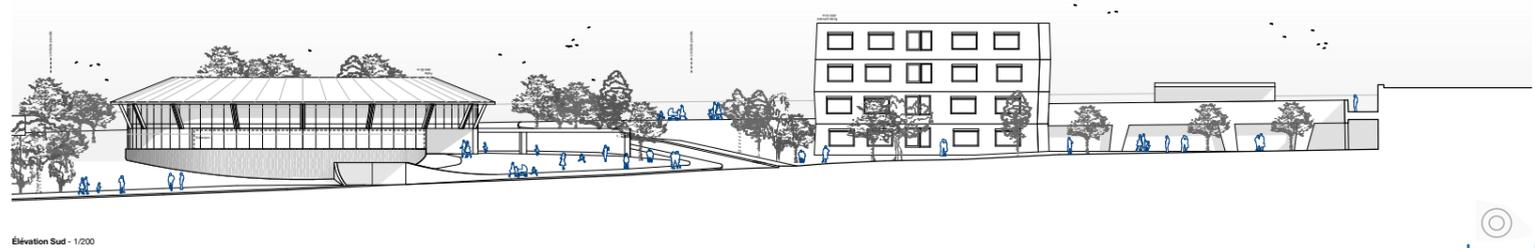


Plan de situation - 1/500

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Volvèges

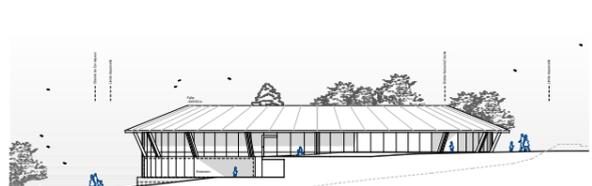


Plan rez supérieur - 1/200

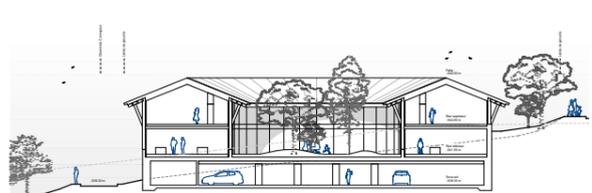


Élévation Sud - 1/200

FARANDOLE!

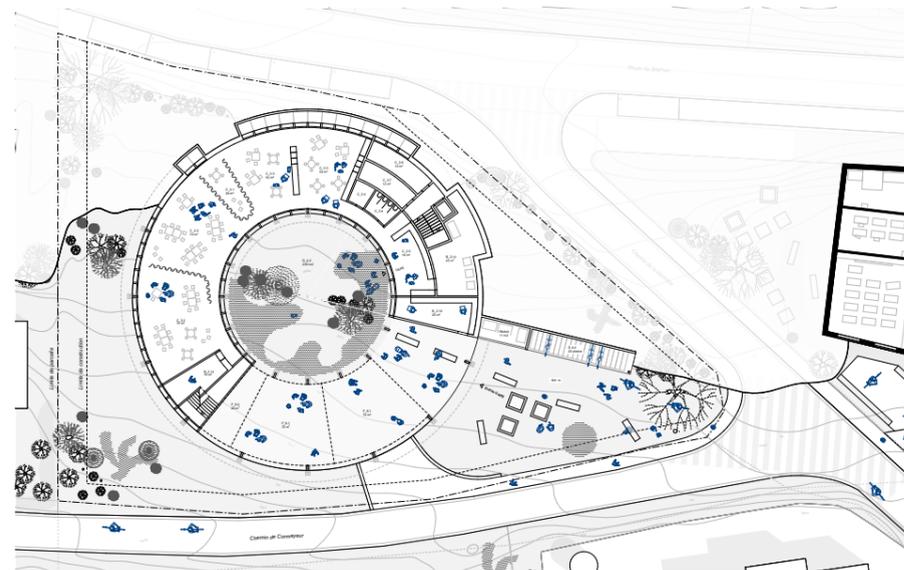


Élévation Est - 1/200

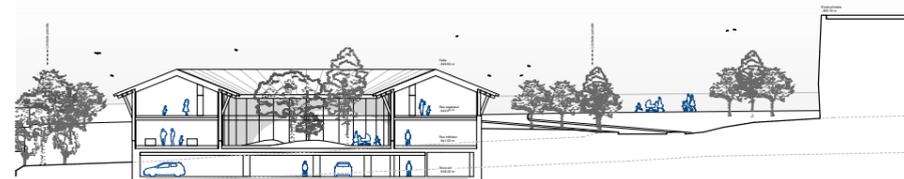


Coupe A-A - 1/200

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Volèges

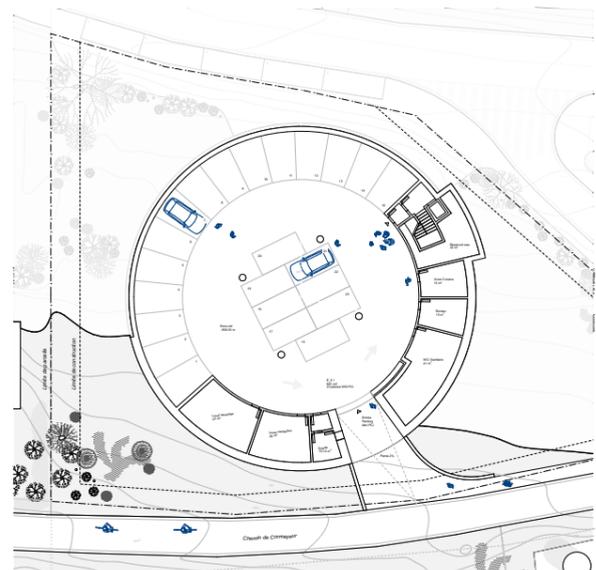


Rez inférieur - 1/200

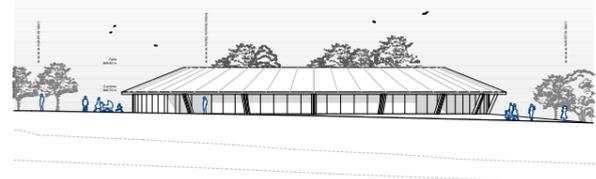


Coupe B-B - 1/200

FARANDOLE!  

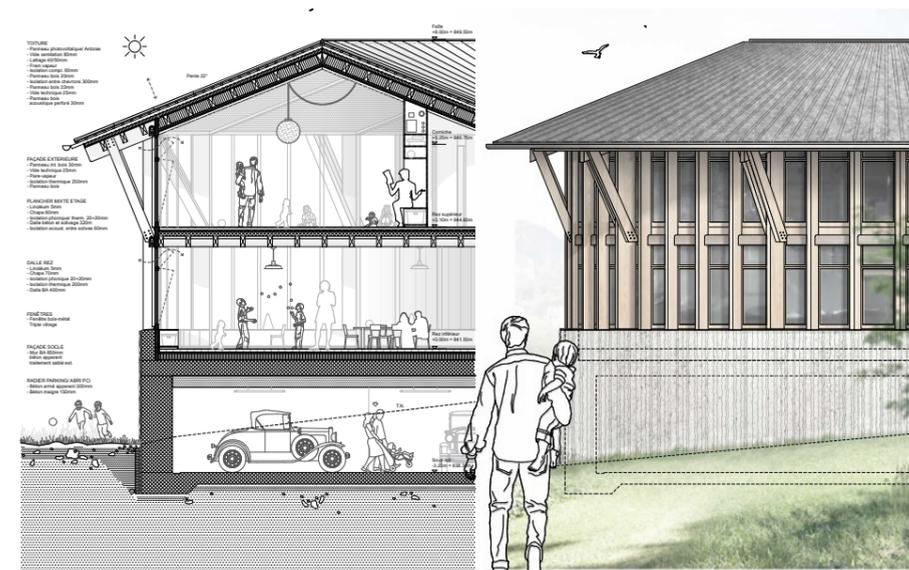


Plan sous-sol - 1/200



Élévation Nord - 1/200

Concours de projet Nurserie Crèche UAPE - Volèges



Coupe 1-50

Matérialité de façade

PHASES - Mise en oeuvre

1. Structure principale

2. Dalle BA sur socle

3. Structures intermédiaires

4. Revêtement de plancher

5. Revêtement de façade

6. Toiture

7. Aménagement extérieur

8. Aménagement intérieur

9. Aménagement paysager

10. Aménagement mobilier

11. Aménagement éclairage

12. Aménagement végétation

13. Aménagement eau

14. Aménagement sécurité

15. Aménagement acoustique

16. Aménagement thermique

17. Aménagement ventilation

18. Aménagement chauffage

19. Aménagement isolation

20. Aménagement ventilation

21. Aménagement chauffage

22. Aménagement isolation

23. Aménagement ventilation

24. Aménagement chauffage

25. Aménagement isolation

26. Aménagement ventilation

27. Aménagement chauffage

28. Aménagement isolation

29. Aménagement ventilation

30. Aménagement chauffage

31. Aménagement isolation

32. Aménagement ventilation

33. Aménagement chauffage

34. Aménagement isolation

35. Aménagement ventilation

36. Aménagement chauffage

37. Aménagement isolation

38. Aménagement ventilation

39. Aménagement chauffage

40. Aménagement isolation

41. Aménagement ventilation

42. Aménagement chauffage

43. Aménagement isolation

44. Aménagement ventilation

45. Aménagement chauffage

46. Aménagement isolation

47. Aménagement ventilation

48. Aménagement chauffage

49. Aménagement isolation

50. Aménagement ventilation

51. Aménagement chauffage

52. Aménagement isolation

53. Aménagement ventilation

54. Aménagement chauffage

55. Aménagement isolation

56. Aménagement ventilation

57. Aménagement chauffage

58. Aménagement isolation

59. Aménagement ventilation

60. Aménagement chauffage

61. Aménagement isolation

62. Aménagement ventilation

63. Aménagement chauffage

64. Aménagement isolation

65. Aménagement ventilation

66. Aménagement chauffage

67. Aménagement isolation

68. Aménagement ventilation

69. Aménagement chauffage

70. Aménagement isolation

71. Aménagement ventilation

72. Aménagement chauffage

73. Aménagement isolation

74. Aménagement ventilation

75. Aménagement chauffage

76. Aménagement isolation

77. Aménagement ventilation

78. Aménagement chauffage

79. Aménagement isolation

80. Aménagement ventilation

81. Aménagement chauffage

82. Aménagement isolation

83. Aménagement ventilation

84. Aménagement chauffage

85. Aménagement isolation

86. Aménagement ventilation

87. Aménagement chauffage

88. Aménagement isolation

89. Aménagement ventilation

90. Aménagement chauffage

91. Aménagement isolation

92. Aménagement ventilation

93. Aménagement chauffage

94. Aménagement isolation

95. Aménagement ventilation

96. Aménagement chauffage

97. Aménagement isolation

98. Aménagement ventilation

99. Aménagement chauffage

100. Aménagement isolation

101. Aménagement ventilation

102. Aménagement chauffage

103. Aménagement isolation

104. Aménagement ventilation

105. Aménagement chauffage

106. Aménagement isolation

107. Aménagement ventilation

108. Aménagement chauffage

109. Aménagement isolation

110. Aménagement ventilation

111. Aménagement chauffage

112. Aménagement isolation

113. Aménagement ventilation

114. Aménagement chauffage

115. Aménagement isolation

116. Aménagement ventilation

117. Aménagement chauffage

118. Aménagement isolation

119. Aménagement ventilation

120. Aménagement chauffage

121. Aménagement isolation

122. Aménagement ventilation

123. Aménagement chauffage

124. Aménagement isolation

125. Aménagement ventilation

126. Aménagement chauffage

127. Aménagement isolation

128. Aménagement ventilation

129. Aménagement chauffage

130. Aménagement isolation

131. Aménagement ventilation

132. Aménagement chauffage

133. Aménagement isolation

134. Aménagement ventilation

135. Aménagement chauffage

136. Aménagement isolation

137. Aménagement ventilation

138. Aménagement chauffage

139. Aménagement isolation

140. Aménagement ventilation

141. Aménagement chauffage

142. Aménagement isolation

143. Aménagement ventilation

144. Aménagement chauffage

145. Aménagement isolation

146. Aménagement ventilation

147. Aménagement chauffage

148. Aménagement isolation

149. Aménagement ventilation

150. Aménagement chauffage

151. Aménagement isolation

152. Aménagement ventilation

153. Aménagement chauffage

154. Aménagement isolation

155. Aménagement ventilation

156. Aménagement chauffage

157. Aménagement isolation

158. Aménagement ventilation

159. Aménagement chauffage

160. Aménagement isolation

161. Aménagement ventilation

162. Aménagement chauffage

163. Aménagement isolation

164. Aménagement ventilation

165. Aménagement chauffage

166. Aménagement isolation

167. Aménagement ventilation

168. Aménagement chauffage

169. Aménagement isolation

170. Aménagement ventilation

171. Aménagement chauffage

172. Aménagement isolation

173. Aménagement ventilation

174. Aménagement chauffage

175. Aménagement isolation

176. Aménagement ventilation

177. Aménagement chauffage

178. Aménagement isolation

179. Aménagement ventilation

180. Aménagement chauffage

181. Aménagement isolation

182. Aménagement ventilation

183. Aménagement chauffage

184. Aménagement isolation

185. Aménagement ventilation

186. Aménagement chauffage

187. Aménagement isolation

188. Aménagement ventilation

189. Aménagement chauffage

190. Aménagement isolation

191. Aménagement ventilation

192. Aménagement chauffage

193. Aménagement isolation

194. Aménagement ventilation

195. Aménagement chauffage

196. Aménagement isolation

197. Aménagement ventilation

198. Aménagement chauffage

199. Aménagement isolation

200. Aménagement ventilation

201. Aménagement chauffage

202. Aménagement isolation

203. Aménagement ventilation

204. Aménagement chauffage

205. Aménagement isolation

206. Aménagement ventilation

207. Aménagement chauffage

208. Aménagement isolation

209. Aménagement ventilation

210. Aménagement chauffage

211. Aménagement isolation

212. Aménagement ventilation

213. Aménagement chauffage

214. Aménagement isolation

215. Aménagement ventilation

216. Aménagement chauffage

217. Aménagement isolation

218. Aménagement ventilation

219. Aménagement chauffage

220. Aménagement isolation

221. Aménagement ventilation

222. Aménagement chauffage

223. Aménagement isolation

224. Aménagement ventilation

225. Aménagement chauffage

226. Aménagement isolation

227. Aménagement ventilation

228. Aménagement chauffage

229. Aménagement isolation

230. Aménagement ventilation

231. Aménagement chauffage

232. Aménagement isolation

233. Aménagement ventilation

234. Aménagement chauffage

235. Aménagement isolation

236. Aménagement ventilation

237. Aménagement chauffage

238. Aménagement isolation

239. Aménagement ventilation

240. Aménagement chauffage

241. Aménagement isolation

242. Aménagement ventilation

243. Aménagement chauffage

244. Aménagement isolation

245. Aménagement ventilation

246. Aménagement chauffage

247. Aménagement isolation

248. Aménagement ventilation

249. Aménagement chauffage

250. Aménagement isolation

251. Aménagement ventilation

252. Aménagement chauffage

253. Aménagement isolation

254. Aménagement ventilation

255. Aménagement chauffage

256. Aménagement isolation

257. Aménagement ventilation

258. Aménagement chauffage

259. Aménagement isolation

260. Aménagement ventilation

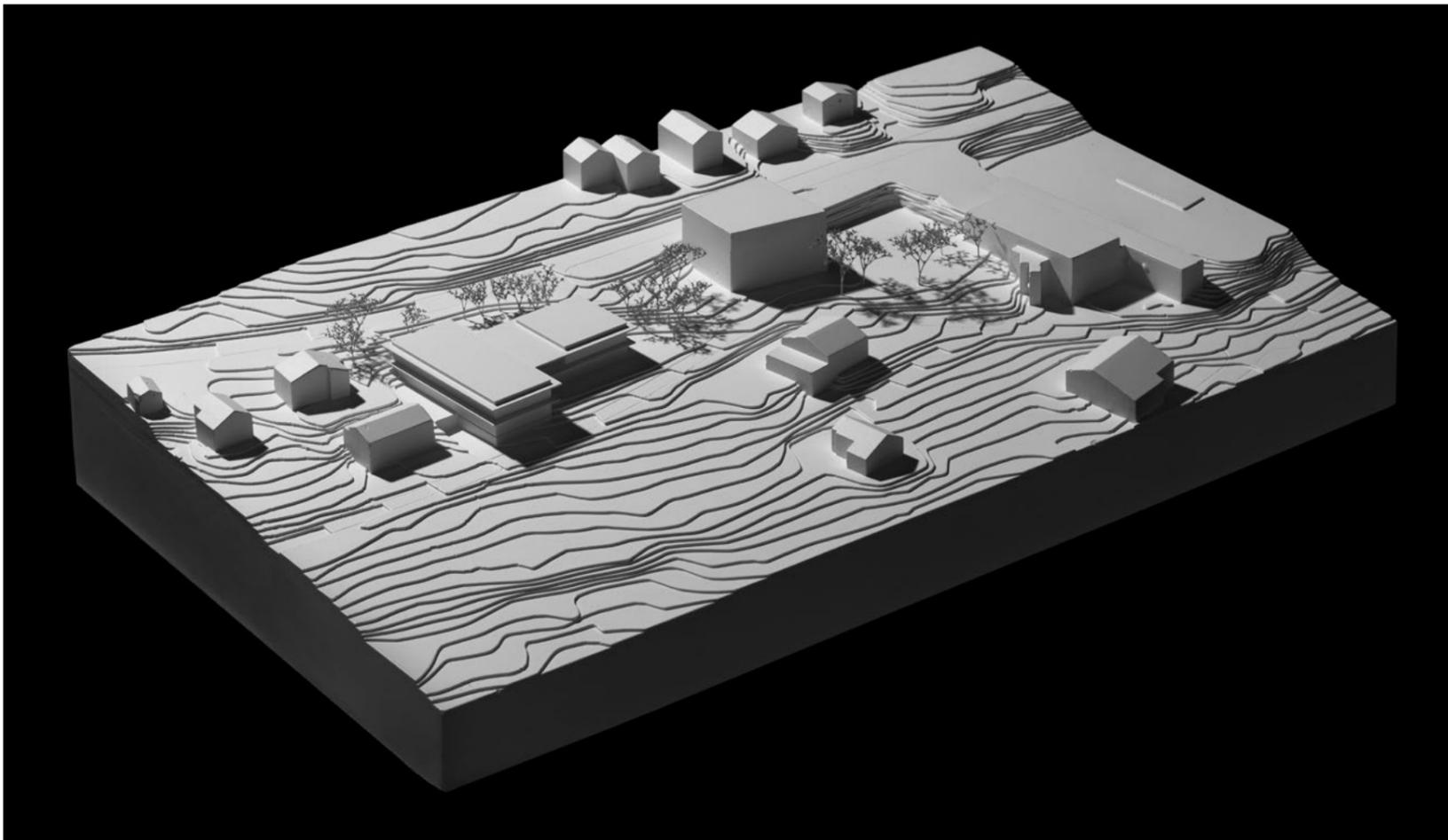
261. Aménagement chauffage

262. Aménagement isolation

263. Aménagement ventilation

264. Aménagement chauffage

265. Aménagement isolation



NOM DU PROJET « KÂBANA »

CLASSEMENT 3^e rang / 2^e prix / CHF 17'000

ARCHITECTES

Atelier Dimanche Architectes, Sion

COLLABORATEURS

Mathieu Robitaille, Tamara Henry

INGÉNIEURS

Kurmann Crettton Ingénieurs + Cambium Ingénierie, Monthey

COLLABORATEURS

Alexandre Schmid, Nils Baertschi

CRITIQUE

Le projet propose l'implantation d'un volume de deux niveaux positionné en limite Ouest de la parcelle. La forme du bâtiment génère des espaces extérieurs sectorisés. Son insertion dans le terrain permet d'avoir l'entrée principale de plain-pied au Nord et une entrée pour le niveau inférieur du bâtiment au Sud.

La volumétrie proposée est basse et n'émerge pas vis à vis du contexte bâti, mais occupe une grande surface de la parcelle. Son positionnement proche de la limite à l'Ouest crée des vis-à-vis frontaux avec les habitations voisines.

Au rez-de-chaussée supérieur, le hall d'entrée généreux offre un accès indépendant à chacune des unités. La crèche prend place dans la partie Ouest de l'étage et la nurserie dans l'aile Est. Leur disposition au même étage est judicieuse et favorise les interactions entre les différentes classes d'âge. Les locaux dédiés au personnel ainsi qu'à la réception des parents est accessible sans transiter par une autre partie de programme.

L'organisation des unités autour d'un espace central de circulation et de vestiaire est séduisante, il aurait néanmoins été préférable d'avoir des relations directes entre les salles de vie et les salles de sieste.

Une coursive est proposée tout autour de l'étage, se dilatant ponctuellement pour créer des loggias. Ce dispositif offre des espaces extérieurs protégés, tout en contribuant à la protection solaire.

Le rez-de-chaussée inférieur accueille l'UAPE ainsi que les futures salles de classes. L'emplacement choisit pour l'extension suggère de l'intégrer immédiatement à la construction plutôt qu'ultérieurement. Le sous-sol est accessible par une rampe située à l'angle Sud-Ouest. Le parking proposé est fonctionnel.

L'expression architecturale du bâtiment consiste en un socle en maçonnerie qui règle les rapports au sol sur lequel repose des façades en bois généreusement ouvertes. La composition structurale de la façade est élégante, mais interroge par son aspect très soigné qui lui confère un caractère de bâtiment dans un parc peu en adéquation avec le contexte villageois.



projet pour le centre à Vallage.



plan de situation 1/500



CONCEPT

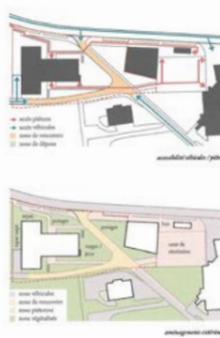
Le centre Kâbana s'inscrit dans le projet de Région. Ce centre, destiné à un usage polyvalent, a pour vocation de servir les habitants du territoire.

Le programme de la culture est au cœur de la réflexion. Le centre doit accueillir des activités culturelles, des ateliers, des ateliers de travail, des ateliers de réflexion, des ateliers de formation.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le centre Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



INSERTION ET RELATIONS AVEC L'EXISTANT

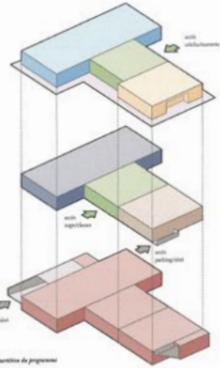
Le projet pour le centre de Vallage est un projet qui s'inscrit dans le projet de Région. Ce centre, destiné à un usage polyvalent, a pour vocation de servir les habitants du territoire.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



PROGRAMME

L'opération consiste à construire un centre polyvalent qui accueille les habitants du territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

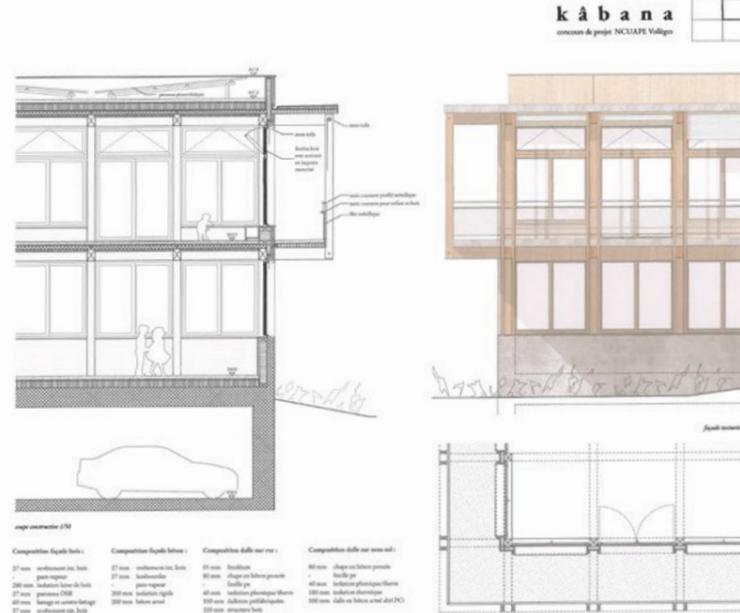


kâbana

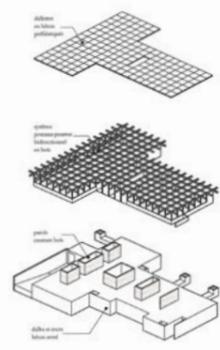
concours de projets NCUAPE Vallage



le grand hall de jour.



plan 1/20



STRUCTURE ET MATÉRIALITÉ

Le système constructif est un système à ossature bois. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



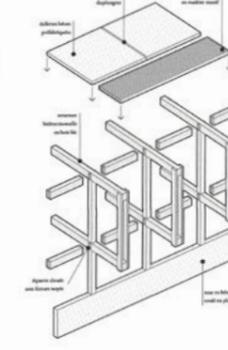
Le système constructif est un système à ossature bois. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



Le système constructif est un système à ossature bois. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

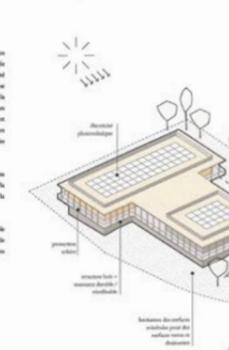
Le centre Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



Le système constructif est un système à ossature bois. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

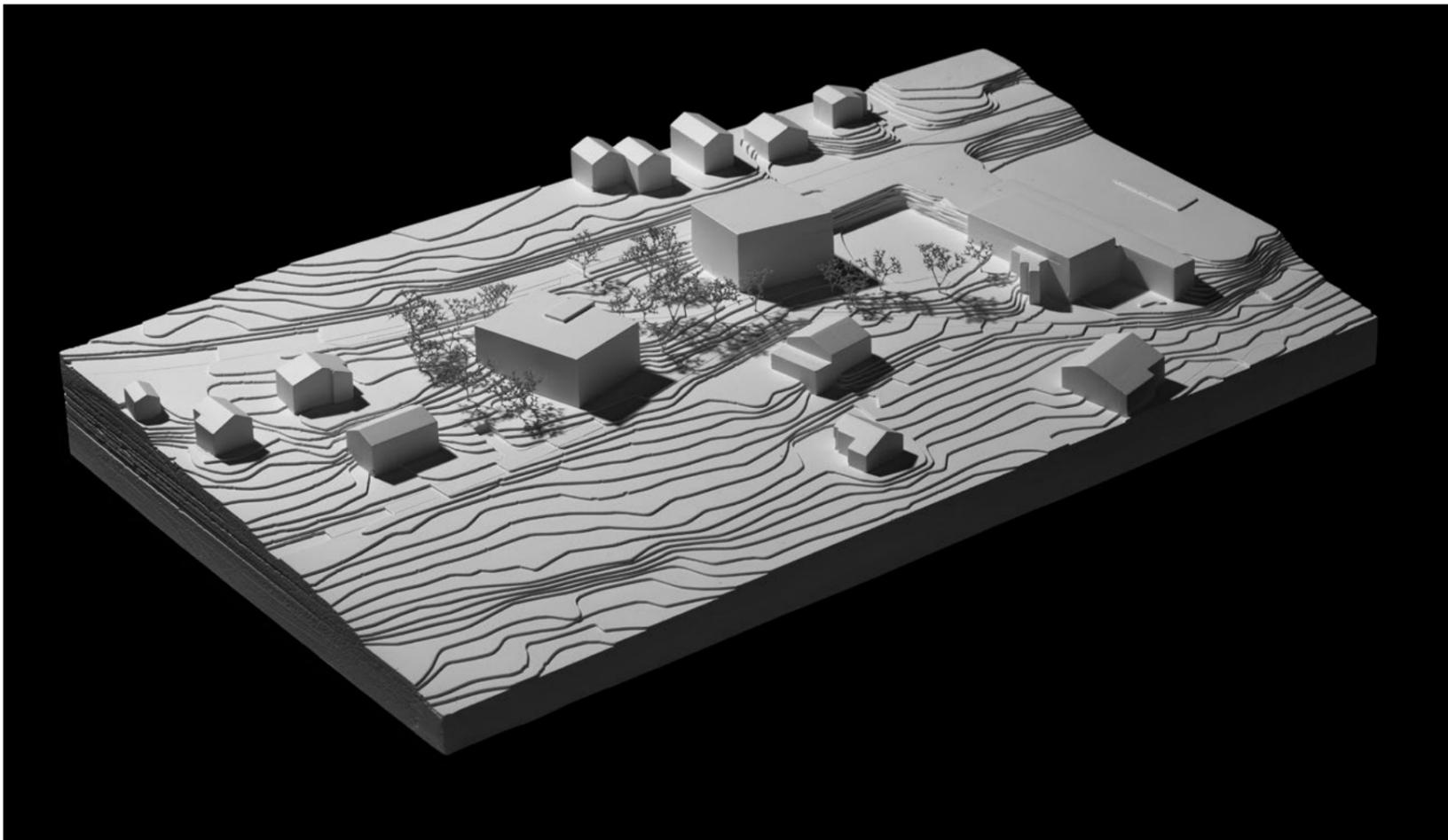
Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.

Le projet Kâbana s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le territoire. Le centre doit être un lieu de rencontre, un lieu de dialogue, un lieu de partage.



kâbana

concours de projets NCUAPE Vallage



NOM DU PROJET « JUVILAND »

CLASSEMENT 4^e rang / 3^e prix / CHF 15'000

ARCHITECTES

Game-VS, Martigny

COLLABORATEURS

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, David Formaz, Jean Aubert

INGÉNIEURS

Pini Groupe, Sion

COLLABORATEURS

Tor Lundström, Alberto Comana, André Tercinod, Christian Gachet, Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuigniery

CRITIQUE

Les auteurs proposent une construction de trois étages hors sol, implantée au centre de la parcelle. Le bâtiment tire parti de la déclivité naturelle du terrain. Le relief existant est préservé permettant une bonne intégration dans le paysage et le volume du bâtiment reste adapté et en bonne relation aux constructions voisines.

Ce parti offre une généreuse surface végétalisée tout autour du bâtiment, permettant un aménagement diversifié et évolutif en fonction des besoins des utilisateurs. Le nouveau gabarit s'inspire de la volumétrie de l'école existante voisine. Sa forme et son expression évoquent un établissement scolaire plutôt qu'un ouvrage chaleureux et ludique à l'échelle des enfants.

Les accès au site se font par le Nord et par le Sud. Les auteurs proposent de supprimer le tronçon du Chemin de la Morintze, afin de relier l'école à la nouvelle structure d'accueil en toute sécurité pour les enfants. Le maintien de cette liaison pour véhicules pourrait néanmoins être possible, sous forme retravaillée, tout en conservant l'idée du parc arborisé, ce qui est apprécié par le jury.

L'accès principal au bâtiment se trouve à l'étage intermédiaire dédié à la crèche, en relation de plein pied avec l'école. Chacun des étages accueille une fonction distincte. Les niveaux s'organisent autour d'un grand espace commun de dégagement, qui n'a pas d'affectation précise. Le puit de lumière permet d'éclairer naturellement les espaces centraux et offre des liaisons visuelles intéressantes entre les unités.

Le jury regrette l'organisation de la nurserie et la crèche sur deux niveaux distincts. Cette configuration limite les interactions entre les enfants de différents groupes d'âge. L'organisation intérieure générale est satisfaisante, les accès indépendants au rez-inférieur et à l'étage UAPE sont appréciés. Certains espaces intérieurs mériteraient d'être retravaillés, notamment les zones d'entrée jugées trop petites.

La répartition du sous-sol sur deux niveaux n'est pas du tout convaincante. Le parking n'offre pas un nombre de places de stationnement suffisant et les accès sont compliqués. L'agrandissement futur, proposé en surélévation, n'impacte pas les aménagements extérieurs et pourrait être réalisé en maintenant l'activité dans le bâtiment.

Les niveaux hors sol sont construits en charpente bois offrant une grande modularité pour des évolutions futures. Les éléments préfabriqués assureraient une mise en oeuvre rapide et précise. La mise en avant du bois local, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est appréciée.

Le projet a séduit par son implantation et les réflexions sur les aménagements extérieurs, notamment les liens tissés entre la structure et l'école. En revanche il manque de cohérence en terme d'organisation et d'une identité plus en adéquation avec le monde de la petite enfance.

JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges



JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges



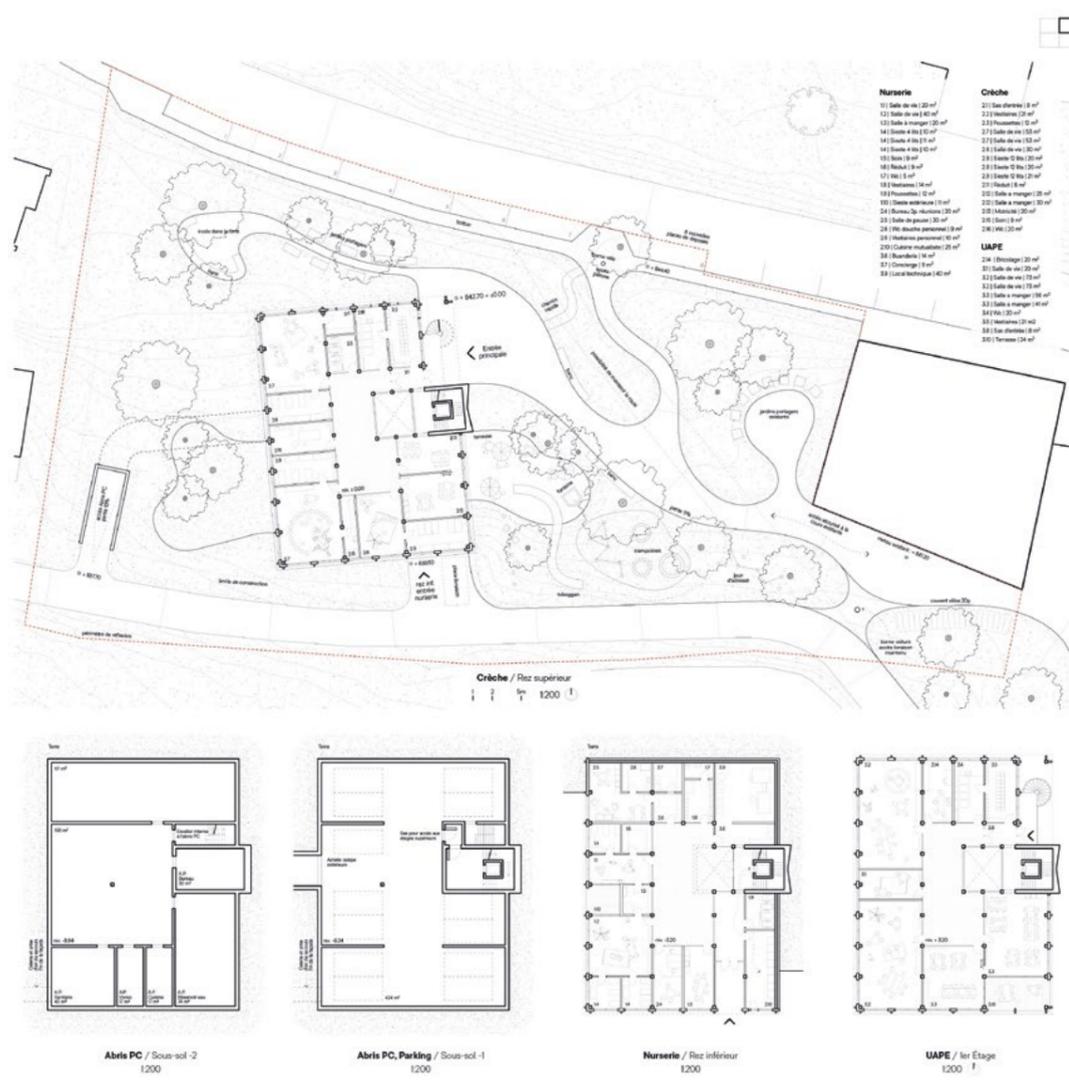
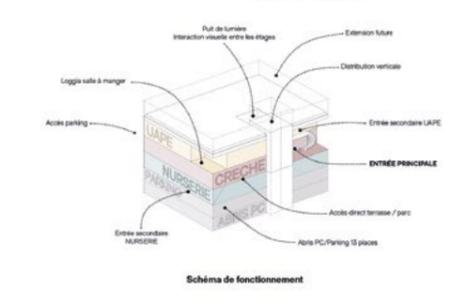
LE FONCTIONNEMENT

Le programme est structuré en différentes composantes organisées en strates, avec la crèche située au rez-de-chaussée supérieur, entre la nurserie et l'UAPE, formant le cœur du dispositif. Grâce à cette disposition centrale, elle est directement reliée à l'entrée principale ainsi qu'à la place d'accueil, facilitant les flux et la gestion des espaces. Chacune des entrées, la nurserie et l'UAPE, dispose d'une entrée secondaire indépendante, ce qui assure une autonomie fonctionnelle pour chaque groupe.

La circulation verticale est assurée par la cage d'escalier principale, adossée à un puits de lumière, ce qui permet de connecter harmonieusement l'ensemble des étages, y compris le parking de l'abri PC.

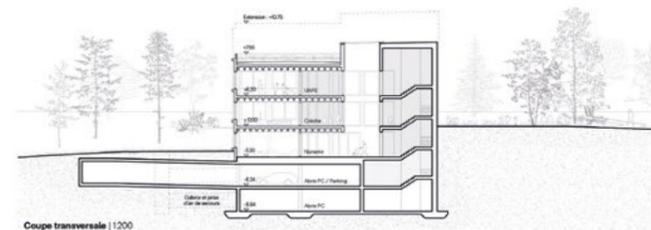
L'emplacement excentré de cette cage d'escalier, combiné à sa liaison directe avec la place d'accueil, crée au bâtiment une flexibilité supplémentaire. En cas de besoin, une utilisation du complexe pourrait intégrer facilement un programme supplémentaire, tel qu'une école enfantine, sans perturber la cohérence d'ensemble.

Les espaces extérieurs, orientés plein sud et agrémentés d'arbres, sont soigneusement structurés en fonction de leur usage. Ils prolongent les salles de vie de la nurserie, tandis que ceux de la crèche sont davantage connectés à la salle à manger, favorisant une plus grande diversité d'activités et d'interactions pour les enfants. Ces aménagements contribuent à créer un environnement propice au bien-être et au développement des plus jeunes.

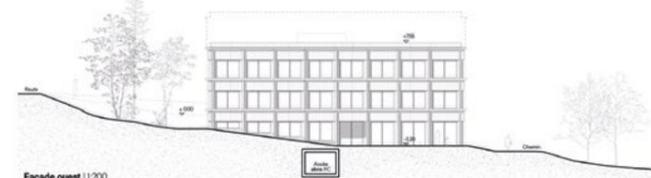


JUVILAND

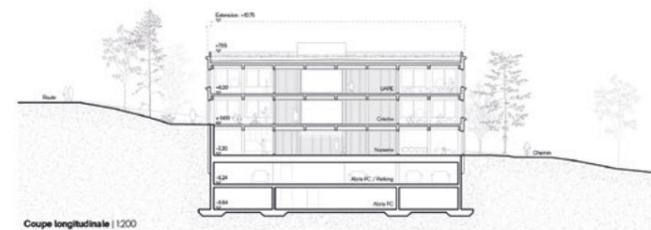
Concours de projets NCUAPE Vollèges



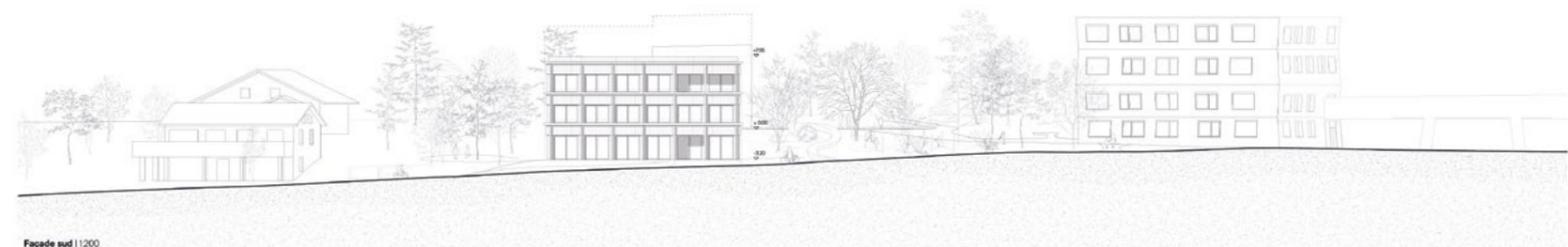
Coupe transversale | 1200



Façade ouest | 1200



Coupe longitudinale | 1200

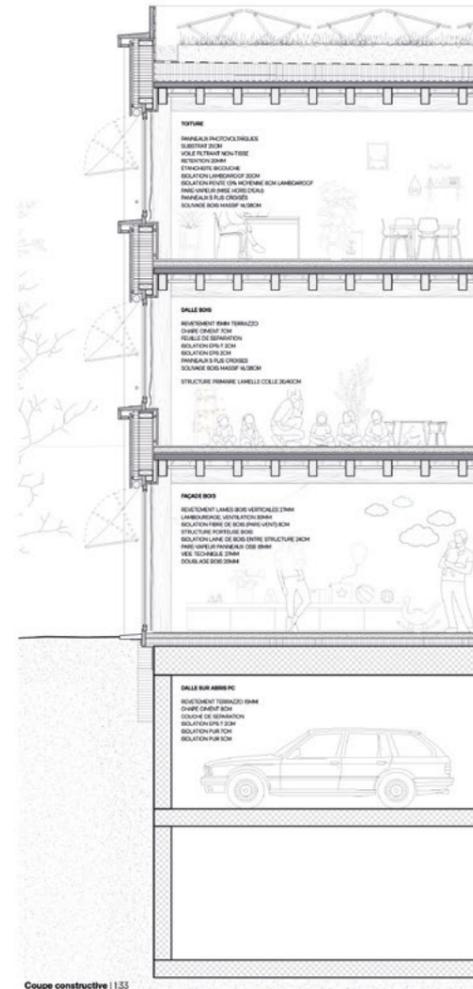


Façade sud | 1200



JUVILAND

Concours de projets NCUAPE Vollèges



Coupe constructive | 133

STRUCTURE TECHNIQUE MATERIALE

PARASISMIQUE

Les deux sous-sols en béton armé constituent les fondations du bâtiment, agissant à la fois comme un caisson rigide pour assurer la résistance parasismique et comme un abri de protection. L'enveloppe de cet abri est soigneusement conçue, comprenant une dalle de 50 cm, des murs extérieurs de 30 cm, et un radier de 25 cm, avec des surprofondeurs stratégiques sous les éléments porteurs. Le sol de fondation, composé de graviers sablonneux peu limoneux et secs, facilite des terrassements sans complications majeures.

Pour les niveaux hors-sol, la structure est principalement en charpente bois, à l'exception de la cage d'escalier, qui est en béton armé. Les poteaux en bois, disposés de manière régulière et optimisée, sont reliés aux poutres en lamelle-collée par des assemblages diversifiés, formant ainsi des cadres robustes et stables. Ces cadres, associés à la cage d'escalier, remplissent efficacement la fonction parasismique. Un panneau en bois à 5 plots croisés, fixé sur les poutres, répartit les efforts sismiques de manière uniforme sur les cadres et la cage d'escalier, restaurant ainsi la stabilité et la sécurité globale du bâtiment.

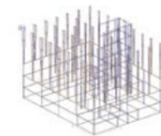


Schéma : Vérification de la structure portante, sous l'action sismique de dimensionnement pour l'ouvrage surélevé d'un étage Déplacement dans le sens nord-sud (planométrique).

ÉCOLOGIE

La rigidité de la charpente en bois favorise un haut degré de préfabrication, permettant une installation rapide, précise et respectueuse de l'environnement. Le système secondaire utilise une ossature traditionnelle en bois local, garantissant l'attribution de l'ouvrage avec des certifications environnementales telles que Merveille Eco.

TECHNIQUE

La distribution des systèmes techniques s'articule autour de l'impact central, dont la charpente est soigneusement embâchée pour répondre aux contraintes AEL. Cette approche permet de créer des espaces de vie chaleureux, avec une charpente apparente et des panneaux acoustiques qui dissimulent la distribution des systèmes techniques secondaires.

SURELEVATION

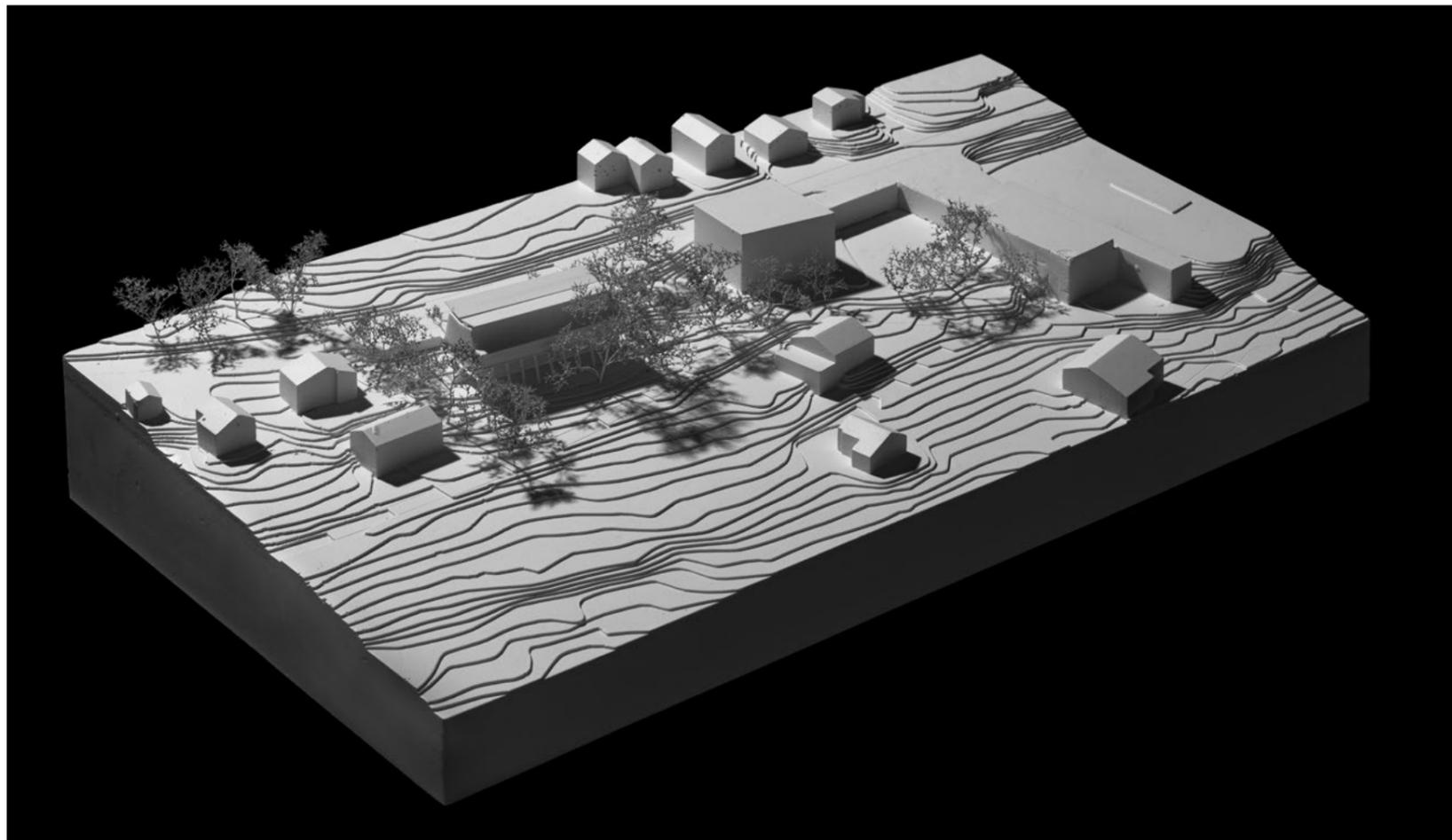
L'agrandissement de la structure se fait par surélévation, une méthode à la fois rapide et économique. Ce système permet d'accroître la capacité du bâtiment tout en préservant une densité compacte et sans altérer les aménagements extérieurs. De plus, cette approche réduit les nuisances pour les utilisateurs, assurant ainsi la continuité des activités.

AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET ROUTE DE DESSERTE

Le projet présente l'envisage de supprimer la connexion entre le chemin de la Montée et la route de Bagnes. Cette approche permet d'aménager un parc sécurisé au cœur du complexe, offrant aux enfants un espace où ils peuvent évoluer en toute sécurité après l'école et l'après-midi. Ils auront ainsi l'opportunité d'approprier l'aire de jeu existante et de participer aux activités futures du parc.

De plus, cette configuration permet de mieux hiérarchiser les flux de circulation : la route de desserte de Bagnes sera principalement dédiée aux transports en commun, tels que le TMB et les bus, tandis que le chemin de Comagnay servira d'axe pour les livraisons et la mobilité douce.





NOM DU PROJET

« TOD »

CLASSEMENT

5^e rang / 4^e prix / CHF 8'000

ARCHITECTES

Denis Sermaxhaj Architecte & Adrian Wetherell, Châtelaine

INGÉNIEURS

Co-Struct, Zurich

COLLABORATEURS

Denis Sermaxhaj, Adrian Wetherell

COLLABORATEURS

Fabrice Meylan

CRITIQUE

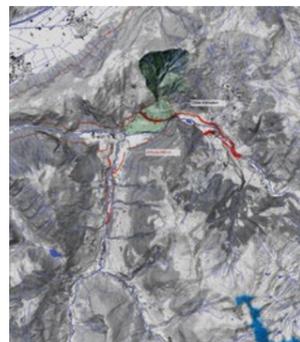
L'implantation du bâtiment parallèle à la Route de Bagnes offre un retrait intéressant avec la voie publique, car il propose un espace de dégagement généreux pour la dépose et la prise en charge des enfants. En coupe, par sa position dans le terrain, le projet utilise habilement la topographie, car il se situe dans la zone la moins pentue et évite ainsi d'importants mouvements de terre. En revanche, le préau extérieur minéral en Est servant d'accès à l'école de Vollèges semble redondant par ses caractéristiques avec celui de l'école et son usage dans le cadre de ce projet questionne.

Même si la répartition des fonctions en coupe interpelle, l'organisation du projet apparaît rationnelle. Le principe d'avoir les locaux administratifs et la nurserie au rez-de-chaussée en lien direct avec l'entrée, la crèche au premier étage et l'UAPE au deuxième niveau est clair. En revanche, le fait d'une part de placer au deuxième étage l'UAPE et d'obliger les écoliers à franchir 3 niveaux et, d'autre part, de contenir ces fonctions dans un bâtiment, même pourvu d'une terrasse et d'un jardin d'hiver, sans offrir des accès de plein pied aux espaces extérieurs interroge.

L'architecture de ce projet qui se veut emblématique et affirmée est cohérente et qualitative, même si elle pose la question de savoir si un tel programme nécessite d'être traduit de cette manière dans un environnement comme celui de Vollèges. Ceci-dit, les espaces intérieurs abrités par ce grand toit protecteur dégagent un caractère domestique et appropriable encore accentué par l'omniprésence du bois. Les enfants devraient se sentir bien dans cet environnement qu'une charpente visible souligne.

La structure faite de grands cadres en bois dans lesquels s'insèrent les planchers en solives massives croisée et la manière dont elle prend appui sur l'abri démontre qu'elle a été l'objet d'une réflexion poussée. Ce dispositif autorise aussi, comme le soulignent ses auteurs, une grande flexibilité d'usage et de conversion de ce projet.

En conclusion, le projet présenté a séduit le jury par sa qualité architecturale et constructive, en revanche sa fonctionnalité et son caractère dans le contexte de Vollèges n'ont pas convaincu.



Une relation territoriale

Le nouveau NCUAPE Tod, qui sera érigé à la périphérie du village de Vollièges, incarne un projet à la fois audacieux et harmonieux, pensé avant tout pour les enfants. Installé à l'extrémité du village, le bâtiment se dresse sur le coteau au-dessus de la vallée en contrebas, offrant une exposition idéale au soleil et dévoilant une vue panoramique sur la vallée de la Rhodane et le Val d'Oisans.

Le site, situé le long de la Route de Ragnac, marque l'entrée du village pour ceux qui arrivent depuis le sommet de la vallée. À proximité immédiate se trouvent déjà une école et une salle de sport qui sont également d'origine polyvalente pour la communauté. En parcourant lentement ce qui ressemble à une série de bâtiments publics, chacun isolé dans son environnement, on remarque une série de bâtiments publics, chacun isolé dans son environnement, on remarque une série de bâtiments publics, chacun isolé dans son environnement, on remarque une série de bâtiments publics, chacun isolé dans son environnement.



Une évolutivité programmatique

Dans un contexte de croissance démographique croissante, les programmes publics traditionnels peinent à s'adapter, et cette difficulté est en effet profonde. Cette toiture représentée à la grande maison « dédoublée » aux entrées et à leurs activités extérieures. Son caractère protecteur invite les visiteurs à pénétrer à l'intérieur où ils découvrent un espace chaleureux, construit principalement de bois et de matériaux naturels.

Le NCUAPE Tod, conçu comme une grande structure multifonctionnelle, offre un cadre à la fois pédagogique et chaleureux pour les enfants, un lieu où ils peuvent évoluer en harmonie avec leur environnement. Sa présence architecturale affirmée, avec une morphologie marquée et reconnaissable, devient un point de repère essentiel pour les enfants, lui offrant un espace familier où ils peuvent grandir en toute confiance.

Une structure en bois massive

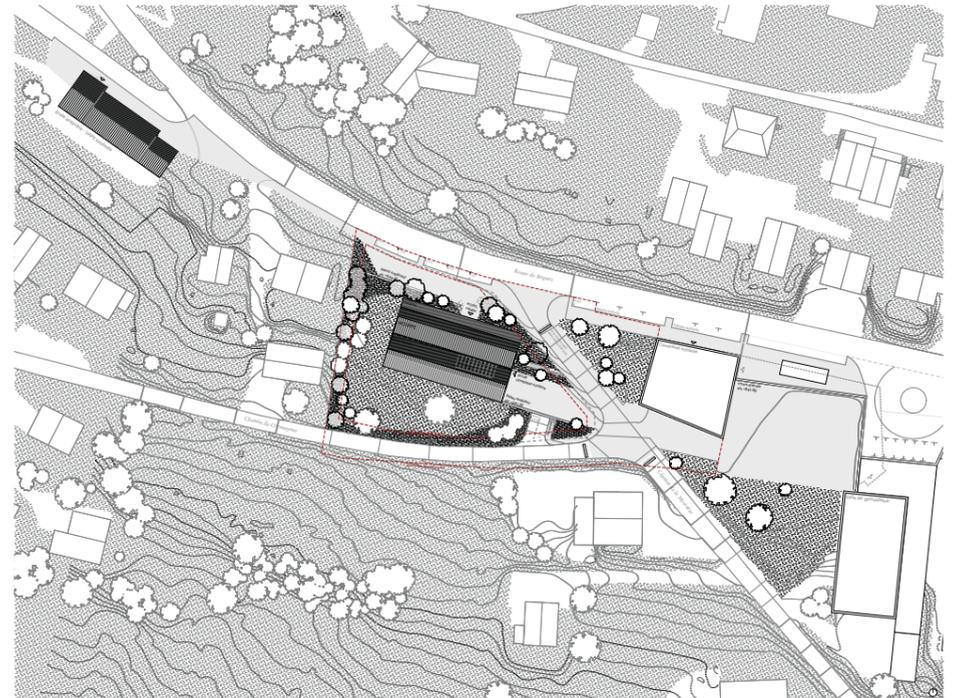
Le plancher est constitué de solives croisées en bois massif, travaillant dans deux directions. Il joue à la fois un rôle structural longitudinal et permet de créer des balcons en porte-à-faux. Les poutres sont reliées entre elles par des vis auto-taraudeuses à double filetage pour une collaboration statique optimale.

Une rangée centrale de poteaux espacés régulièrement soutient la toiture. Le plancher est assuré par une croix de contreventement rigide en contre-liaison, ancrée au sommet inversé, ainsi que par les façades rigides qui ancrant les efforts dans le sens transversal et la torsion.

Une relation territoriale

Le nouveau NCUAPE Tod, qui sera érigé à la périphérie du village de Vollièges, incarne un projet à la fois audacieux et harmonieux, pensé avant tout pour les enfants. Installé à l'extrémité du village, le bâtiment se dresse sur le coteau au-dessus de la vallée en contrebas, offrant une exposition idéale au soleil et dévoilant une vue panoramique sur la vallée de la Rhodane et le Val d'Oisans.

Concours de projets NCUAPE Vollièges Tod



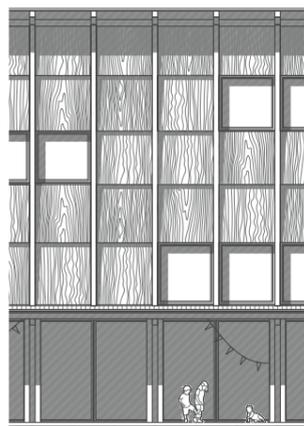
plan de situation | 500

Une structure en bois massive

Le plancher est constitué de solives croisées en bois massif, travaillant dans deux directions. Il joue à la fois un rôle structural longitudinal et permet de créer des balcons en porte-à-faux. Les poutres sont reliées entre elles par des vis auto-taraudeuses à double filetage pour une collaboration statique optimale.

Une relation territoriale

Le nouveau NCUAPE Tod, qui sera érigé à la périphérie du village de Vollièges, incarne un projet à la fois audacieux et harmonieux, pensé avant tout pour les enfants. Installé à l'extrémité du village, le bâtiment se dresse sur le coteau au-dessus de la vallée en contrebas, offrant une exposition idéale au soleil et dévoilant une vue panoramique sur la vallée de la Rhodane et le Val d'Oisans.



Tuile	panneaux bois	3 cm
phénolique	litage	10 cm
contre-litage	contre-litage	10 cm
isolant laine de mouton	sous-couverture	8 cm
+ sous construction	isolant laine de mouton	24 cm
pare vapeur	pare vapeur	3 cm
panneau triple	panneau triple	3 cm
structure bois	structure bois	30 cm

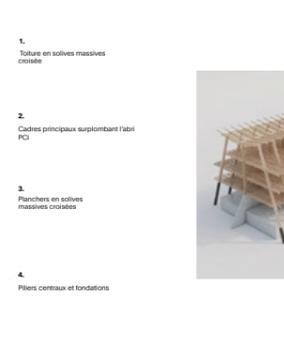


Coupe constructive | 50



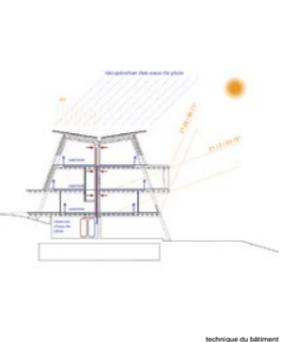
Une structure en bois massive

Le plancher est constitué de solives croisées en bois massif, travaillant dans deux directions. Il joue à la fois un rôle structural longitudinal et permet de créer des balcons en porte-à-faux. Les poutres sont reliées entre elles par des vis auto-taraudeuses à double filetage pour une collaboration statique optimale.



Une structure en bois massive

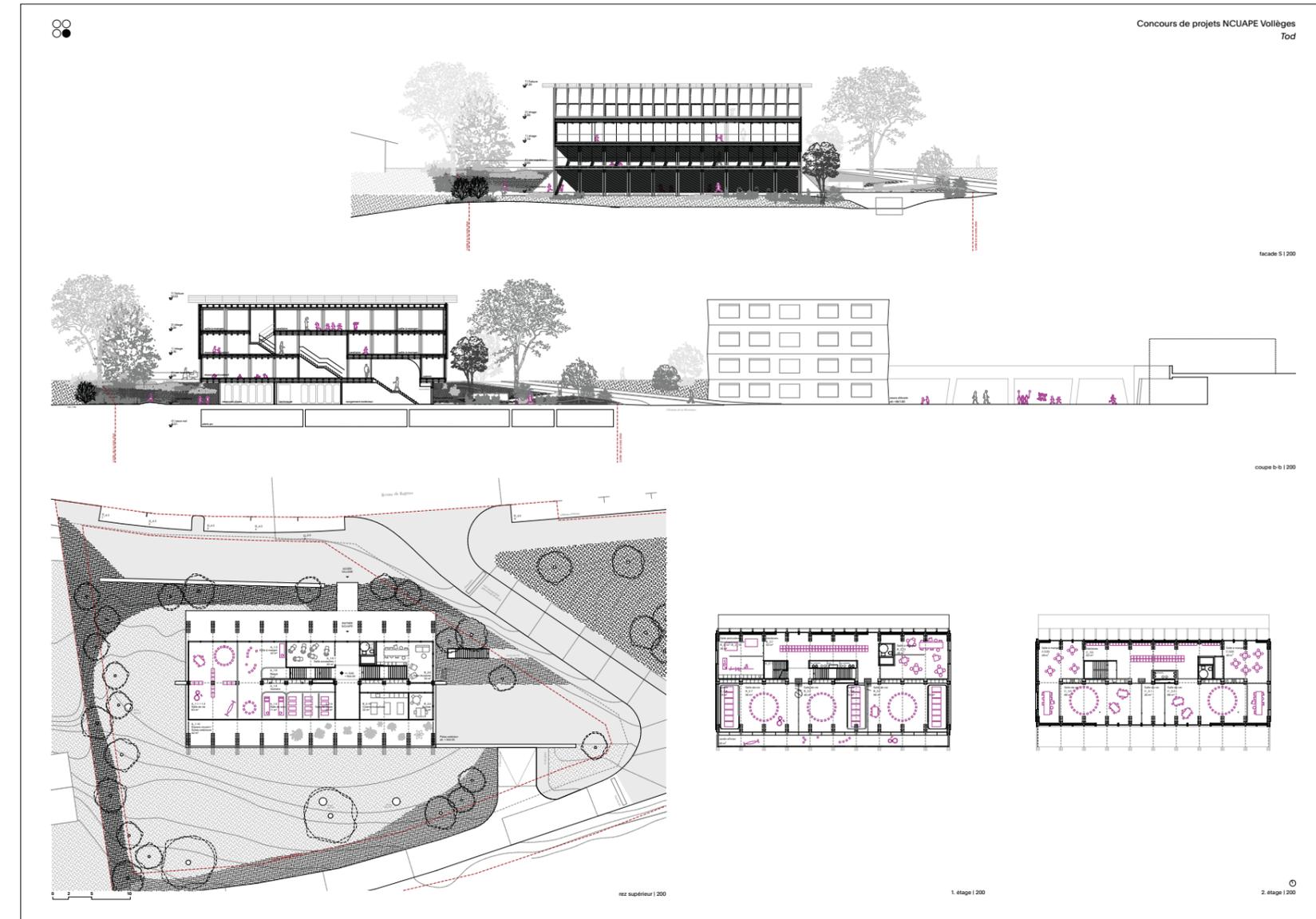
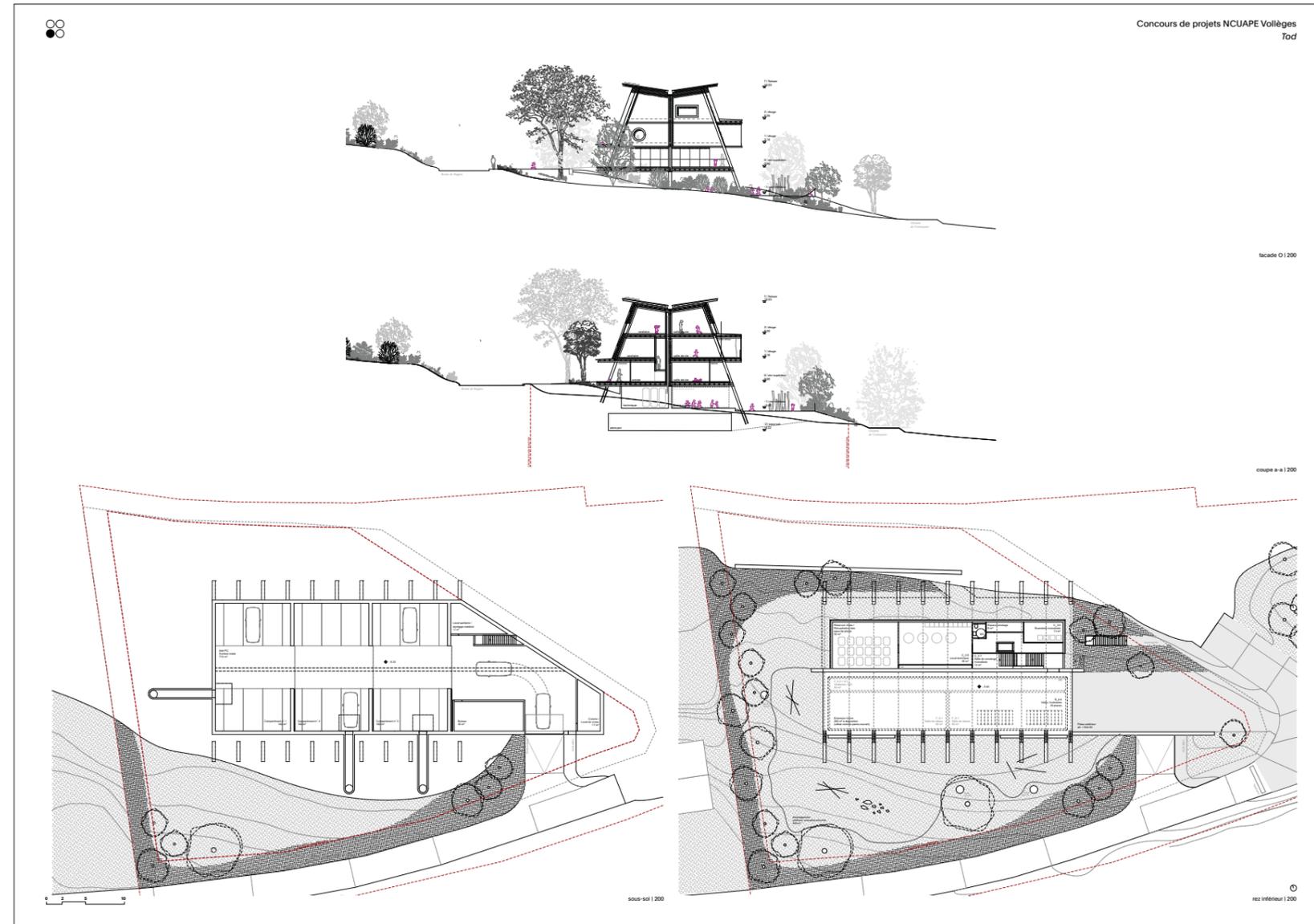
Le plancher est constitué de solives croisées en bois massif, travaillant dans deux directions. Il joue à la fois un rôle structural longitudinal et permet de créer des balcons en porte-à-faux. Les poutres sont reliées entre elles par des vis auto-taraudeuses à double filetage pour une collaboration statique optimale.

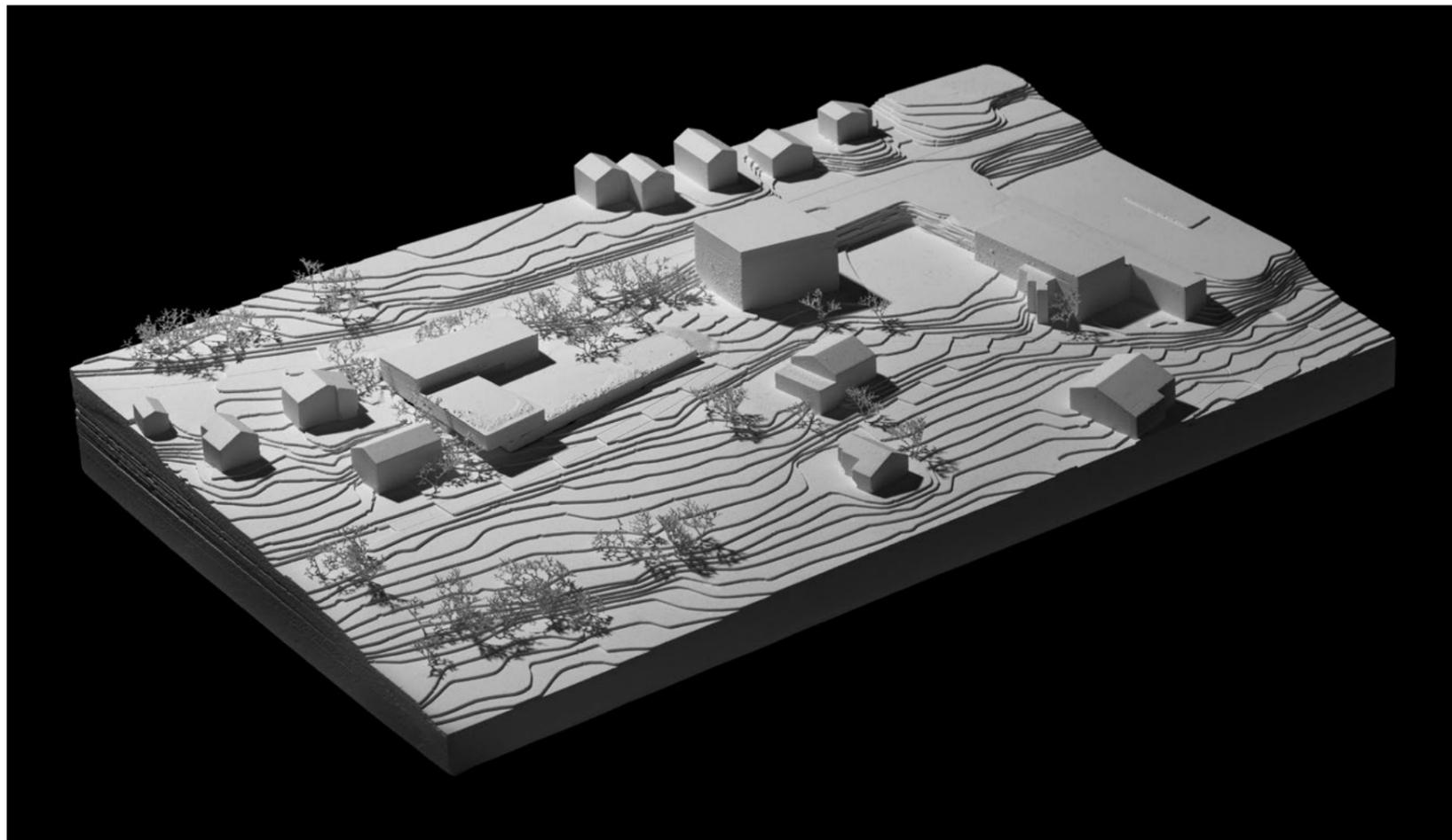


technique du bâtiment

Concours de projets NCUAPE Vollièges Tod







NOM DU PROJET « FEUILLE – CAILLOU – CISEAUX »

CLASSEMENT 6^e rang / 5^e prix / CHF 5'000

ARCHITECTES

PAR Architecture, Genève

COLLABORATEURS

Mario Rodrigues, Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg, Milène Masson

INGÉNIEURS

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA, Carouge

COLLABORATEURS

Sylvain Dubois, Valdemar Monteiro

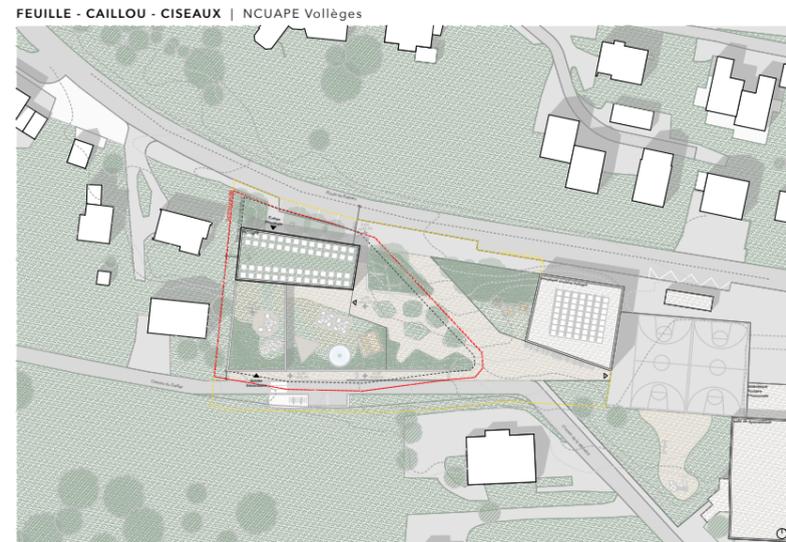
CRITIQUE

Ce projet propose une composition volumétrique différenciée entre les étages. Un volume émerge au Nord-Ouest, dans la continuité du front bâti le long de la route. Au niveau intermédiaire le corps du bâtiment longe la limite Ouest et s'oriente sur la grande cour. La partie inférieure du bâtiment est traitée comme un socle longeant le chemin de Cormayeur.

L'intégration du bâtiment dans la topographie est appréciée par le jury, tant pour la réduction de son impact sur le contexte que pour les accès différenciés que cette disposition offre. La position en limite Ouest crée cependant des rapports frontaux avec les habitations voisines. Le grand volume enterré exclut toute plantation en pleine terre dans une grande partie du site.

La répartition programmatique organise une fonction différente à chaque étage. La nurserie prend place dans le niveau supérieur, de plain-pied avec la Route de Bagnes au Nord. Cet étage jouit d'une grande toiture terrasse offrant un espace extérieur protégé pour les plus petits. Le niveau intermédiaire accueille la crèche qui bénéficie d'une relation directe avec la cour. Un seuil de privacité supplémentaire aurait été apprécié entre le hall et le reste du programme de l'étage. La position des salles de sieste, éloignées des salles de vie, n'est pas optimale. L'UAPE prend place dans le socle, avec l'extension future proposée à l'extrémité Est de l'étage. L'emplacement des vestiaires à l'arrière de l'étage est peu judicieuse et implique de traverser les salles à manger pour y accéder. La proximité de la route avec ce niveau offre moins de qualité que celle dont bénéficient les étages supérieurs. Le parking est accessible par l'angle Sud-Ouest du site. Il est fonctionnel, malgré les places en enfilade.

L'expression minérale retenue affiche sans ambiguïté sa différence avec le contexte bâti, affirmant son caractère institutionnel. Ce parti est cohérent avec l'implantation proposée, l'image qui en résulte est néanmoins jugée trop urbaine.



Plan situation | échelle 1 : 500



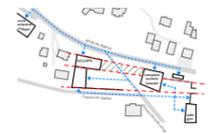
Coupe A | échelle 1 : 200



Niveau Nourserie | échelle 1 : 200

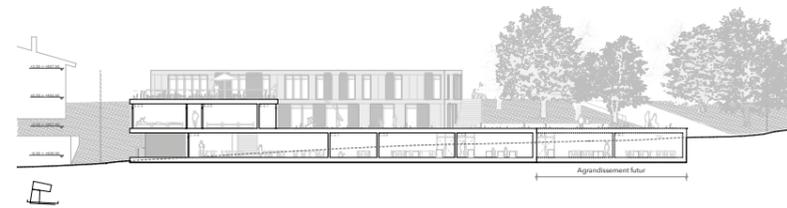
SITUATION

Le nouveau NCUAPE se situe à mi-chemin entre le complexe scolaire existant actuel et l'école enfantine de Vollèges, renforçant ainsi l'axe éducatif du village. Le projet propose une échelle en résonance avec le tissu villageois, basé sur des volumétries simples et lignes épurées. Deux points d'accès facilitent la dépose des enfants: l'entrée principale au Nord, depuis la route de Bagnes, et au Sud, depuis le chemin de Dallay, qui permet un accès direct à l'UAPE, offrant aux jeunes un chemin sécurisé depuis la cour de récréation.

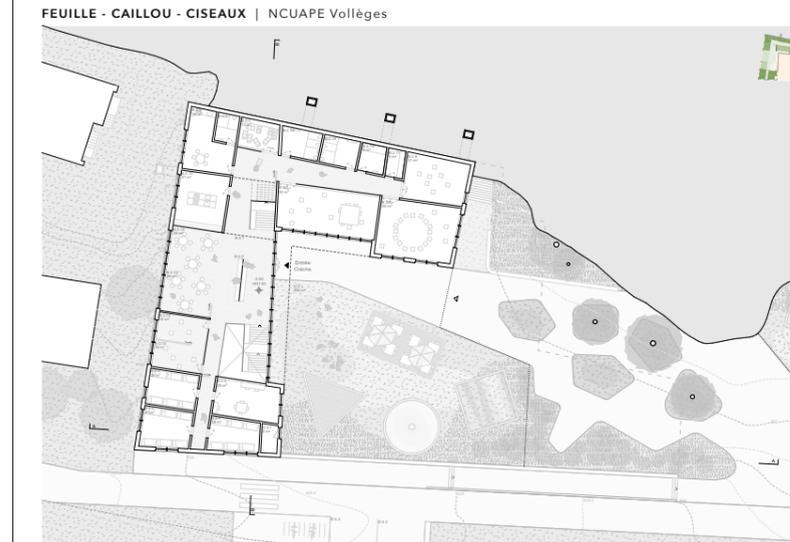


PROGRAMME

Le nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans son environnement, prenant appui sur la topographie et s'inscrivant dans les axes des constructions existantes. L'ensemble nurserie, crèche et UAPE (NCUAPE) proposent une variété d'espaces conviviaux pour enfants et parents, favorisant le lien communautaire. L'idée de connexion sociale est transposée à l'extérieur, grâce à la création de zones publiques, des espaces protégés et des aires de jeu adéquates à chaque tranche d'âge. Le bâtiment, en temps normal, offre 23 places de parking qui peuvent se transformer en abri de 650 places.

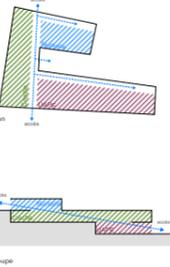


Coupe A | échelle 1 : 200

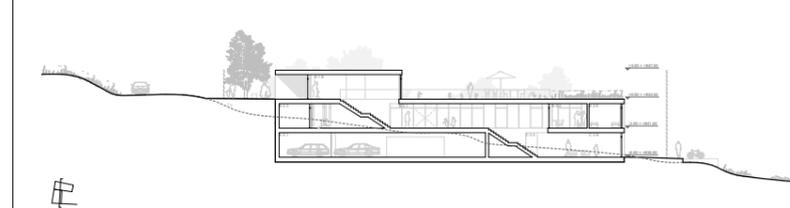
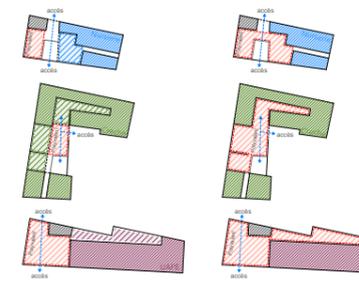


Niveau Crèche | échelle 1 : 200

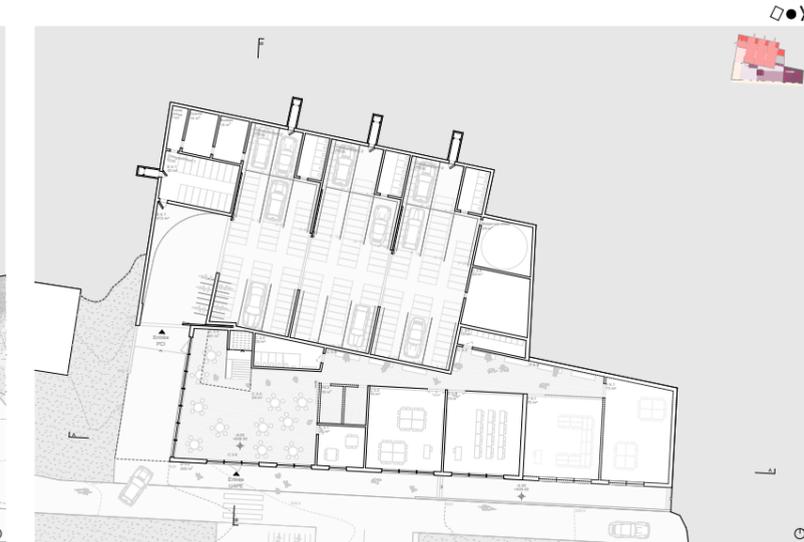
ORGANISATION TRIPARTITE FLEXIBLE



Le centre comprend trois unités distinctes: nurserie, crèche, et UAPE. Chaque unité occupe un niveau et tous les espaces sont de plain-pied avec accès direct à l'extérieur. La nurserie est sur la partie supérieure, à la proximité de l'accès principal. Un espace parents est proposé dans le prolongement du hall d'entrée. La crèche occupe le niveau intermédiaire, orientée au tour d'une vaste cour de jeux. L'UAPE occupe le niveau inférieur, ouvert sur le paysage et dans le prolongement du préau de l'école. L'ensemble est relié par un axe central d'escaliers, une zone de vie ouverte, qui permet des synergies entre les 3 zones. La flexibilité des espaces intérieurs, pouvant être divisés, permet un meilleur encadrement des enfants, créant des espaces d'échanges et d'expérimentation.



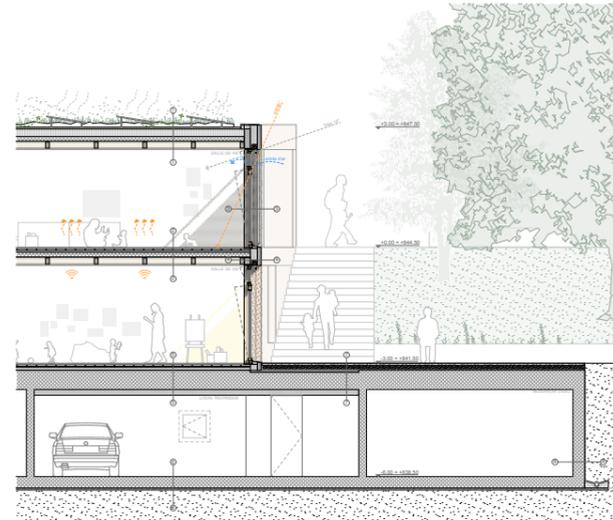
Coupe B | échelle 1 : 200



Niveau UAPE | échelle 1 : 200



FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX | NCUAPE Vollèges

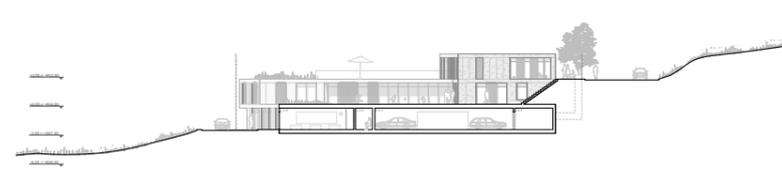


Coupe constructive | échelle 1 : 50

- 1. TOITURE**
- Panneaux photovoltaïques
 - Toiture végétalisée extensive
 - Substrat épaisseur moyenne 120mm
 - Couche filtrante anti racines
 - Nette drainante avec rétention d'eau 50mm
 - Couche de séparation, géotextile
 - Escalier
 - Isolation thermique 200mm
 - Béton recyclé 120mm
- 2. PLANCHER MIXTE**
- Revêtement en marmoleum
 - Chape flottante 60mm / chauffage au sol
 - Isolation phonique, 25mm
 - Isolation thermique, 80mm
 - Dalle en béton armé, 500mm
 - Isolation thermique, 200mm
- 3. FENÊTRES**
- Fenêtre triple vitrage oscillo battant en bois-métal (cadre intérieur en épice, finition extérieure en aluminium éloxé)
 - Cadre bois hydro pour pose du châssis
 - Stores extérieurs en toile, motorisés
 - Panneaux perforés ondulés en aluminium
- 4. FAÇADE PANNEAUX SANDWICH PRÉFABRIQUÉ**
- Revêtement extérieur en béton teinté, 100mm
 - Isolant XPS rigide posé à la fabrication du panneau, 200mm
 - Voile béton préfabriqué en atelier
 - Revêtement intérieur finition plâtre
- 5. DALLE CRÈCHE**
- Revêtement en marmoleum
 - chape flottante 60mm / chauffage au sol
 - Isolation phonique, 25mm
 - Isolation thermique, 80mm
 - Dalle en béton armé, 500mm
 - Isolation thermique, 200mm
- 6. RADIER**
- Dalle en béton armé, 300mm
 - Béton maigre, 50mm
- 7. DALLE TOITURE ABRI PC**
- Couche de stabilisé
 - Éanchété
 - Isolation thermique, XPS 50mm
 - Dalle en béton armé, 500mm
 - Isolation thermique, 200mm
- 8. MUR CONTRE TERRE ABRI PC**
- Paroi en béton armé, 300mm
 - Éanchété
 - Nappe de protection type delta MS

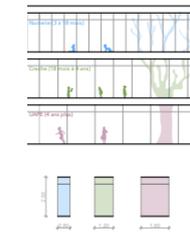


Façade Sud | échelle 1 : 200



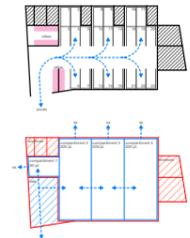
Façade Est | échelle 1 : 200

- 4. FAÇADE PANNEAUX SANDWICH PRÉFABRIQUÉ**
- Revêtement extérieur en béton teinté, 100mm
 - Isolant XPS rigide posé à la fabrication du panneau, 200mm
 - Voile béton préfabriqué en atelier
 - Revêtement intérieur finition plâtre
- 5. DALLE CRÈCHE**
- Revêtement en marmoleum
 - chape flottante 60mm / chauffage au sol
 - Isolation phonique, 25mm
 - Isolation thermique, 80mm
 - Dalle en béton armé, 500mm
 - Isolation thermique, 200mm
- 6. RADIER**
- Dalle en béton armé, 300mm
 - Béton maigre, 50mm
- 7. DALLE TOITURE ABRI PC**
- Couche de stabilisé
 - Éanchété
 - Isolation thermique, XPS 50mm
 - Dalle en béton armé, 500mm
 - Isolation thermique, 200mm
- 8. MUR CONTRE TERRE ABRI PC**
- Paroi en béton armé, 300mm
 - Éanchété
 - Nappe de protection type delta MS



ÉCHELLE, RYTHME ET IDENTITÉ

Le projet cherche à créer un ensemble harmonieux et unitaire, tout en préservant une identité distincte pour chaque espace selon son programme. Cette approche est transposée élégamment dans la structure des façades, où les rythmes varient en fonction de l'âge des enfants, créant des échelles adaptées et reflétant ainsi l'ouverture sur l'environnement extérieur croissant, selon l'autonomie des différents groupes d'enfants. Comme dans un arbre, les parties mieux enracinées sont à la base, tandis que les jeunes pousses se trouvent sur les parties supérieures.



MATÉRIAUX ET EFFICACITÉ

Matériaux durables et locaux sont privilégiés, les planchers intérieurs en bois local assurent un confort intérieur, tandis que les façades en béton recyclé assurent durabilité et la protection aux éléments climatiques. Des stores triple vitrage pour l'efficacité énergétique en retrait de la façade, avec stores motorisés et toiles métalliques perforées régulent naturellement la température, réduisant les besoins en climatisation. La toiture associe végétalisation et panneaux photovoltaïques. La ventilation double flux optimise la qualité de l'air intérieur. Le bâtiment propose une méthode constructive classique et confirmée, avec recours à la préfabrication, pour une meilleure efficacité. La conception rationnelle et modulaire facilite également les possibles extensions futures.



CONCEPT STRUCTUREL

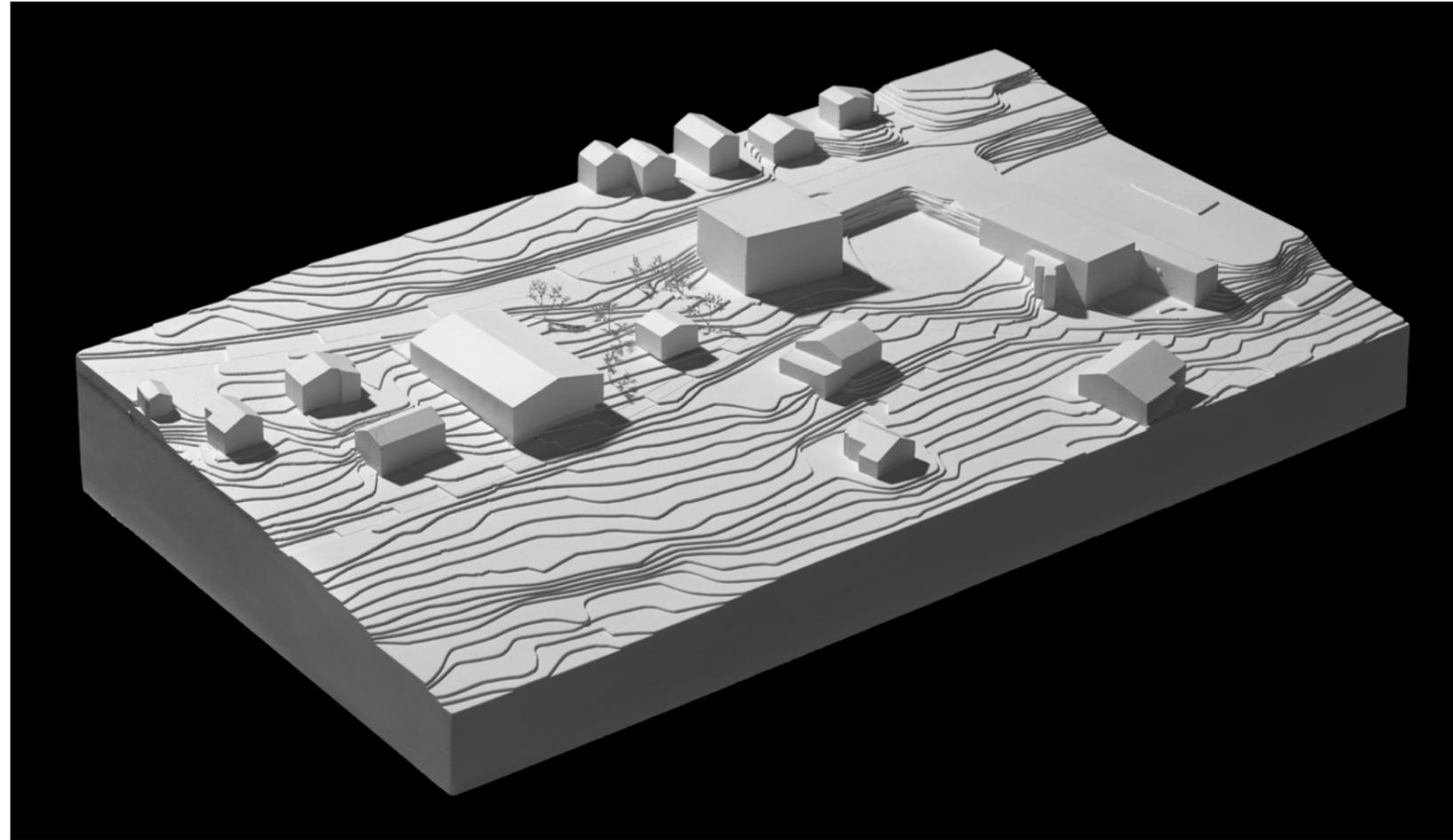
Le bâtiment se développe sur un ou deux niveaux au-dessus du niveau d'encastrement, avec une structure ingénieuse alliant sécurité et flexibilité. Des murs en béton armé de 20 à 25 cm d'épaisseur assurent le contreventement, tandis que des dalles mixtes bois/béton créent des diaphragmes rigides. La dalle de fabri, épaisse de 50 cm, facilite la transition des efforts des étages supérieurs. Les noyaux, encastres dans le sous-sol, bénéficient de détails d'introduction soignés. La structure verticale combine béton armé, façades préfabriquées type sandwich et ossature bois. Le concept gère efficacement les modes de torsion et sismiques, avec un plateau du spectre de dimensionnement à $S_a=35,5\%$. L'utilisation de béton recyclé souligne l'engagement écologique du projet.

PROJETS NON-PRIMÉS

N° 01	« CAMPUS »	68
N° 02	« MARLEY »	70
N° 03	« LA VOLLEGEARDE »	72
N° 05	« PRIMEVÈRE »	74
N° 06	« PAPILLON »	76
N° 07	« VILLATICUM »	78
N° 08	« LES PETITS DU DAILLAY »	80
N° 10	« LA CITADELLE »	82
N° 11	« LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE »	84
N° 13	« PLUS QU'UNE CRÈCHE »	86
N° 15	« NEW KIDS ON THE BLOCK »	88
N° 16	« ABRICOT & PISTACHE »	90
N° 18	« LES TROIS BRIGANDS »	92
N° 19	« POMME CITRON »	94
N° 20	« SYMBIOSE LUDIQUE »	96
N° 21	« ORIGAMI »	98

E.

PROJETS NON-PRIMÉS



NOM DU PROJET « CAMPUS »

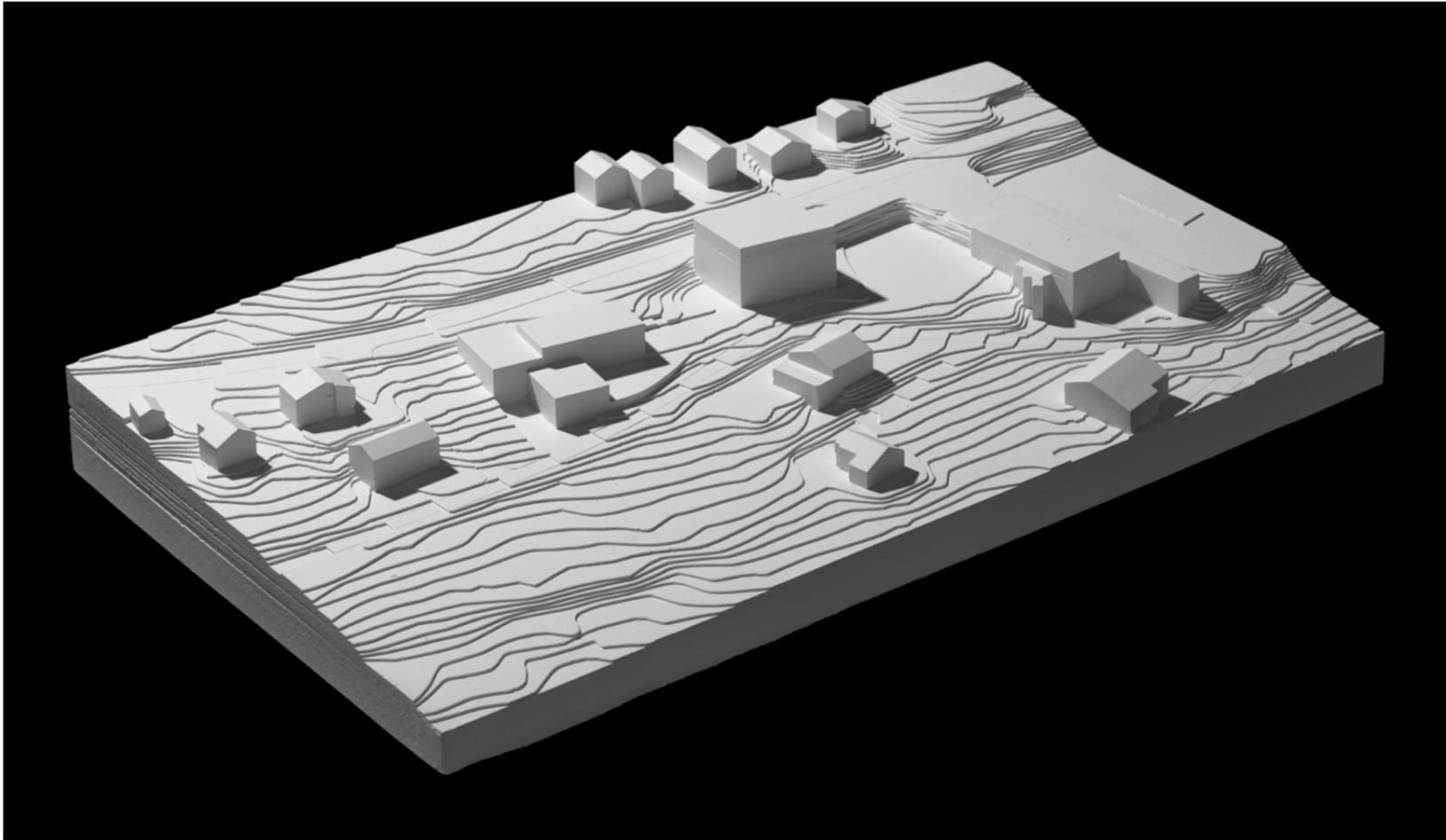
ARCHITECTES
Nicolò Privileglio, Milano

COLLABORATEURS
Nicolò Privileglio

INGÉNIEURS
INGPHI, Lausanne

COLLABORATEURS
Bernard Adam





NOM DU PROJET « MARLEY »

ARCHITECTES

Antonuccio Wieland Architectes, Montreux

COLLABORATEURS

Alyssa Antonuccio, Elena Brusseleers, Amandine Chessex, Fabian Wieland

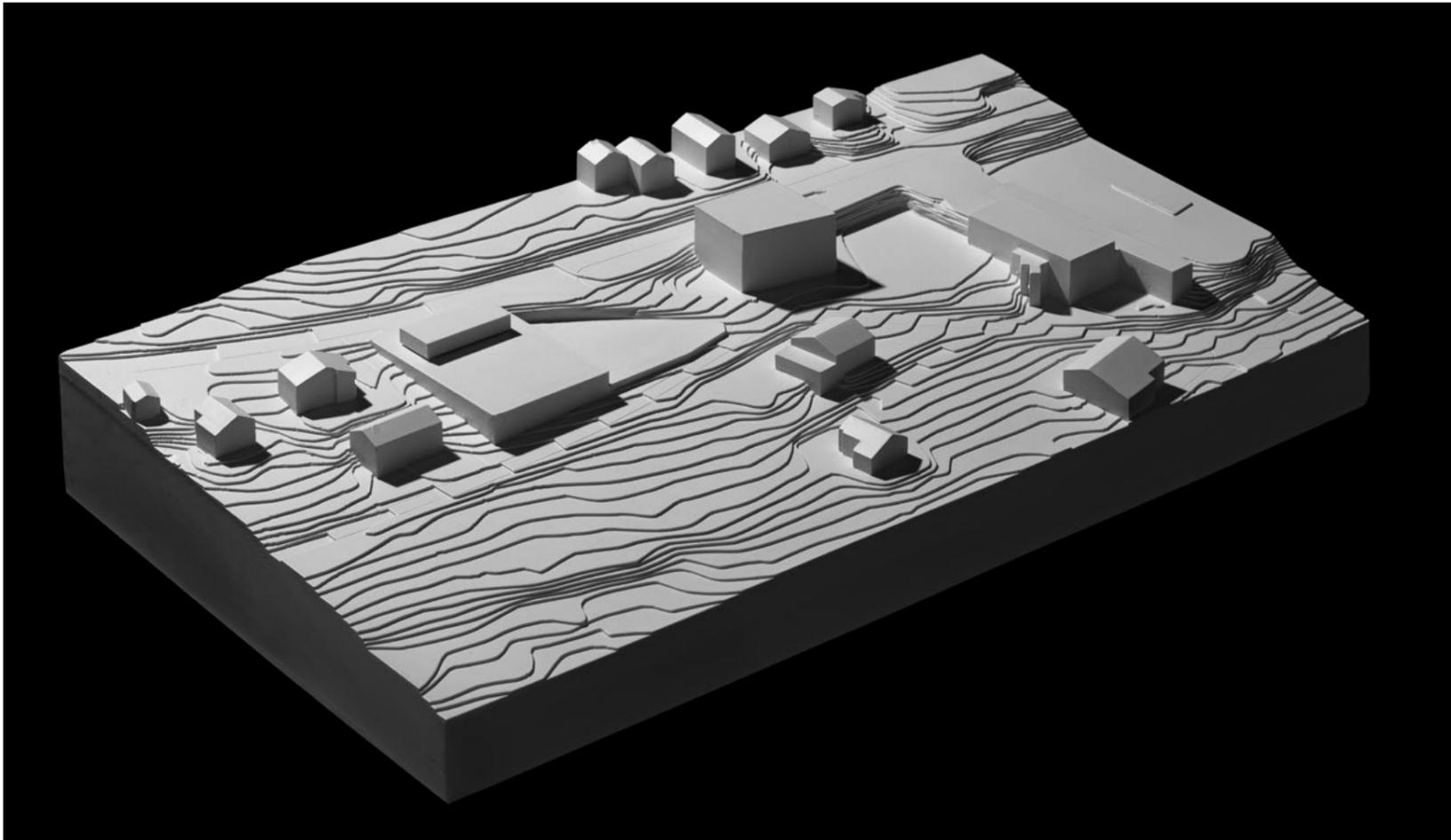
INGÉNIEURS

TBM Ingénieurs, Vevey

COLLABORATEURS

Hervé Berger





NOM DU PROJET « LA VOLLEGEARDE »

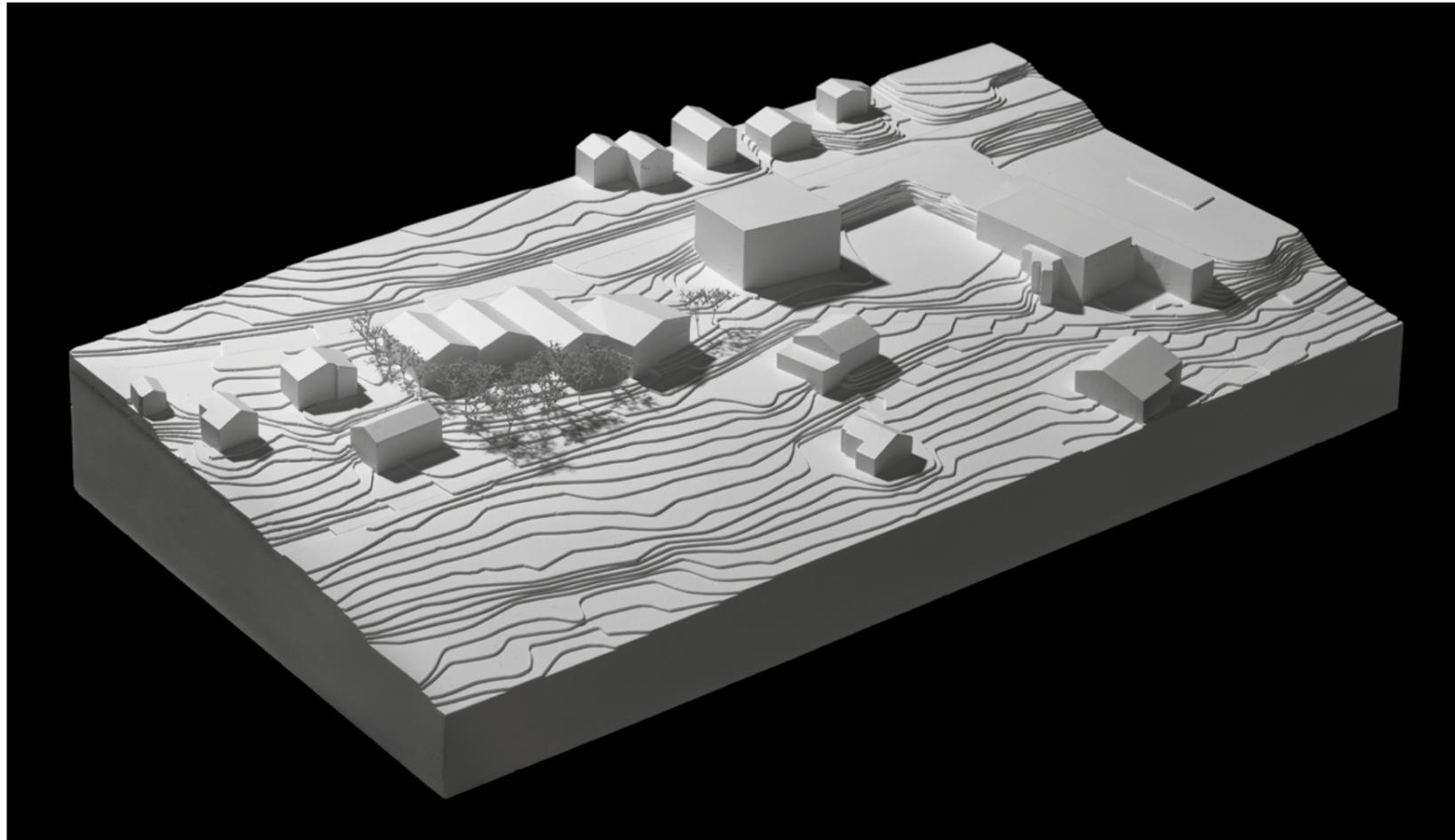
ARCHITECTES
Depierraz Weber Architectes, Le Châble

COLLABORATEURS
Depierraz Mathias, Weber Antoine, Burrus François

INGÉNIEURS
Biseg, Fully

COLLABORATEURS
Pellissier Stéphane, Boisset Pierre





NOM DU PROJET «PRIMEVÈRE»

ARCHITECTES

Studio SML + Cecilia Maria Mazzeo Architecte AAM Reg A, Lausanne

COLLABORATEURS

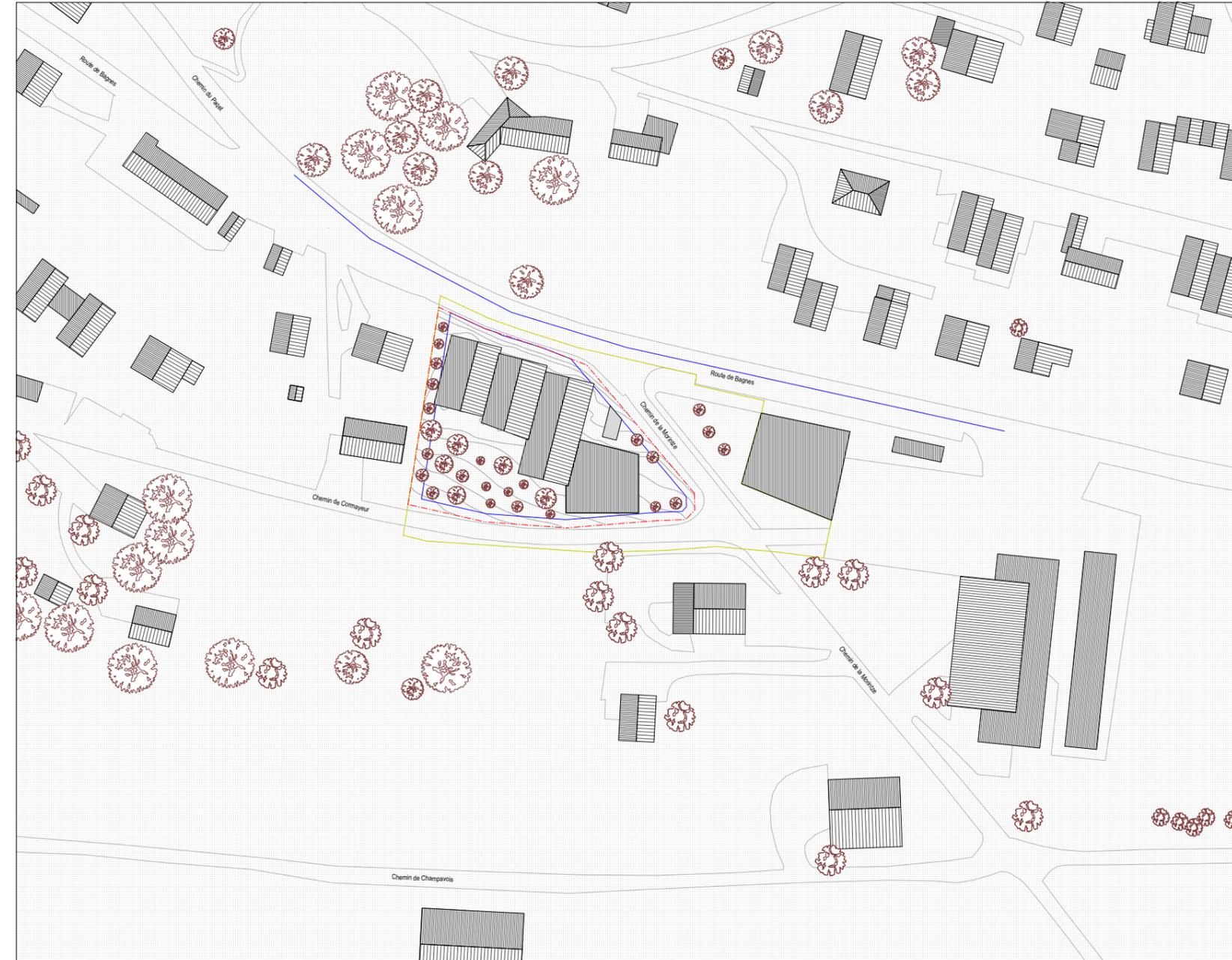
Luciana Diaz, Sara Cavicchioli, Max Collomb, Vincent Dorfmann, Morgane Guex, Cecilia Maria Mazzeo

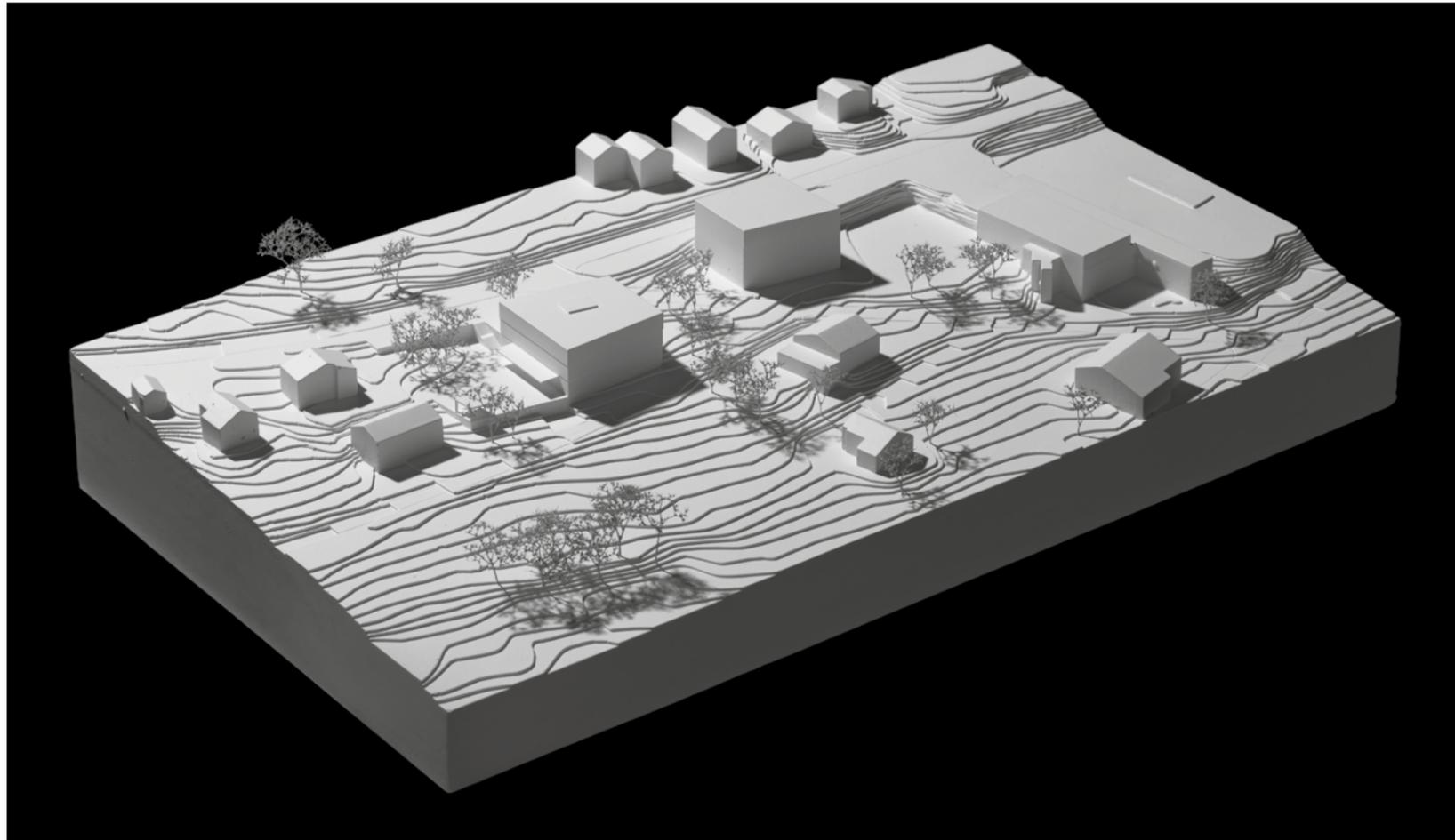
INGÉNIEURS

PRA Ingénieurs Conseils, Sion

COLLABORATEURS

Christian Dumoulin, Sébastien Menoud, Valentin Gaillard, Gaëtan Nguyen





NOM DU PROJET «PAPILLON»

ARCHITECTES

Giorla & Trautmann Architectes, Sierre

COLLABORATEURS

Jean Gérard Giorla, Laurens Dekeyser, Lara Giorla, Manuel Rodriguez Monedero

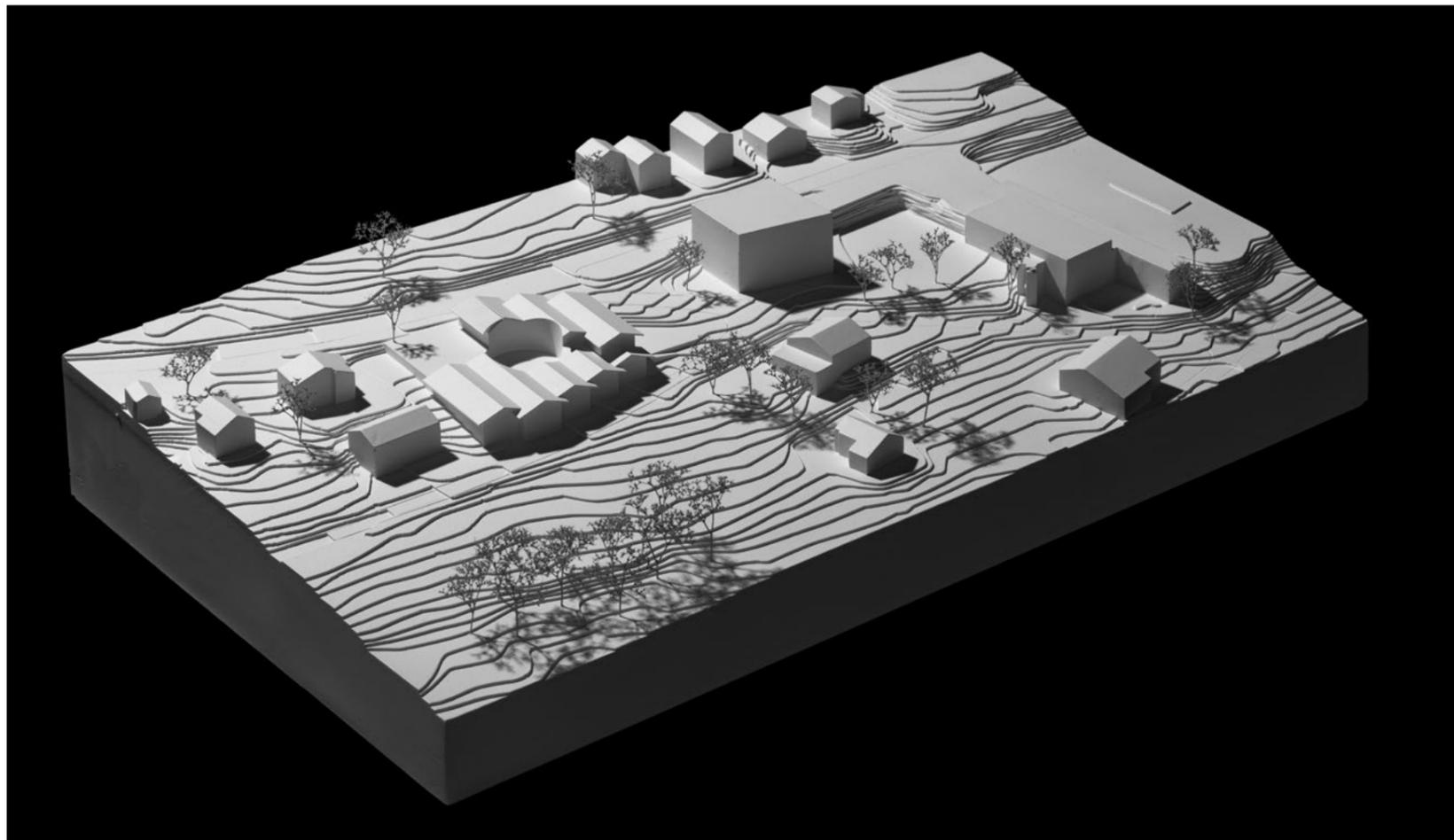
INGÉNIEURS

CSD Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Nicolas Renggli





NOM DU PROJET «VILLATICUM»

ARCHITECTES

Kunik de Morsier Architectes, Lausanne

COLLABORATEURS

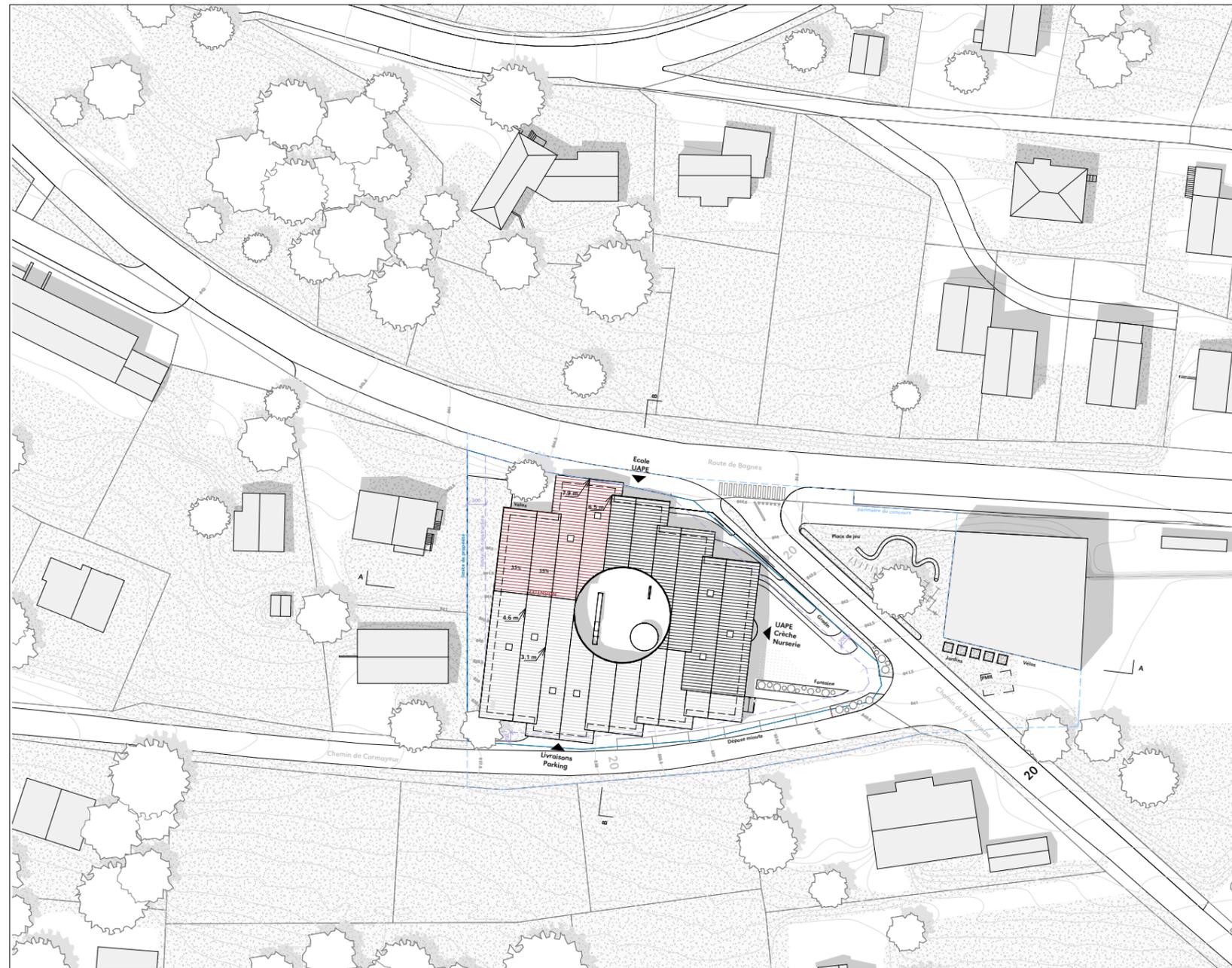
Guillaume de Morsier, Valentin Kunik, Amos Pirotta, Lucie Dioguardi Morand

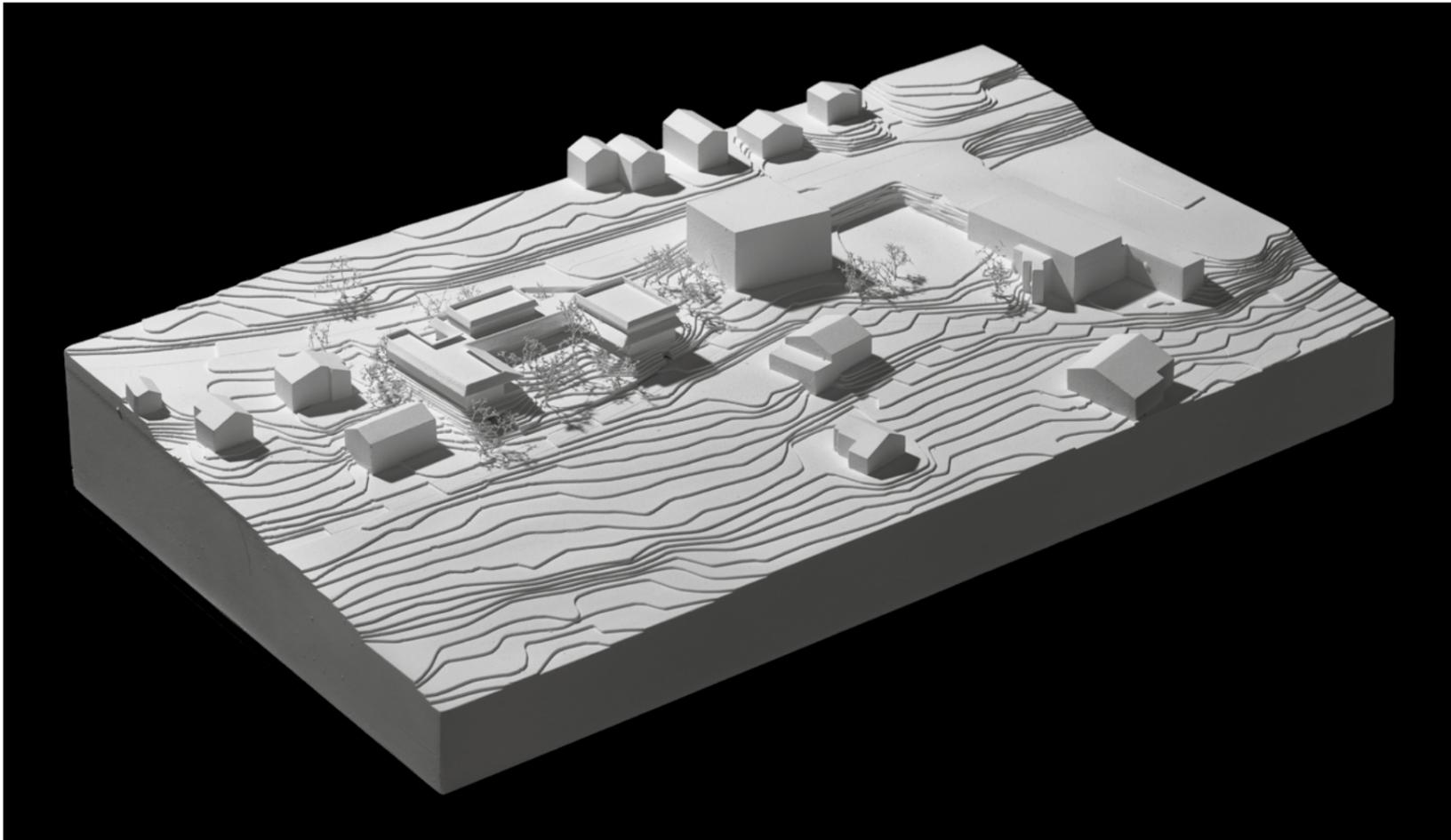
INGÉNIEURS

Willi Ingénieurs, Montreux

COLLABORATEURS

Stéphane Ménerat, Claude Ethnoz





NOM DU PROJET « LES PETITS DU DAILLAY »

ARCHITECTES

Alexandre Tornay et Maciej Bojarczuk Architect, Basel

COLLABORATEURS

Alexandre Tornay, Maciej Bojarczuk

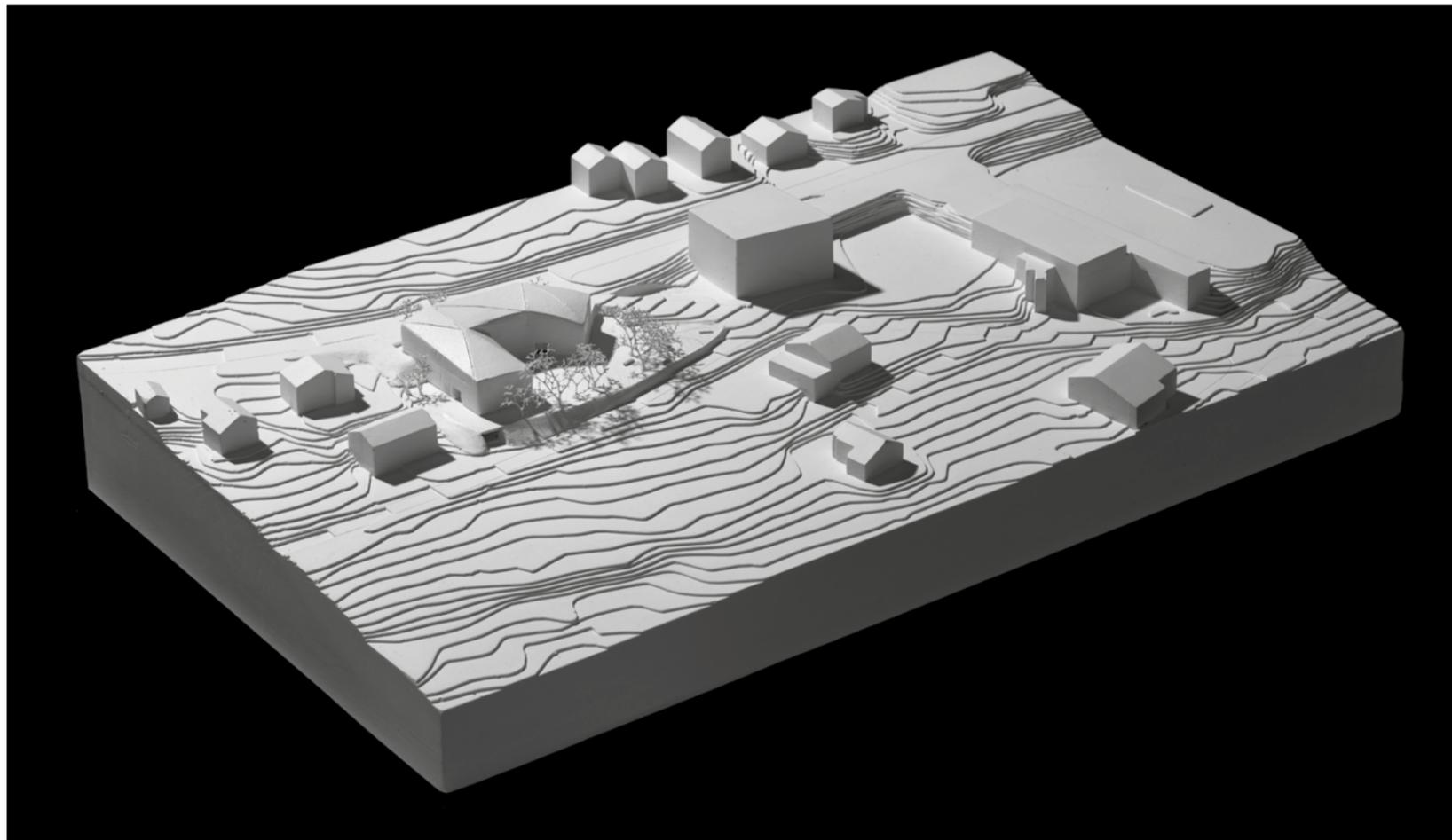
INGÉNIEURS

Sperisen Ingenieure, Breitenbach

COLLABORATEURS

Roman Pflugi





NOM DU PROJET « LA CITADELLE »

ARCHITECTES

ARP architectes, Verbier

INGÉNIEURS

Terrettaz-Fellay, Le Châble

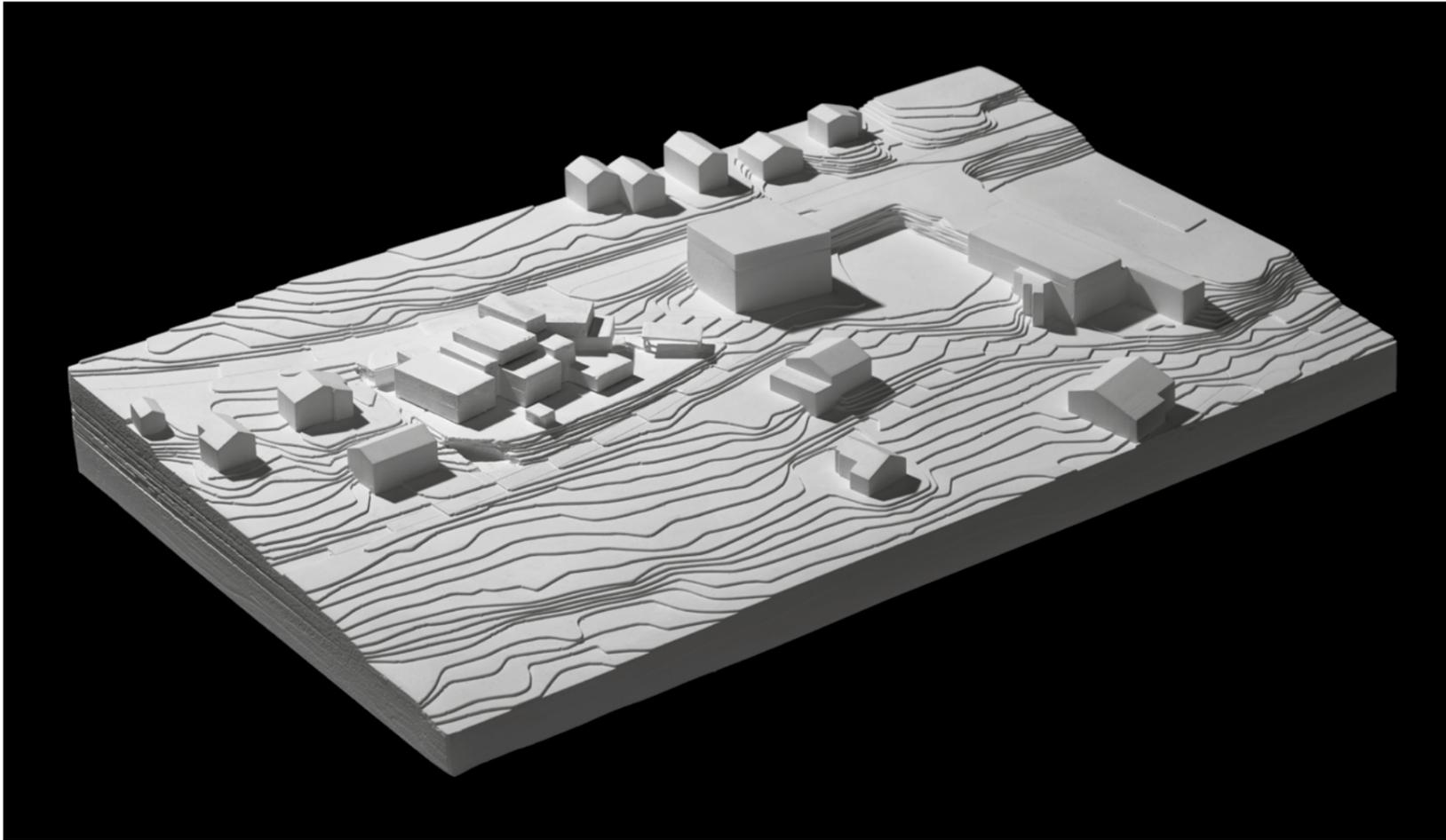
COLLABORATEURS

Carla Laddaga, Federico Taravella, Riccardo Picchio

COLLABORATEURS

Thierry Terrettaz





NOM DU PROJET « LES ENFANTS FONT DANSER L'ARCHITECTE »

ARCHITECTES

Bruchez Sophie, Le Châble

COLLABORATEURS

Albertini Serge

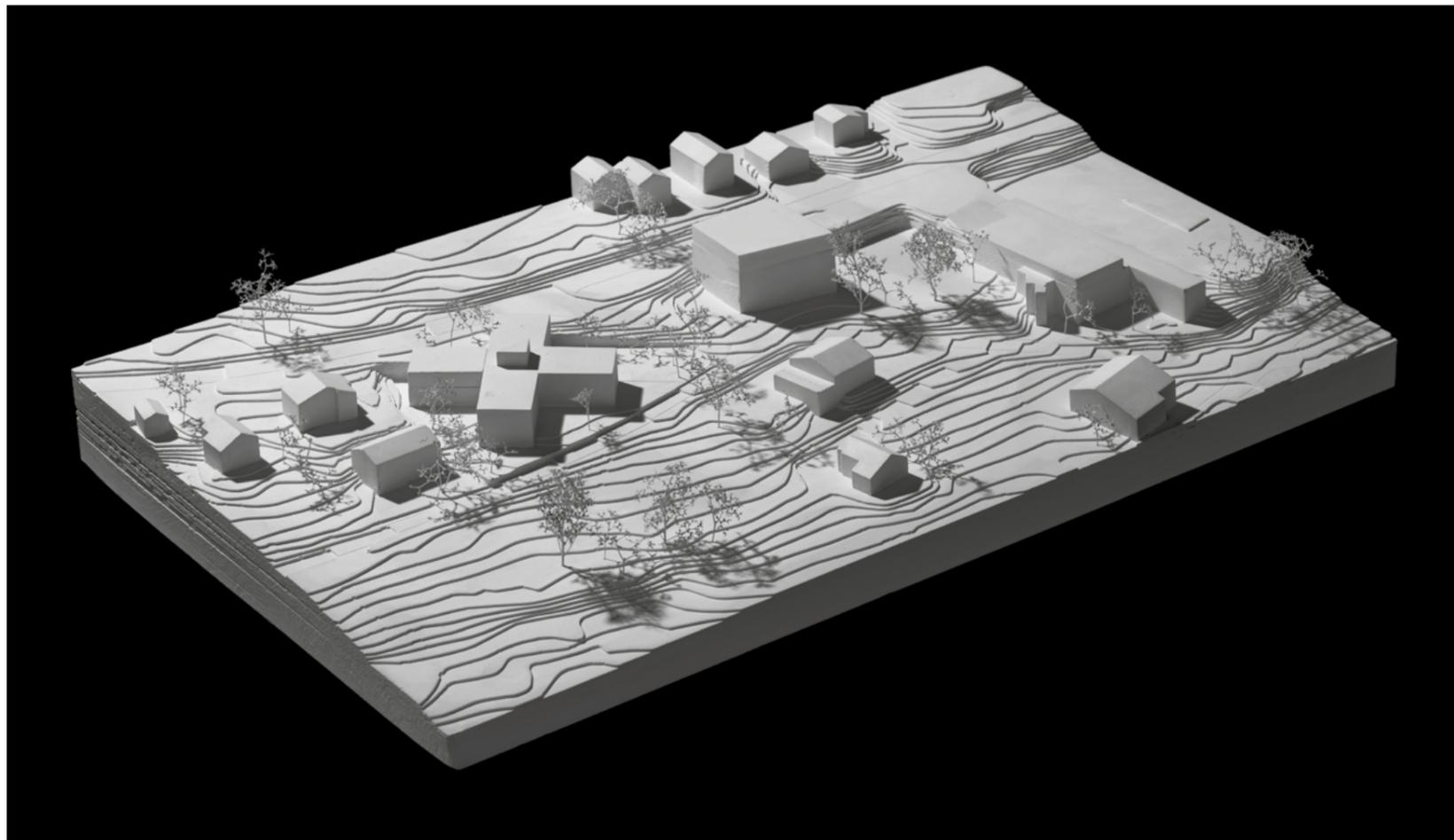
INGÉNIEURS

Lattion Bruchez Ingénieurs, Le Châble

COLLABORATEURS

Pierre Bruchez





NOM DU PROJET «PLUS QU'UNE CRÈCHE»

ARCHITECTES

Archisbang, Torino

COLLABORATEURS

Marco Giai

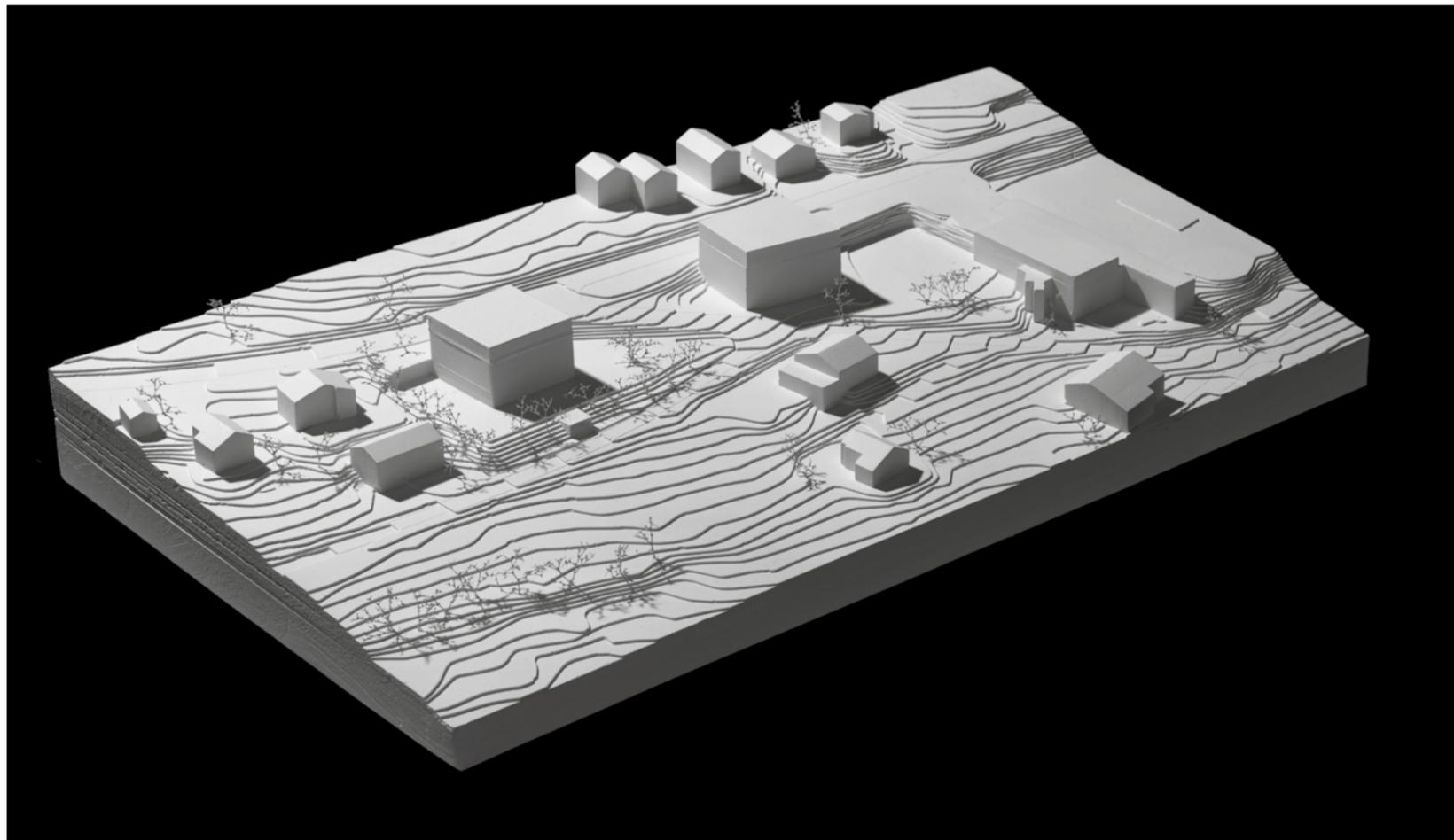
INGÉNIEURS

Lucini Cesare, Paradiso

COLLABORATEURS

Riccardo Ferrari, Andrea Ostinelli





NOM DU PROJET « NEW KIDS ON THE BLOCK »

ARCHITECTES

SE Architectes, Ovronnaz

COLLABORATEURS

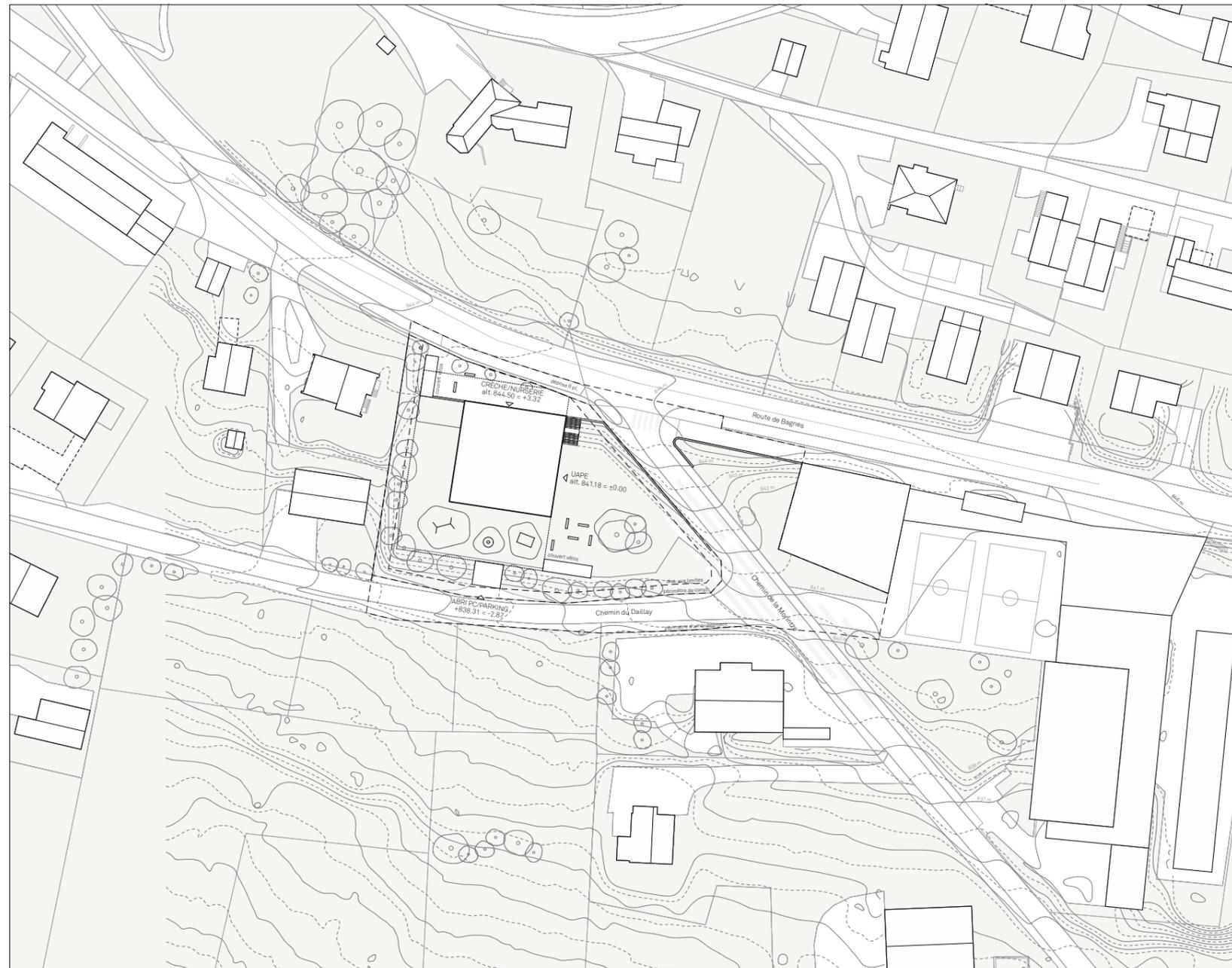
Elodie Gillioz, Sarah Ramirez

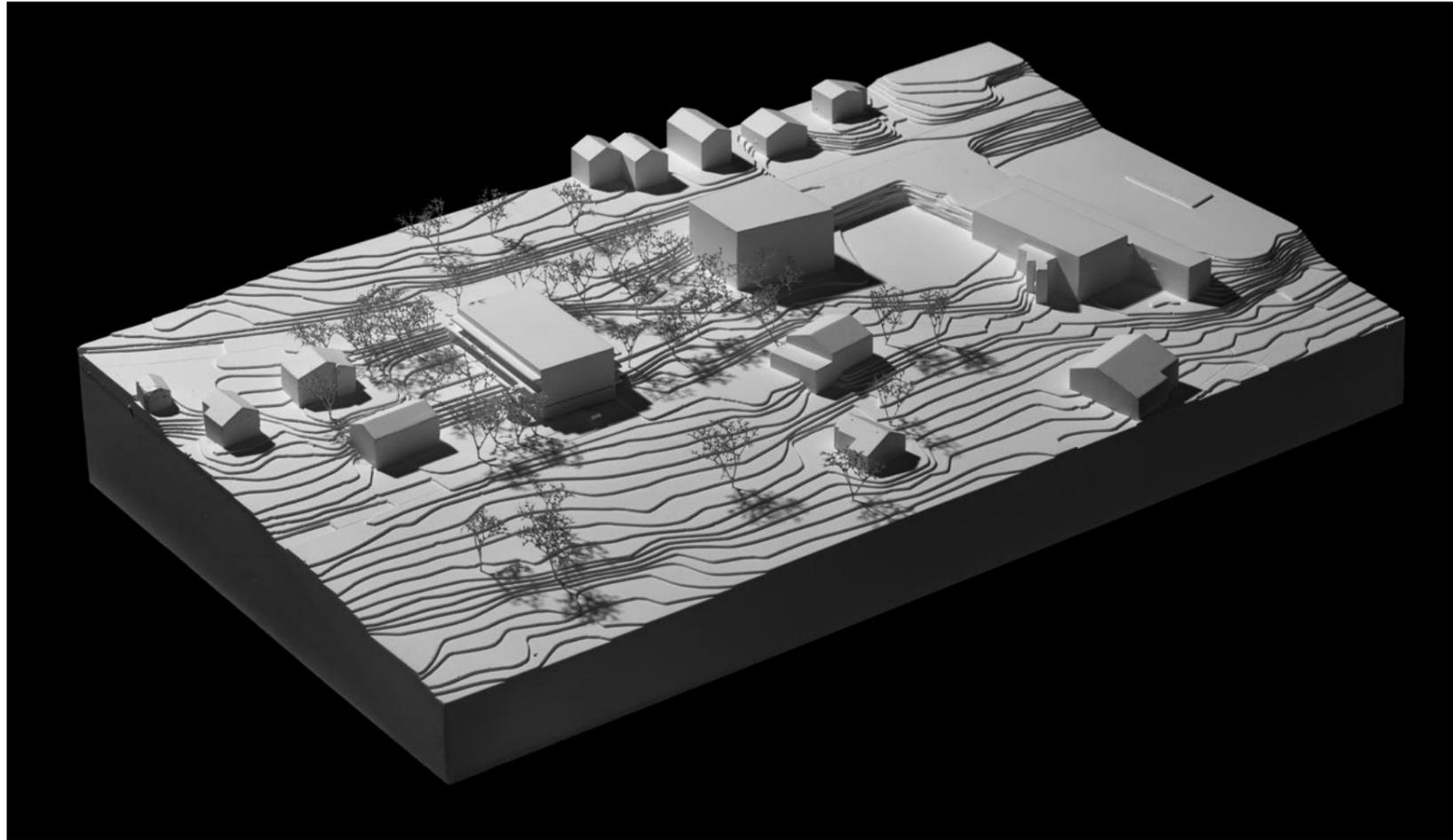
INGÉNIEURS

Holinger, Sion

COLLABORATEURS

Michele Casalucci, Adrien Blatter, Benoit Mailler, Joao Bastos, Mylène Vuignier, Loïc Leyat, Benoit Bosshart





NOM DU PROJET « ABRICOT & PISTACHE »

ARCHITECTES

DARE Architectes + Sara Gelibter Architecte, St-Pierre-de-Clages

COLLABORATEURS

Gras Alice, Bergerre Milena, Bugaud Delphine, Baudin Lauranne, Cretton David, Gelibter Sara

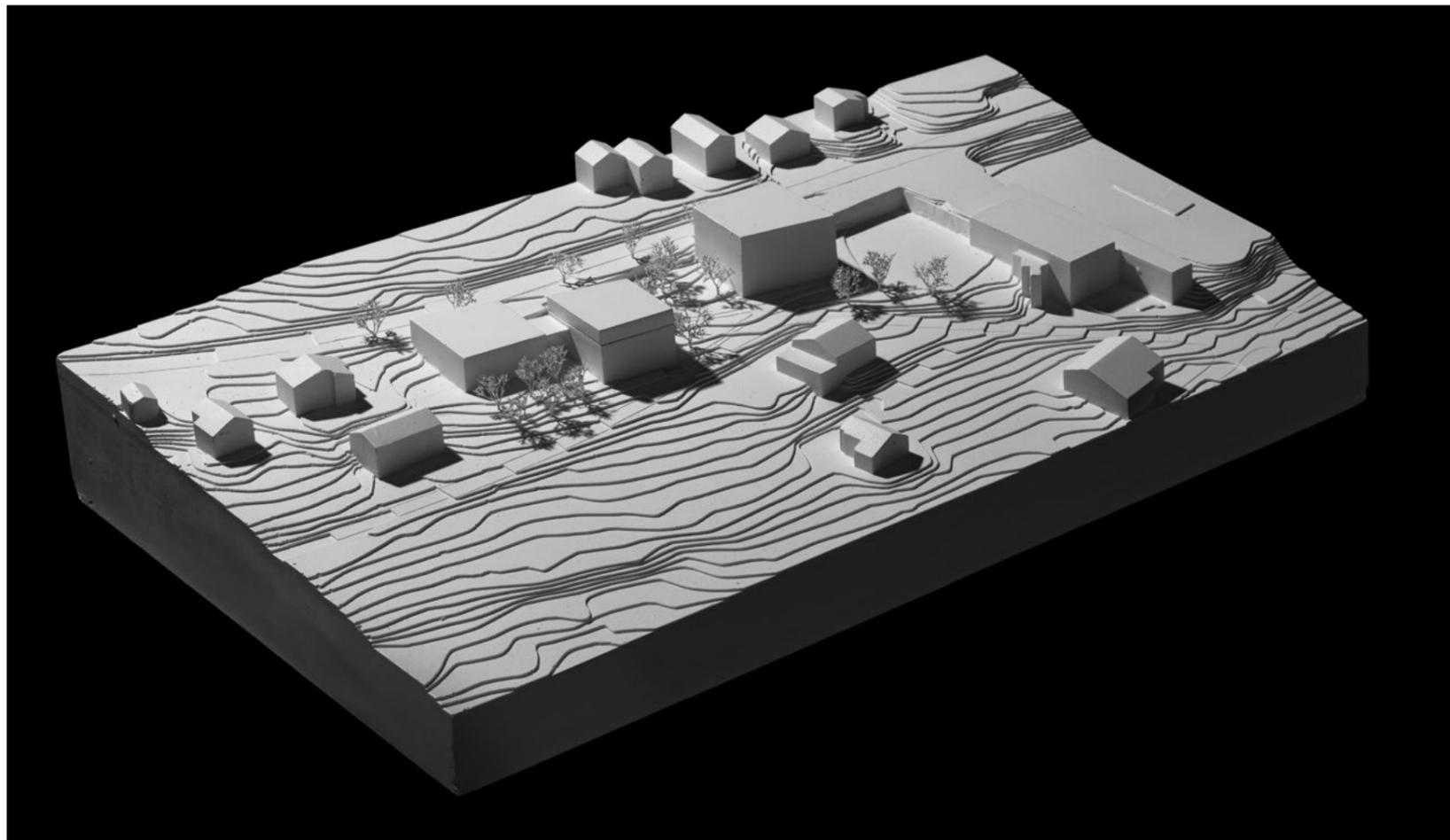
INGÉNIEURS

Stabilis Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Nuttin Jérémy





NOM DU PROJET « LES TROIS BRIGANDS »

ARCHITECTES

DER Architectes + LAB LAB, Martigny

COLLABORATEURS

Marc Délez, Sara Martinez Bravo-Pillet, Charlotte Reuse, Simon Pillet, Justine Troillet, Arnaud Michelet (En-Dehors)

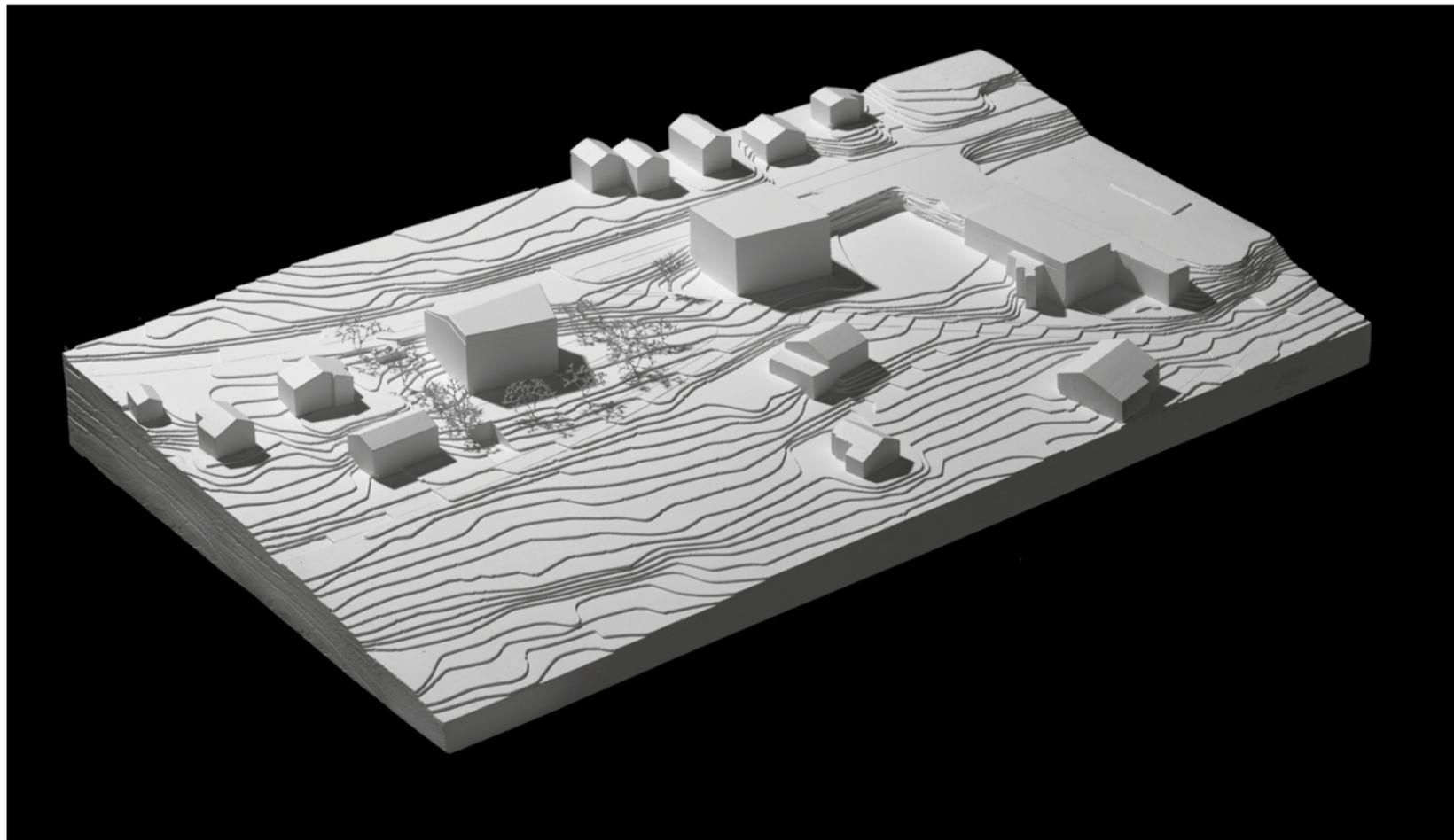
INGÉNIEURS

Thetaz Ingénieurs Civils, Martigny

COLLABORATEURS

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Sophie Melo, Sarah Holenstein, Dimitri Gabioud





NOM DU PROJET « POMME CITRON »

ARCHITECTES

Atelier Mor& Architectes, Sion

COLLABORATEURS

Jean-Pascal Moret, Muriel Coquoz, Marine Cornaz, Rachel Caillière, Lionel Mudry

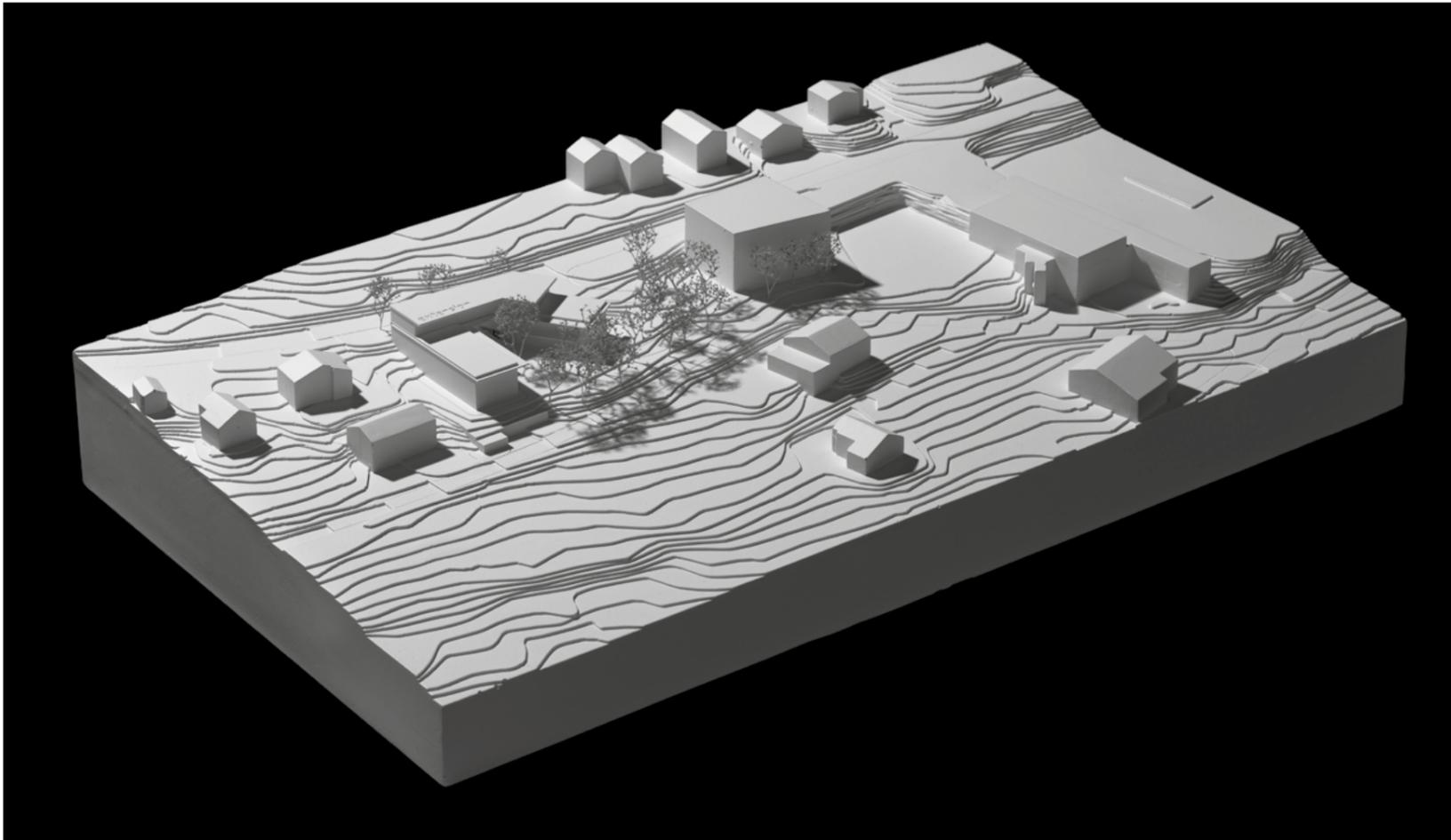
INGÉNIEURS

Alpatec, Martigny

COLLABORATEURS

Alain Hugo, Gabriel Morais, Jacques Formaz





NOM DU PROJET «SYMBIOSE LUDIQUE»

ARCHITECTES

4M Bauplanung, Zürich

COLLABORATEURS

Thomas Kern, Manuel Jeck, Matthias Merkli, Michael Mathiuet

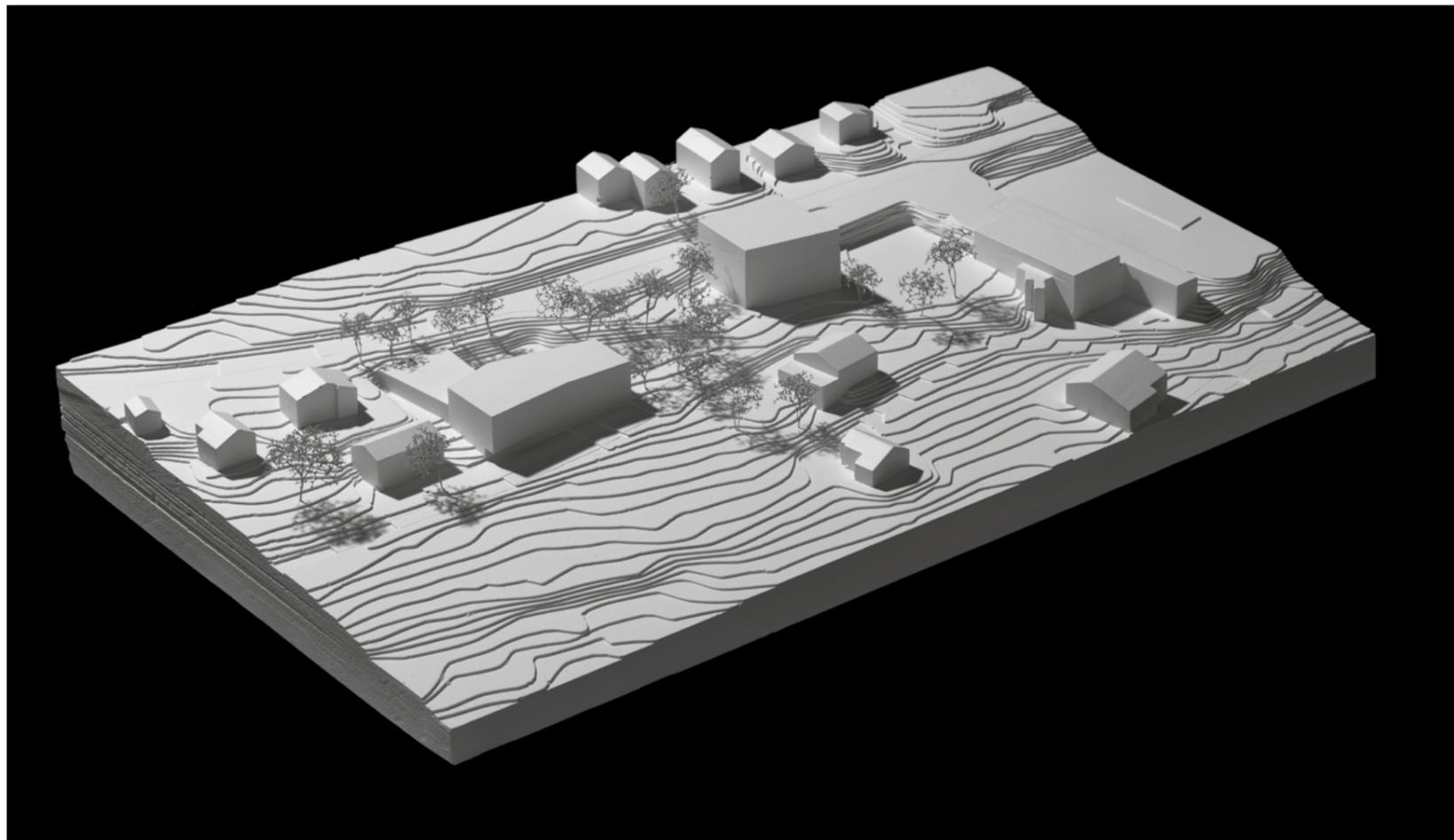
INGÉNIEURS

Zehnder & Partner Ingenieure, Baden

COLLABORATEURS

Bertram Zehnder





NOM DU PROJET « ORIGAMI »

ARCHITECTES

Dreipunkt, Brig

INGÉNIEURS

SRP Ingenieur, Brig

COLLABORATEURS

Robin Gillet, Rodrigo Valenzuela, Diego Clausen, Cyrill Lehner, Luca Pellanda, Livia Liscinska, Léonie Plaschy, Manuel Zurbriggen, Yvonne Eyer

COLLABORATEURS

Richard Eyer



IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION

c b architectes, Thomas Croгнаletti

GRAPHISME

Forme.ch

IMPRESSION ET RELIURE

Gremper AG

Novembre 2024

Tous les documents présentés dans cette brochure, textes, plans, images, sont la propriété de leurs auteurs et ne peuvent pas être reproduits sans autorisation.

